Quatre-vingtième année. — N° 203. Le Numéro : 7 francs. Vendredi 27 Août 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3 000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-1313 du 26 août 1948 relative à l'indemnité d'éviction (p. 8434).

Loi n° 48-1314 du 26 août 1948 attribuant aux élèves des écoles normales supérieures le traitement et les avantages afférents à la condition de fonctionnaire stagiaire (p. 8435).

Loi n° 48-978 portant aménagements fiscaux (rectificatif) (p. 8435).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret n° 48-1315 du 25 août 1948 modifiant le décret du 30 août 1912 portant création d'un conseil de prud'hommes à Bayonne (Basses-Pyrénées) (p. 8435).

Décret du 25 août 1948 conférant l'honorariat et rectificatifs (magistrats et juges de paix) (p. 8435).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 48-1316 du 25 août 1948 relatif à la passation des marchés départementaux (p. 8436).

Décret n° 48-1317 du 25 août 1948 portant relèvement des maxima dans la limite desquels les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et des achats sur simple facture (p. 8436).

(1 f.)

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1318 du 28 juillet 1948 portant prorogation de la période principale et des périodes complémentaires d'exécution des budgets spéciaux des plans de développement économique et social des départements d'outre-mer de l'exercice 1947 (p. 8436).

Décrets du 20 août 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8436).

Décret n° 48-1319 du 25 août 1948 portant suppression d'emplois au service des assurances contre les risques de guerre maritimes et terrestres (p. 8437).

Décret n° 48-1320 du 25 août 1948 autorisant l'émission de bons du Trésor à intérêt progressif (p. 8437).

Arrêté du 25 août 1948 relatif à l'application du décret n° 48-1320 du 25 août 1948 autorisant l'émission de bons du Trésor à intérêt progressif (p. 8437).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 13 août 1948 portant promotion dans la Légion d'honneur (mutilés de guerre à 100 p. 100) (p. 8438).

Décrets des 13 et 21 août 1948 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur (p. 8438).

Décrets du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire (p. 8442).

Décrets portant changement d'arme et radiation des cadres (armée de terre, réserve) (rectificatifs) (p. 8450).

Arrêté du 1er août 1948 portant délégations de signature (p. 8450).

Arrêté portant modification à l'arrêté du 6 avril 1948 portant titularisations dans le cadre complémentaire des personnels civils extérieurs de la guerre (p. 8450).

Arrêté portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée active de terre (p. 8450).

Décision portant nominations au grade d'aspirant d'administration de réserve du service de santé (p. 8450).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 48-1321 du 24 août 1948 modifiant un certificat de psychologie et de pédagogie pratique (p. 8451).

Décret n° 48-1322 du 25 août 1948 portant modification des statuts du collège Sévigné (p. 8452).

Décret n° 48-1323 du 25 août 1948 autorisant une modification aux statuts de l'école alsacienne (p. 8452).

Décret n° 48-724 fixant le taux de l'indemnité forfaitaire spéciale allouée à des personnels chargés de la direction ou de l'administration des établissements d'enseignement du second degré (rectificatif) (p. 8452).

Arrêtés portant nomination et rétablissements de situations administratives (administration centrale et direction des archives de France) (p. 8453).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Citations à l'ordre de la Nation (p. 8453).

Décret n° 48-1324 du 25 août 1948 relatif au prix des étiquettes de salubrité des équipages (p. 8453).

Décrets du 25 août 1948 portant classement et déclassement dans la voirie nationale (routes nos 6, 16 et 181) (p. 8454).

Décret du 25 août 1948 rapportant une annulation de nomination dans l'ordre du Mérite maritime (p. 8454).

Décret du 26 août 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume (p. 8454).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 25 août 1948 autorisant la mutation de la concession des mines métalliques d'Aïn-Barbar (département de Constantine) (p. 8454).

Décret autorisant l'expropriation des propriétés nécessaires à l'exécution, dans la commune de Monestier-Port-Dieu (Corrèze), de travaux de rétablissement des voies de communication submergées par la retenue du barrage de Bort, sur la Dordogne (rectificatif) (p. 8454).

Arrêté du 24 août 1948 portant renouvellement d'un permis d'exploitation de mines (p. 8454).

Arrêté du 24 août 1948 portant abrogation de l'arrêté du 18 février 1941 relatif à l'homologation des savons et produits de remplacement du savon (p. 8454).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 19 août 1948 relatif au comité d'administration provisoire des caisses de mutualité sociale agricole du département de l'Aisne (p. 8455).

Arrêtés portant promotion, reclassement, titularisations et conférant l'honorariat (administration centrale et services agricoles) (p. 8455).

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis dans les écoles nationales vétérinaires à la suite des épreuves du concours d'entrée en 1948 (rectificatif) (p. 8455).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 48-1325 du 24 août 1948 modifiant l'article 15 du décret du 23 janvier 1911 portant règlement sur l'installation, l'ameublement, la domesticité et les frais divers des hôtels des gouverneurs et autres fonctionnaires ayant droit à la gratuité du logement et de l'ameublement dans les colonies et pays de protectorat (p. 8455).

Décret du 24 août 1948 accordant une concession de terrain rural à titre provisoire (Cameroun) (p. 8455).

Décret n° 48-1326 du 25 août 1948 portant à 16 milliards de francs C. F. A. le maximum des émissions de la Banque de l'Afrique occidentale (p. 8455).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 48-1327 du 25 août 1948 modifiant le décret n° 45-0179 du 29 décembre 1945 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux professions non agricoles (p. 8456).

Décret n° 48-1328 du 25 août 1948 modifiant le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (p. 8456).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 25 août 1948 portant création d'un office public d'habitations à bon marché à la Seyne-sur-Mer) (p. 8456).

Décret portant délégation de signature (rectificatif) (p. 8456).

Arrêtés portant déclaration d'utilité publique et d'urgence de travaux nécessaires à la réalisation de projets de reconstruction (p. 8456).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant avancement d'échelon (administration centrale) (p. 8457).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 8457).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 8458).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 345 de l'office des changes relatif au régime des comptes étrangers néerlandais (p. 8459).

Avis de tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1948 (p. 8459).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance d'emploi à l'école nationale supérieure des beaux-arts (annulation) (p. 8459).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 8460).

Annonces (p. 8461).

DÉBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 114 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 26 août 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6279).

PRIX : 3 F

N° 77 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 26 août 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2787).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-1313 du 26 août 1948 relative à l'indemnité d'éviction.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Pour l'application du deuxième alinéa de l'article 19 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, relatif à l'indemnité d'éviction, et du dernier paragraphe de l'article 23 de la même loi, relatif à l'indemnité représentative de la valeur vénale des bois et forêts, vignes et vergers, pépinières, cultures horticoles et assimilées, le ministre des finances est autorisé à émettre des titres nominatifs exempts, pour toute leur durée, de toute taxe frappant les valeurs mobilières.

Ces titres porteront intérêt au taux annuel de 4 3/4 0/0 et seront remboursables en trente ans. L'amortissement ne commencera qu'à l'expiration de la dixième année. Ils pourront être remis en payement des droits de mutation par décès afférents à la succession du bénéficiaire, la valeur de reprise étant alors appréciée dans les conditions fixées par le décret du 29 décembre 1926.

Les autres caractéristiques de ces titres seront fixées par arrêté du ministre des finances.

Le plafond de l'émission est fixé à un milliard de francs pour l'année 1948. Il sera fixé par la loi de finances pour chacune des années suivantes.

Art. 2. — Le sinistré qui désire, conformément à l'article 19, alinéa 3, de la loi du 28 octobre 1946, obtenir le règlement de son indemnité d'éviction sous forme d'une rente viagère, doit produire sa demande soit en même temps que sa déclaration de renonciation à reconstruire, soit dans les six mois qui suivent l'expiration du délai imparti par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme pour entreprendre la reconstruction.

Dans le cas de règlement sous forme de rente viagère, le montant de l'indemnité d'éviction est versé à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse qui assure le payement de la rente en conformité de ses barèmes et tarifs.

Ces dispositions sont applicables dans le cas prévu au 5e alinéa de l'article 19 précité.

Art. 3. — Si le bien sinistré à l'occasion duquel est né le droit à l'indemnité d'éviction fait partie d'une communauté entre époux, la rente viagère est obligatoirement réversible sur la tête du conjoint survivant.

S'il s'agit d'un bien propre à l'un des époux, celui-ci peut, au moment où il formule sa demande de rente viagère, en stipuler la réversibilité sur la tête de son conjoint survivant.

Le bénéfice résultant pour l'époux survivant de la réversibilité de la rente viagère, sera exempt de droits de mutation par décès dans les deux cas prévus ci-dessus.

Art. 4. — En cas de survenance d'enfant légitime ou naturel reconnu, ou en cas d'adoption, le bénéficiaire peut, dans un délai de six mois, demander que la rente viagère soit convertie en un titre nominatif du type défini à l'article 1er de la présente loi. Ce titre sera établi pour le montant du capital qui aurait été nécessaire à la constitution de la rente viagère à la date où elle prendra fin. Ce montant sera réduit des deux cinquièmes si la rente viagère a été accordée en application du cinquième alinéa de l'article 19 de la loi du 28 octobre 1946.

Art. 5. — Il est accordé au ministre de la reconstruction et de l'urbaniseme, en sus des autorisations de programme et de payement accordées par la loi n° 47-2406 du 31 décembre 1947, une autorisation de programme d'un milliard de francs et une autorisation de payement d'égal montant, applicables à une sixième ligne nouvelle du paragraphe 1er de

l'état A annexé à ladite loi, intitulée: « Indemnité d'éviction (loi du 28 octobre 1946) ».

Art. 6. — Les textes établissant les conditions d'application de la présente loi seront publiés au plus tard deux mois après sa promulgation.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 26 août 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANDRÉ MARIE.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
PAUL REYNAUD.
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
RENÉ COTY.

LOI n° 48-1314 du 26 août 1948 attribuant aux élèves des écoles normales supérieures le traitement et les avantages afférents à la condition de fonctionnaire stagiaire.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Les élèves des écoles normales supérieures relevant du ministère de l'éducation nationale ont, s'ils ne sont déjà fonctionnaires, la qualité de fonctionnaire stagiaire à partir de la troisième année de leur scolarité. Les intéressés perçoivent dès lors le traitement de début des professeurs certifiés et les avantages accessoires attachés à celui-ci, à l'exclusion de l'indemnité de résidence.

Art. 2. — Lorsque le régime de l'établissement est l'internat, l'économe retient sur les émoluments de l'élève le prix de son entretien à l'école tel qu'il est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et du ministre des finances; le surplus est versé entre les mains de l'élève.
Lorsque le régime de l'établissement est l'externat, les élèves reçoivent, en supplément des avantages définis par l'article 1er de la présente loi, l'indemnité de résidence. Il en est de même des élèves externes mariés de l'établissement dont le régime normal est l'internat.

Art. 3. — Les fonctionnaires admis au concours des écoles visées à l'article 1er de la présente loi sont placés par leur administration en position de service détaché pendant la durée de leur séjour à l'école.
Ils conservent leurs droits à l'avancement et à la pension de retraite.
Une indemnité compensatrice leur est allouée dans le cas où les émoluments soumis à retenue qu'ils recevraient de leur administration d'origine seraient supérieurs au traitement de début des professeurs certifiés

Art. 4. — Continueront d'être appliquées les dispositions en vigueur concernant la restitution à l'Etat des sommes perçues par l'élève, en cas de rupture de l'engagement décennal de servir dans l'enseignement public, soit pendant la scolarité, soit après la sortie régulière de l'école.

Art. 5. — La présente loi entrera en vigueur le 1er octobre 1948.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 26 août 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANDRÉ MARIE.
Le ministre des finances et des affaires économiques,
PAUL REYNAUD.
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Loi n° 48-978 portant aménagements fiscaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juin 1948:

Page 5866, 1re colonne, article 9, 4e et 5e ligne, au lieu de: « le droit établi par l'article 445 du même code est réduit de 0.25 p. 100 », lire: « le droit établi par l'article 445 du même code est réduit à 0,25 p. 100 ».

Page 5867, 2e colonne, article 27, 17e, 18e et 19e ligne, au lieu de: « se conformer aux modes de justification et aux époques de payement déterminées par l'administration », lire: « se conformer aux modes de justification et aux époques de payement déterminés par l'administration ».

Page 5869, 1re colonne, article 44, 2e, 4e et 5e ligne, au lieu de: « en vertu de l'article 6 de l'ordonnance précitée du 21 avril 1945 », lire: « en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 »; 2e colonne, article 49, 5e ligne, au lieu de: « soit en valeur négociable du Trésor », lire: « soit en valeurs négociables du Trésor ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 48-1315 du 25 août 1948 modifiant le décret du 30 août 1912 portant création d'un conseil de prud'hommes à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre du travail et de la sécurité sociale,
Vu le livre IV du code du travail;
Vu la loi du 12 janvier 1939 relative à la situation, au regard de la législation du travail, des concierges d'immeubles à usage d'habitation, et notamment l'article 7, qui étend la compétence des conseils de prud'hommes aux différends relatifs au louage de services conclus entre les concierges et leurs employeurs;
Vu le décret du 30 août 1912 qui a créé un conseil de prud'hommes à Bayonne;
Vu l'avis du conseil municipal de Bayonne du 7 mars 1947, ensemble les avis des autres communes des cantons de Bayonne et de Biarritz;
Vu l'avis de la chambre de commerce de Bayonne en date du 19 septembre 1947;
Vu l'avis du conseil général des Basses-Pyrénées du 12 janvier 1948;
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les rubriques suivantes sont ajoutées à la nomenclature des professions figurant au tableau annexé au décret du 30 août 1912 qui a créé un conseil de prud'hommes à Bayonne:

A. — SECTION DE L'INDUSTRIE

2e *catégorie.*

Constructions aéronautiques, radioélectriciens.

3e *catégorie.*

Manucures, pédicures.

B. — SECTION DU COMMERCE

1re *catégorie.*

Assistantes sociales des entreprises commerciales et industrielles.

2e *catégorie.*

Concierges d'immeubles à usage d'habitation et d'établissements commerciaux et industriels et leurs employeurs.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.
Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Décret du 25 août 1948 conférant l'honorariat à un juge de paix.

Par décret en date du 25 août 1948, est nommé juge de paix honoraire, M. Tricheux, ancien juge de paix de Fès.

Décrets portant nominations dans la magistrature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1948: page 2478, 3e colonne, 92e, 93e et 94e ligne, au lieu de: « Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Grasse, sur sa demande, M. Rouede », lire: « Substitut du procureur de la République de 2e classe près le tribunal de première instance de Grasse, M. Rouede ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 août 1948:

Page 7991, 2e colonne, 91e et 92e ligne, au lieu de: « M. Godfrin, juge de paix de 1re classe à Philippeville », lire: « M. Godfrin, juge de paix de 1re classe au Telagh »; 3e colonne, 2e, 3e et 4e ligne, au lieu de: « M. Messaut, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Nancy », lire: « M. Messaut, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Colmar ».

Page 7991, 1re colonne, 23e ligne, au lieu de: « M. Cadevielle... », lire: « M. Capdevielle... ».

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 48-1316 du 25 août 1948 relatif à la passation des marchés départementaux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 98 du décret du 12 juillet 1893 sur la comptabilité départementale;

Vu le décret du 18 novembre 1882 relatif aux adjudications et marchés passés au nom de l'Etat;

Vu le décret validé du 20 août 1943 fixant les maxima dans la limite desquels les départements sont dispensés de passer des marchés écrits, ainsi que les maxima dans la limite desquels ils sont autorisés à passer des marchés de gré à gré;

Vu le décret du 7 juillet 1947 modifiant les maxima applicables pour la dispense de marchés écrits en matière départementale,

Décrète:

Art. 1er. — Le montant maximum de la dépense de fournitures, transports ou travaux, pour laquelle les départements bénéficient de la dispense de passer des marchés écrits, est porté de 80.000 à 250.000 F.

Art. 2. — Le montant maximum de la dépense de fournitures, transports ou travaux, pour laquelle les départements peuvent passer des marchés de gré à gré, est porté de 500.000 F à 2 millions de francs, et de 100.000 F à 400.000 F de dépense annuelle, s'il s'agit d'un marché passé pour plusieurs années.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PAUL REYNAUD.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (finances),
MAURICE-PETSCHE.

Décret n° 48-1317 du 25 août 1948 portant relèvement des maxima dans la limite desquels les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et des achats sur simple facture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de la santé publique et de la population et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945, relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance, notamment en son article 2, prévoyant la modification par décret en conseil d'Etat des maxima fixés;

Vu la loi n° 47-1826 du 15 septembre 1947;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Des marchés écrits peuvent être conclus de gré à gré pour les travaux, transports et fournitures dont la valeur n'excède pas, pour le montant total de l'entreprise, la somme de 400.000 F dans les communes ayant une population inférieure à 5.000 habitants. Ce maximum est porté à 800.000 F dans les communes de 5.000 à 20.000 habitants et à 2 millions de francs dans les communes d'une population supérieure.

Les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance peuvent traiter sur simple facture sans passer de marchés écrits pour les travaux, transports et fournitures dont la dépense n'excède pas 125.000 F dans les communes de moins de 20.000 habitants et 250.000 F dans les communes d'une population supérieure, ainsi que dans celles, même d'une population inférieure, qui sont situées dans un département dont la population dépasse 2 millions d'habitants.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PAUL REYNAUD.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (finances),
MAURICE-PETSCHE.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1318 du 28 juillet 1948 portant prorogation de la période principale et des périodes complémentaires d'exécution des budgets spéciaux des plans de développement économique et social des départements d'outre-mer de l'exercice 1947.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (finances et affaires économiques),

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement du financement et à l'exécution des plans de développement des territoires d'outre-mer;

Vu le décret du 16 octobre 1946 portant création dans les territoires d'outre-mer, de budgets spéciaux d'exécution des plans d'équipement et de développement de la loi précitée,

Décrète:

Art. 1er. — Est prorogée jusqu'au 31 décembre 1948 la période principale d'exécution des budgets spéciaux du plan de développement économique et social des départements créés par la loi du 19 mars 1946 établis pour l'exercice 1947 conformément aux dispositions du décret du 16 octobre 1946.

Les délais complémentaires afférents à l'exécution de ces budgets sont, dans les mêmes conditions, prorogés jusqu'aux 20 et 31 mai 1949.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PAUL REYNAUD.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (finances et affaires économiques),
JOSEPH LANIEL.

Décret du 20 août 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 août 1948, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances et des affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 juillet 1948 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur

MM.

Watteau (Jean-Auguste-Albert), directeur général de la caisse des dépôts et consignations. Officier du 2 mars 1939.

Escarra (Georges-Jacques-Joseph-Edouard), directeur général et administrateur du Crédit lyonnais. Officier du 29 mars 1935.

Décret du 20 août 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 20 août 1948, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des finances et des affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 27 juillet 1948, portant que les promotions et les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Fremont (Pierre-Louis-Charles), conseiller maître à la cour des comptes. Chevalier du 18 novembre 1938.

Boyer (Eugène-Marie-Paul-Albert), directeur du Comptoir national d'escompte de Paris. Chevalier du 14 octobre 1920.

Minost (Emile-Charles-Auguste), président de la banque de l'Indochine. Chevalier du 16 mars 1921.

De Boissieu (Charles-Albert-Paul-Marie-Joseph-Antoine), président de la banque de l'Union européenne, industrielle et financière. Chevalier du 5 novembre 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Cahuzac (Albert-Clément), directeur adjoint des finances au Maroc, chef de l'administration des douanes et impôts indirects au Maroc; 27 ans 6 mois de services civils.

Texier (Raoul-Lucien-Antonin), agent général d'assurances à Poitiers; 42 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 3 mois de mobilisation; au total 47 annuités.

Molin (Léon-Frédéric), délégué général de la fédération française des sociétés d'assurances; 23 ans 11 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 1 an 1 mois de mobilisation; au total 25 annuités.

Du Gardin (Jean-Marie), directeur de la Compagnie algérienne à Constantine; 38 ans 10 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 2 mois de mobilisation et 33 ans de séjour en Afrique du Nord (majoration 1/4); au total 51 annuités.

Pullicino (Magloire-Jean-Baptiste), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Constantine; 33 ans de services civils et militaires, dont 5 ans 5 mois de mobilisation et 24 ans de séjour aux colonies; au total 45 annuités.

Décret n° 48-1319 du 25 août 1948 portant suppression d'emplois au service des assurances contre les risques de guerre maritimes et terrestres.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 10 de la loi n° 48-30 du 7 janvier 1948 instituant un prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation;

Vu la loi provisoirement applicable du 3 mars 1942 relative à l'organisation du service des assurances contre les risques de guerre maritimes et terrestres,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés au service des assurances contre les risques de guerre maritimes et terrestres les emplois temporaires suivants:

Deux emplois de rédacteurs;

Quatre emplois de commis principal et commis d'ordre et de comptabilité;

Douze emplois d'auxiliaire de bureau.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PAUL REYNAUD.

Décret n° 48-1320 du 25 août 1948 autorisant l'émission de bons du Trésor à intérêt progressif.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 48 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre des finances et des affaires économiques est autorisé à émettre des bons du Trésor à intérêt progressif.

Ces bons ne pourront, sous peine de confiscation, être souscrits, acquis ou détenus, à quelque titre que ce soit, pour leur propre compte, par les banques, les établissements financiers, les sociétés d'assurances et de capitalisation et autres organismes soumis aux dispositions de l'ordonnance n° 45-679 du 13 avril 1945 et du décret n° 45-769 du 20 avril 1945 relatives au dépôt en compte courant des valeurs du Trésor à court terme.

Art. 2. — Les bons du Trésor à intérêt progressif seront établis sous la forme « au porteur » ou « à ordre » et seront assimilés aux bons du Trésor à un an et deux ans d'échéance en ce qui concerne le régime fiscal ainsi que les opérations de barrement, d'endossement et de domiciliation. Ils ne seront admis ni au réescompte, ni au bénéfice des avances des instituts d'émission.

Art. 3. — Les bons du Trésor à intérêt progressif seront remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de la date d'émission.

Si le porteur conserve le bon trois, six, neuf, douze ou quinze mois au delà de l'échéance, il recevra pour cette durée supplémentaire un intérêt progressif payable au moment du remboursement.

Le prix d'émission et le prix de remboursement à la fin de chaque période trimestrielle seront fixés par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques. Dans le cas où ces prix viendraient à être modifiés, le nouveau barème ne serait applicable qu'aux bons émis postérieurement à la date fixée par l'arrêté modificatif.

Art. 4. — Les bons du Trésor à intérêt progressif seront admis en règlement des souscriptions aux emprunts émis par l'Etat à moyen ou à long terme selon des modalités qui seront fixées par décret.

Art. 5. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de déterminer par arrêté les autres conditions de l'émission et d'assurer l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PAUL REYNAUD.

Application du décret n° 48-1320 du 25 août 1948 autorisant l'émission de bons du Trésor à intérêt progressif.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 48-1320 du 25 août 1948,

Arrête:

Art. 1er. — L'émission des bons du Trésor à intérêt progressif sera ouverte le 1er septembre 1948.

Art. 2. — Les souscriptions seront reçues aux caisses désignées ci-après:

Recette centrale des finances et recettes-perceptions de la Seine;

Paierie générale de la Seine;

Caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances, des receveurs-percepteurs et percepteurs, des percepteurs municipaux et percepteurs spéciaux;

Caisses des trésoriers généraux d'Algérie, de Tunisie et du Maroc et des receveurs principaux des finances d'Oran et de Constantine;

Recettes de l'enregistrement, des contributions indirectes et des douanes;

Recettes des postes, télégraphes et téléphones;

Direction de la dette publique, service des émissions, pavillon de Flore, à Paris (à l'exclusion des souscriptions en numéraire);

Banque de France (siège central, succursales et bureaux auxiliaires);

Banques et établissements financiers;

Caisses d'épargne et de prévoyance;

Caisse nationale et caisses régionales de crédit agricole mutuel;

Agents de change, notaires, courtiers en valeurs mobilières et tous autres établissements intermédiaires agréés par la Banque de France.

Art. 3. — Les bons pourront être délivrés en coupures de 5.000, 10.000 et 100.000 F.

Art. 4. — Le prix d'émission est fixé à 4.975 F par coupure de 5.000 F, à 9.950 F par coupure de 10.000 F à 99.500 F par coupure de 100.000 F.

Les prix de remboursement sont fixés comme suit:

	COUPURES de 5.000 F.	COUPURES de 10.000 F.	COUPURES de 100.000 F.
	francs.	francs.	francs.
3 mois après la date d'émission.....	5.000	10.000	100.000
6 mois après la date d'émission.....	5.030	10.060	100.600
9 mois après la date d'émission.....	5.065	10.130	101.300
12 mois après la date d'émission.....	5.100	10.200	102.000
15 mois après la date d'émission.....	5.145	10.290	102.900
18 mois après la date d'émission.....	5.195	10.390	103.900

Art. 4. — Pour l'application des articles 75 à 77 de la loi du 21 mars 1947 et de l'arrêté du 18 avril 1947 relatifs à la domiciliation des valeurs du Trésor à court terme et à leur remboursement en cas de perte, vol, destruction, le délai de six mois exigé pour le remboursement des valeurs domiciliées ayant fait l'objet d'une opposition et non présentées par un tiers porteur, commencera, dans tous les cas, à courir dix-huit mois après la date d'émission du bon; il en sera de même du délai de six mois exigé pour le remboursement des valeurs détériorées ou démunies de leur talon, quand elles n'ont pas fait l'objet d'une domiciliation.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

PAUL REYNAUD.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 13 août 1948 portant promotion dans la Légion d'honneur (mutilés de guerre à 100 p. 100).

Par décret en date du 13 août 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur, des grands mutilés de guerre à 100 p. 100 bénéficiaires de l'article 10 ou de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1939-1945 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, avec bénéfice de l'article 12 de la loi du 31 mars 1919, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration sans traitement):

AU GRADE DE COMMANDEUR

CENAC (Jean-Philippe), ancien lieutenant du cadre de l'intendance du 16e corps d'armée, classe 1933, recrutement de la Seine, 3e bureau.

Décret du 13 août 1948 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 août 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, les militaires des réserves désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

Infanterie.

DAME (Jean), sergent; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 janvier 1939.

Santé.

DIOSTE (Guy-Léon-René), médecin commandant; 12 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 8 juillet 1928.

AU GRADE DE CHEVALIER

Infanterie.

FROMENT (Edouard-Alphonse), caporal; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 19 décembre 1934.

Décret du 13 août 1948 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 août 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, le militaire des réserves désigné ci-après:

AU GRADE DE CHEVALIER

Train.

BONNEVILLE (Paul-Noël-Emile-Léon), capitaine; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Décret du 13 août 1948 portant nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 août 1948, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE CHEVALIER

Pour services de guerre exceptionnels.

ADAMY (Rémy-Henri), médecin capitaine, 6e régiment d'infanterie coloniale.

ADOULT (Francis-Virgile), capitaine de réserve, Maroc.

AIME (Maurice-Jean-Louis), capitaine, groupe de transport n° 501.

D'ANGLEJAN (Pierre-Marie-François), capitaine, direction de l'arme blindée et de la cavalerie.

ANTONI (Marc-Marie-Nicolas), capitaine, 1/4e régiment de tirailleurs marocains.

ARNAUD (René-Félix-Eugène), médecin capitaine, 3e régiment de tirailleurs algériens, Constantine.

AUBECQ (René-Léandre), chef d'escadron, état-major du général adjoint au général commandant la 25e D. A. P.

AUBY (Lucien), capitaine, état-major des troupes françaises en Extrême-Orient, 153e compagnie de Q. G.

AUVIN (René), lieutenant, école d'application du génie.

AUZEING (Jean-Louis), capitaine, 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

BALTAZARD (Marcel), capitaine, commandement supérieur des troupes d'occupation.

BARBAIZE (Marcel-Charles-Roger), lieutenant, goums marocains.

BARLIER (Jean), chef d'escadrons, 1er régiment de cuirassiers.

BARTELS (Pierre), lieutenant, 2e bataillon parachutiste de choc

BARTHES (Léon-Victor-Joseph), lieutenant d'administration, direction du service de santé, 4e région.

BASSET (Gabriel-Justin), chef d'escadron, état-major de l'armée, 4e bureau.

BAUDET (Lucien-Marie-Clément), capitaine, comité exécutif de Vienne.

BAURIERES (Albert), capitaine, école d'application de l'infanterie.

BECKERS (Arthur-Jules-Joseph), lieutenant, direction des travaux du génie de Metz.

BENARD (Louis-René), lieutenant, détachement motorisé autonome.

BENOIT (André-Jean-René), capitaine, état major de l'armée, 3e bureau.

BERA (René-Georges-Aimé), lieutenant, mehalla chérifienne.

BERGER (André-Paul-Théodore), capitaine de réserve.

BERGES (Antoine), sous-lieutenant, 6e bataillon de commandement.

BERTHOT (Guy-Joseph-Paul-Louis), lieutenant (affaires indigènes), Maroc.

BIGEON (Guy-Marie-Paul-Alfred), lieutenant, régiment colonial de reconnaissance.

BINARD (Marcel-Pierre-Marie), lieutenant, école d'application de l'infanterie.

BISSEY (Jean-Pierre), capitaine, 2e bataillon parachutiste de choc.

BLANCHE (Louis-Charles), lieutenant, 2e régiment de tirailleurs algériens.

BLANIE (Pierre-Marius), capitaine, 11e régiment de chasseurs d'Afrique.

BOCERERN (Vladimir [Vlada]), adjudant-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

BOGAERTS (Edgard-Florent), capitaine, bataillon de marche de la 4e demi-brigade, légion étrangère.

BONALDI (Jean-Marie-Louis), lieutenant, 159e demi-brigade d'infanterie alpine.

BOUILLE (Charles-Louis-Fernand-Victor), lieutenant, groupe 1/410, régiment d'artillerie d'Afrique.

BOURRELLY (Raymond-Elie-Georges), lieutenant, 110e bataillon d'infanterie.

BOUTEILLER (Robert-Jean-Alfred), lieutenant, régiment colonial de reconnaissance.

BRAJON (Louis-Gonzague-Pierre), capitaine, subdivision de Marseille.

BRANA (Paul), lieutenant, troupes d'occupation en Allemagne.

BRASART (Pierre-Louis), lieutenant, bataillon de commandement de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

BRENOT (André), capitaine, état-major, 5e DBCCH.

BRISEPIERRE (Léon-Charles-François), sous-lieutenant de réserve, artillerie.

BROSSARD DE CORBIGNY (Marie-Joseph-Georges-Henri-Antoine), capitaine, résidence générale de France au Maroc, cabinet militaire.

BRUGERE (Jacques-Louis-Daniel), capitaine, 6e régiment d'infanterie coloniale.

BETZ (Alfred), capitaine.

BRUN (Raymond), sous-lieutenant, 16e bataillon de chars de combat.

BUCCO (Ernest-Georges), lieutenant, 10e régiment du génie.

BURSTERT (Louis-Joseph-Charles-Mathieu), chef de bataillon, direction des travaux.

BUSCHIAZZO (Louis), lieutenant, 7e régiment de tirailleurs algériens.

CABESTAN (Jacques-Marie-Paul), chef de bataillon, 23e régiment d'infanterie coloniale.

CANONNE (Georges-Henri-Jean-Joseph), chef d'escadrons, état-major du groupement blindé n° 1.

CARRE (Daniel-Gaston), capitaine, école militaire d'escrime et de hors de combat.

CASSEL (Raymond-Charles), sous-lieutenant, bataillon de commandement de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

CASTAGNE (Henri-René), capitaine, 61e régiment d'artillerie.

CAVALIER (Vincent-Robert), lieutenant (affaires indigènes), Maroc.

CENRAUD (Léopold-Sylvain), capitaine, direction régionale du service du matériel de Toulouse.

CHAMPIERRE DE VILLENEUVE (Frédéric-Joseph-Marcel), chef d'escadrons, école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie.

CHARBONNIER (Robert), médecin-capitaine, service de santé, direction des troupes coloniales.

CHARPIAT (Roger-Charles), lieutenant, centre permanent des Rousses.

CHASTEL (Jean), lieutenant, régiment colonial de reconnaissance.

CHATAIN (Alexandre-Félix), lieutenant, 8e régiment de tirailleurs marocains.

DE CHAUNAC-LANZAC (Gérard-Marie-Joseph), lieutenant, services spéciaux du Maroc.

CHAUVELOT (Jean-Gabriel-Philippe), lieutenant, direction du service des essences de l'Afrique du Nord.

CHEMIER (Henri), capitaine, services spéciaux du Maroc.

CHENU (Pierre-Louis-Marie), capitaine, état-major des troupes du Maroc.

CHESNAU (André - Jean - Marie), capitaine, B. Doc 85.

CHETAUD (Adrien), chef de bataillon, bureau de recrutement de Constantine.

CHIRON DE LA CASINIERE (Henri-Charles-Jean-Marie), capitaine, état-major des troupes du Maroc.

CLAIRAMBAULT (Marcel-Henri), capitaine, détachement autonome de cochinchinois de Tarascon.

DE CLARENS (Guy-Marie-Jean-Gabriel), capitaine, 26e bataillon d'infanterie.

CLERC (René-François), lieutenant, 61e régiment d'artillerie anti-aérienne

CLERGET - VAUCOULEURS (François), capitaine, régiment mixte du Cambodge.

COLL (Robert), lieutenant, direction des troupes coloniales.

COQUET (Jean-Léon), lieutenant, 6e bataillon alpin de chasseurs.

COURTECUISSE (Louis-Charles-Léon), capitaine, centre administratif des troupes coloniales du Maroc.

COUSSON (Guy-Jean), capitaine, dépôt des isolés des troupes coloniales.

CUNIN (Jean-Paul), lieutenant, compagnie de transmission coloniale de Madagascar.

CURE (Henry-Auguste-Jean), capitaine, 2e régiment de cuirassiers.

CZERWINSKI dit CRUGER (Michel), adjudant, forces françaises libres.

DAMEZ-FONTAINE (Claude), capitaine, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

DARGENTOL (Etienne - Georges), lieutenant, 12e régiment de cuirassiers.

DERAYEUX (André-Eugène-Auguste), capitaine, 61e régiment d'artillerie.

DEGTOT (René-Léon-Jacques), chef de bataillon, direction des troupes coloniales.

DELAFON (Guy-Paul-Marie), capitaine, école de l'arme blindée et de la cavalerie d'Alger.

DELAGARDE (Charles - Robert - André), lieutenant, direction du personnel militaire.

DELOBEL (Fernand - Eugène - Gabriel), lieutenant, direction des troupes coloniales.

DELPLANQUE (Gaston), capitaine, 3e régiment de hussards.

DELRUE (René - Emile - Gabriel), capitaine, 1er régiment étranger de cavalerie.

DEMANEUF (Robert-Louis), lieutenant, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

DENGUFF (Gaël-Jean-Louis), lieutenant, école d'application du génie.

DESFOSSES (Etienne-Clément-Elie), capitaine, 4e demi-brigade de légion étrangère du Maroc

DESJEAN (Roger-Louis), lieutenant, 42e régiment de transmissions.

DETOUCHE (Jules-Lucien), lieutenant, détachement motorisé autonome n° 1.

DEVAUX (Paul-Félix-Fernand-Philippe), capitaine, 25e division aéroportée.

DISGAND (Henri-Marcel), capitaine, 5e bataillon de parachutistes coloniaux

DOBROUCHKESS (Georges), lieutenant de réserve d'artillerie.

DOMENACH (Albert - Jules - François), lieutenant, direction régionale des prisonniers de guerre allemands.

DORANGE (Harold - Marie - Joseph), capitaine, services spéciaux du Maroc

DUBOURG (Léon-Albert), lieutenant, école d'application de l'infanterie.

DUBREUIL-CHAMBARDEL (Raoul-Daniel), lieutenant, 1er régiment de tirailleurs marocains.

DUBUIS (Joseph), lieutenant, dépôt de prisonniers de guerre allemands n° 148.

DUPIN (Marcel-Charles-Jean), chef de bataillon, 23e régiment d'infanterie coloniale.

DUPONT (Jean - René - Georges), lieutenant, 26e bataillon d'infanterie.

DUPOUTS (Charles-Jean-François), lieutenant, 5e compagnie administrative régionale.

EGE (Léon-Marie-Louis), lieutenant, 18e bataillon d'infanterie parachutiste.

ESCARRA (Maurice-Marie), capitaine, régiment colonial de reconnaissance.

D'ESCRIENNE (Jean - Edmond - Marie - Henri), lieutenant, régiments du Tchad.

DESHAIES (Alphonse), lieutenant, centre d'organisation du génie.

DUTIL (Jean), sous-lieutenant, demi-brigade coloniale parachutiste.

ESQUILAT (Georges-Jean-Victor), chef de bataillon, 43e régiment d'infanterie coloniale.

ESVAN (Auguste-Jean-Laurent), lieutenant, 5e région militaire.

FAIG (Henri-Michel-Valentin), capitaine, état-major des troupes du Maroc.

FAIVRE (Gaston-Auguste), lieutenant, 1er groupe du 66e régiment d'artillerie.

FANGET (René-Christian), lieutenant, école d'application du génie.

FAURE (Joseph-René), capitaine, commandement en chef français en Allemagne.

FAVREAU (Albert-Louis-François), capitaine, 1/1e régiment de tirailleurs marocains.

FAZENTIEUX (Jean), lieutenant, 31e régiment du génie.

FIRTH (Ralph-Albert-Georges), lieutenant, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.

FOLLIN (Christian-Xavier), lieutenant, 2e régiment de hussards.

FRATACCI (Jean), lieutenant, école d'application du génie.

FRERE (André), lieutenant, bataillon autonome de Guinée.

FRIZZA (Henri-Christian-Désiré), capitaine, forces françaises libres.

GALEY (Paul-Jean-Joseph), chef de bataillon, état-major du commandant les troupes et services de Berlin.

GALOUZEAU DE VILLEPIN (Jean - Marie-Alphonse), lieutenant, école d'application d'infanterie.

GARNIER (Jean-Albert), lieutenant, bataillon de commandement de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

GAUDARD (Louis-Auguste-Constant), capitaine école supérieurie technique du génie.

GAUTRON (Jacques-Alexis-Emile), lieutenant, établissement régional du matériel de Vincennes.

GERDE (Robert-Jean), lieutenant, 18e bataillon d'infanterie parachutiste.

GIABBICONI (François), lieutenant, dépôt des isolés métropolitains Marseille.

GIACOMAGGI (François - Xavier), capitaine, centre d'instruction colonial de Corse.

GILLET (Félicien-Paul), lieutenant, régiment colonial de reconnaissance.

GIROLDI (Pierre), lieutenant, 12e régiment de R. A. O.

GIROUD (Henry-François), aumônier auxiliaire (sous-lieutenant de réserve), troupes d'occupation en Allemagne.

GOOD (Jean-Edouard-Paul), lieutenant, 1/3e régiment de tirailleurs algériens.

GOUDOUNEIX (Alain-Georges-Marie), capitaine subdivison de Limoges.

GOURVES (Pierre-Joseph-Marie), capitaine, détachement motorisé autonome n° 2.

DE GOUVION SAINT-CYR (Bernard-Marie-Paul), chef de bataillon, régiment colonial de reconnaissance.

GRAFF (Alain-Joseph-André), capitaine, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

GUIDON DE MONTEVERDE (Louis), lieutenant, 23e régiment d'infanterie coloniale.

GUYOT D'ASNIERES (René-Marie-Henri), lieutenant, 1er régiment de hussards.

HAGUENIN (Henri-Marie-Jacques), capitaine, 153e compagnie de 29. Etat-major, 1e bureau.

HAUCADES (Christian), lieutenant de réserve.

HENTSCHEL (Charles-Adrien), chef de bataillon, état-major, 2e bureau, 153e compagnie de Q. G.

HERVE (Pierre-Yves), capitaine, II/8e régiment de tirailleurs marocains.

HILLIQUIN (Raymond), lieutenant, régiment colonial de reconnaissance.

HONNORAT (Edmond-Marius-Léonard), chef de bataillon, 1er bataillon d'infanterie coloniale.

HORGUES-DEBAT (Raymond-Henri), capitaine, direction des troupes coloniales.

ITIE (Jean - Louis), lieutenant, groupement d'instruction S. P. 82.

JACQUEMIN (Pierre-Charles-François), capitaine, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

JENNPERRIN (Georges), capitaine, détachement motorisé autonome.

JEANPERT (Claude), capitaine, école polytechnique (artillerie).

JEZEQUEL (Yves-Simon-François-Marin), capitaine, bataillon d'instruction n° 543.

JONVILLE (Louis - Emile - Joseph), capitaine, 1/16e régiment d'artillerie.

JOSSE (Robert-Auguste), capitaine, troupes d'occupation en Allemagne.

JOUANNIC (Yves-Joseph), lieutenant, bataillon de marche de l'Oubangui-Chari.

KAISER (Robert-Gottlieb), adjudant-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

KERFANTO (Jules-César), adjudant-chef, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

KNELLWOLF (Charles - Edouard), lieutenant, troupes françaises en Extrême-Orient.

LACOSTE (Robert-Christian), capitaine, école d'état-major.

LACROIX (Julien-Roger-Albert), chef de bataillon, école du génie.

LAGARDERE (Paul), capitaine, 1e régiment de tirailleurs algériens.

LAHILLE (Emile-Germain), capitaine, groupe de transport de réserve générale du train n° 516.

LAMBERT (Henri), capitaine, état-major, subdivision, Vannes.

LAMOUCHE (Christian-Simon), capitaine, état-major du G. A. P. n° 3.

LANCRENON (Paul-Marie), capitaine, état-major du général commandant supérieur, Afrique équatoriale française, Cameroun.

LAPORTE (Michel-Pierre), lieutenant, 4e demi-brigade de légion étrangère du Maroc.

LAVOIX (Guy-Charles-Jules), capitaine, 21e régiment d'artillerie.

LE BLANC (Adrien-Clément-Joseph-Auguste-Claude), capitaine, services spéciaux du Maroc.

LE CROHENEC (Louis-Jean-François), lieutenant, 1er groupe, 66e régiment d'artillerie.

LEDUC (Maurice), capitaine de réserve.

LEGER (Paul-André-Louis), capitaine, 2e régiment de chasseurs d'Afrique.

LE LOUPP (Pierre-Adolphe), lieutenant, état-major, subdivision de Vannes.

LEMAITRE (Jean-Paul-Auguste), sous-lieutenant, infanterie métropolitaine.

LE MIRE (Henri), capitaine, demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

LEON (Gérard-Adolphe), lieutenant, état-major de l'armée, 3e bureau.

LEONETTI (Xavier-Marius), capitaine, 1er régiment du génie.

LEPORC (Pierre-Jean-Joseph), lieutenant, service de sécurité militaire.

LE TESTU (Marcel-Roger), lieutenant, école interarmes de perfectionnement d'officiers d'Achern.

LIBERSART (Serge-Edmond-Marcel), capitaine, état-major de la défense nationale

LIEBERT (René-Marie-Henri), lieutenant, état-major, C. S. T. O. A.

LOMBARD (Marcel-Léonce-François), commandant, état-major de la 8e région militaire.

LONGUEVILLE (Jean-Barthélémy), sous-lieutenant, Forces françaises combattantes.

MABROUCK BEN AHMED BEN CHAVOUF, lieutenant, division territoriale de Fes.

MACHIERALDO (Henri-Joseph-Pierre), lieutenant, direction des troupes coloniales.

MADON (Fernand-Louis), capitaine, 1er bataillon de zouaves.

MAGNY (Emile), capitaine, Forces françaises de l'intérieur.

MANET (Bernard-Marie-François), capitaine, 20e régiment d'artillerie.

MANGIN-D'OUINCE (François-Marie), capitaine, 88e bataillon du génie.

MANTES (Louis-Jean), capitaine, demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

MARTIN (Raymond-Etienne), lieutenant, 6e régiment d'infanterie coloniale.

MARTIN-SIEGFRIED (Marc-Léonce), chef d'escadrons, 153e compagnie de Q. G., état-major, 4e bureau.

MARTY (Roger-Jean), lieutenant, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique.

MAS (François-Jean-Pierre), sous-lieutenant, subdivision militaire de Perpignan.

DE MASIN (Alain-Marie-Fernand), sous-lieutenant, 12e régiment de cuirassiers.

MATHIOU (Lucien-Albert), lieutenant, 1er escadron régional du train.

MATTEI (Lucien-François-Dominique), capitaine, 67e régiment d'artillerie.

MAUDRY (Henri-Julien), capitaine, infanterie.

MENAGER (Pierre-Donatien-Laurent), sous-lieutenant, 10e régiment d'artillerie antiaérienne.

MERCHEZ (Léon), adjudant-chef, goums marocains.

MERMOZ (Roger), lieutenant, section d'information scientifique.

MEYER (Raymond), lieutenant, cavalerie et arme blindée.

MISON (Louis-Antoine-César), capitaine, sécurité militaire.

MONTEIL (Pierre), capitaine, régiment colonial de reconnaissance.

DE MONTILLE (Marcellin-Roger), capitaine, troupes d'occupation en Allemagne.

MORLEC (Jacques-Marie), lieutenant, artillerie des troupes françaises en Indochine du Nord.

MULSANT (Robert-Marie-Antony), lieutenant, 501e régiment de chars de combat.

MUELLE (Raymond-Frédéric), lieutenant, école des troupes aéroportées.

MULTRIER (Michel-Pierre-Charles), chef d'escadron, école d'application d'artillerie.

MUNIER (Henri-Roger), lieutenant, 12e régiment de cuirassiers.

MURRAY (Robert-Louis), lieutenant, régiment colonial de reconnaissance.

NEGROLES (André), adjudant-chef, bureau de recrutement d'Oran.

NEUROHR (Pierre-Joseph), lieutenant, subdivision de Nevers.

NICOLAS (Emile-Ange), lieutenant, 1/8e régiment de tirailleurs tunisiens.

NICOLAS (Gabriel-Jean-Pierre-François), capitaine, 71e compagnie de Q. G. état-major des troupes françaises en Indochine du Nord.

OCAMICA (Stanislas-Roch), lieutenant, 53e compagnie auto de Q. G.

ORSINI (Philippe-Antoine), capitaine, état-major des troupes françaises en Extrême-Orient, 153e compagnie de Q. G

PAILLARD (Alfred-Emile), lieutenant de réserve, 61e bataillon colonial du génie.

PAILLERET (Jules), capitaine, forces françaises de l'intérieur.

PAINAULT (Lucien), lieutenant, forces françaises libres.

PAJON (Jean-Bernard-Edmond), lieutenant, groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 1.

PASSAVENTI (Casimir), lieutenant, groupement d'instruction n° 101.

PASTINELLI (Jean-Pascal), capitaine, 1er régiment de tirailleurs algériens.

PATAUX (Jacques-Maurice), chef d'escadron, R. A. C. M., 2e groupe.

PELLABEUF (René), lieutenant, services spéciaux du Maroc.

PEPIN LAHALLEUR (François-Marie-René), capitaine, secrétariat général.

PESLIN (Jacques-Yves-Charles), lieutenant, 7e régiment de spahis algériens.

PETIT (Adrien-Paul-André), lieutenant, 412e régiment d'artillerie d'Afrique.

PETIT (Bernard-Constant-Henri), capitaine, direction de l'arme blindée et de la cavalerie.

PFISTER (Charles), lieutenant, 30e bataillon de chasseurs portés.

PFISTER (Pierre), capitaine, école d'application de l'infanterie.

PIALOUX (Pierre-Gaston), capitaine, cours pratique de tir antiaérien.

PIAT (Gilbert-Charles-Léon), lieutenant, 12e section d'infirmiers militaires.

PICQUET (Robert-Marcel-Gabriel-Georges), sous-lieutenant de réserve, E. R. de la 2e D. B.

PIERNIKARCH (Jean), lieutenant, infanterie.

PILLIARD (André-Georges-Marie), lieutenant, 88e bataillon du génie.

PIOCH (Jean-Joseph-Marius), lieutenant, école d'application d'artillerie.

PIRIOU (Roger-André-Etienne), lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie.

POIRIER (Albert-Camille), lieutenant, école d'application du génie.

POLI (Joseph-François), capitaine, école d'application du génie.

PONS (Albert), lieutenant, 12e bataillon de commandement.

PRIEUR (Marcel-René-Gaston), lieutenant, ministère des forces armées, direction de l'infanterie.

PRUNET (Emmanuel-Marie-André), capitaine, commandement en chef français en Allemagne.

PUECH (Jean), lieutenant, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

QUENOT (Raymond-Aurèle-Joseph), capitaine, 11e régiment de chasseurs d'Afrique.

QUINTIN (Jean-Marie-Pierre), lieutenant, dépôt central des isolés, CAR I.

RAUX (Jean-Odilon-Alexandre-Albin), capitaine, école des troupes aéroportées.

RAYEZ (René-Charles), lieutenant, 1er régiment de spahis marocains.

REDDIG (Paul-Armand), lieutenant, 61e régiment d'artillerie.

RICHELET (Rémy-Eugène-Emile), lieutenant, hôpital militaire Lyautey, Strasbourg-Neudorf.

RICHTER (Georges-Michel), capitaine, ministère de la guerre, inspection générale de l'armée, état-major.

RIMIZE (Louis-Marie), lieutenant, troupes d'occupation en Allemagne.

RISTICONI (Charles-Joseph), lieutenant, 217e demi-brigade d'infanterie.

ROBERT (Georges), lieutenant, compagnie administrative régionale n° 2.

ROBINEAU-BOURGNEUF (Georges-Guy), capitaine, état-major du groupement d'infanterie n° 24.

ROPARS (Joseph-Louis-Mathurin), lieutenant, services spéciaux du Maroc.

DE ROSTOLAN (Jean-Marie), capitaine, école d'application des transmissions.

ROUX (Marcel-Constant-Alphonse), lieutenant, 130e demi-brigade 2/3e régiment de tirailleurs algériens.

DE SAINT-VINCENT (Amaury-Pierre), capitaine, 11/62e régiment d'artillerie d'Afrique.

SALDUCCI (Pierre), lieutenant, bataillon d'instruction n° 590 du S. M. P. 59.

SANTANER (Jean-Dominique-Louis), sous-lieutenant, 1/8e régiment de tirailleurs tunisiens

SANTINI (Marcel), lieutenant, 71e compagnie de Q. G.

SARDA (René-Sébastien-Sauveur), lieutenant, artillerie des troupes françaises en Indochine du Nord, I/R. A. C. M.

SARDA (Maurice-Lucien), capitaine, direction régionale des prisonniers de guerre allemands de la 9e région.

SARTOUT (Henri-Jean-Louis), chef de bataillon, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

SASSI (Jean-Henri), lieutenant, 75e compagnie de transmissions aéroportées.

SAULAY (Jean-Edgard-Pierre), capitaine, services spéciaux du Maroc.

SAUZAY (Jacques), capitaine, 2e régiment de hussards.

SCAMPUCCI (Marcel-Barthélémy-Antoine), lieutenant, dépôt de prisonniers de guerre allemands n° 147.

SCHAAL (Alphonse-Georges-Maurice), lieutenant, 1er groupe du 68e régiment d'artillerie.

SCHERDLIN (Jean-Luc-François), lieutenant, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.

SCHLICKLIN (Joseph-Alfred), lieutenant, sous-direction régionale, prisonniers de guerre allemands de Nancy

SCHMITT (Jacques-Alphonse-Antoine), lieutenant, 2e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

SCHNEIDER (Marie-Thiébaut-Fernand), chef d'escadron, cabinet du commandement en chef français en Allemagne.

SCHREIBER (Robert-Joseph-Georges), capitaine, E. A. B. C. A.

SCHVALLINGER (Charles-Claude), lieutenant, état-major de la direction territoriale de Marrakech.

SCOTTO (Jean-Baptiste-Joseph), aumônier militaire auxiliaire, état-major de la 10e région.

SENECHAL (Alexis-Louis), lieutenant, établissement central du matériel de transmissions.

SERRES (Jean-Louis-Antoine), lieutenant, régiment du Tchad.

SILVANI (Martin), lieutenant, 21e demi-brigade d'infanterie.

SOBEAUT (Paul-René), sous-lieutenant, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

SOIGNON (Lucien), lieutenant, 18e régiment de transmissions.

SOLNON (René-Gabriel), capitaine, 2e régiment étranger d'infanterie.

SOURON (Roland), adjudant, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

SPINOSI (Pierre), lieutenant, subdivision militaire de Marseille

SUE (Gilbert), lieutenant, 88e bataillon du génie.

DE SUSBIELLE (Marie-Georges-Bernard), chef de bataillon, 101e demi-brigade de chasseurs.

TEYSSANDIER (Jean-Norbert), lieutenant, régiment de brigade Carnot.

THEBAULT (Pierre-Albert-Bertrand), lieutenant, école des troupes aéroportées.

TAPIN (Maurice-Louis-Paul), capitaine, 66e régiment d'artillerie.

THEVENET (Fernand-Joseph), lieutenant, 3e régiment de marche du Tchad.

THIEBAUD (René-Maurice-Constant), lieutenant, école interarmes de perfectionnement d'officiers d'Achern.

THOMANN (Jean), lieutenant, bataillon de commandement de la 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

TIRROLONI (Luc-Antoine), lieutenant, dépôt des isolés métropolitains de Marseille.

TOURON (Albert-Jean-Gustave), lieutenant, 49e bataillon d'infanterie.

TURPIN (Emilien-Léonard), lieutenant, 7e bataillon d'infanterie coloniale.

TURQUI BEN TAMER (Zéina), capitaine, subdivision de Fianarantsoa.

VAILLANT (André-Henri-Octave), lieutenant-colonel, section d'information scientifique.

VAN DEN BRULE DE REGIS (Yves), lieutenant, 501e régiment de chars de combat.

VELU (Jean-Marie-Joseph), lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie.

VERGEZ (Paul), lieutenant, école d'application du génie.

VERNANT (François-Bernard-Louis), capitaine, régiment colonial de reconnaissance.

VERSTEEGE (Antonin-Josef-Marie), lieutenant, 4e demi-brigade de légion étrangère du Maroc.

VERVELLE (Georges-Alfred-Edmond), capitaine, secrétariat permanent de la défense nationale à Tunis.

VICHOT (Michel-Georges-Louis), capitaine, secrétariat permanent de la défense nationale à Tunis.

VIDAILLAC (René-Robert-Jules-Emile), médecin commandant, service de santé, 1re légion de gendarmerie.

DE VIENNE (Guy-Joseph-Louis), capitaine, troupes d'occupation en Allemagne.

VIVRAY (Esprit-Auguste), lieutenant, 67e régiment d'artillerie.

WEISS (Pierre-Julien), lieutenant, bureau de recrutement d'Hanoï.

WIBRECH (Paul-Albert), lieutenant, intendance A. G. D. T.

WICART (Jules), caporal, forces françaises de l'intérieur.

WISDORFF (Jacques-Eugène-Emile), capitaine, 27e bataillon de chasseurs alpins.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 13 août 1948 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 août 1948, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE CHEVALIER

Pour services exceptionnels de guerre.

ALBY (Charles-Philippe), aumonier divisionnaire (capitaine), organe central F. F. L.

ASTORG (Pierre-Edouard), lieutenant, état-major du G. A. P./3.

BASSINOT (André-Charles-Auguste-Arsène), chef d'escadron, direction du service du matériel du commandement militaire de la zone d'occupation Nord.

BELARD (Arsène-Pierre), capitaine, 821e bataillon de transmissions.

BOILEAU (Georges-René), 21e bataillon de chasseurs portés, capitaine.

BOUCHARD (Henri), capitaine, état-major du G. I./21.

BOUSSARD (Roger-Raymond), chef d'escadron, IIIe R. A. C. M.

BRIOT (Alcide-Alfred), capitaine, services spéciaux du Maroc.

BROS (Gaston-Jean-Benoît), ingénieur, militaire de 1re classe, laboratoire central de l'armement.

BRUGUIER (René-Georges-Marcel), forces françaises de l'intérieur.

BURTIN (Roger-Henri), chef de bataillon, 3e régiment étranger d'infanterie.

BURY (Marcel-René), capitaine, état-major, 6e région.

BUTTIN (Claudius), capitaine, 1er régiment d'artillerie.

CARANES (Raymond-Léon), ingénieur de 2e classe des travaux, direction centrale des essences.

CALVIN (Marcel-Joseph-Camille), capitaine, 3e régiment étranger d'infanterie.

CARAVEO (Paul-Louis-Philippe), chef d'escadrons, 11e régiment de chasseurs d'Afrique.

CARAYON (Louis-Jean), capitaine, 3e régiment étranger d'infanterie.

CAZAUX (Paul-Jean-Marius), capitaine, centre de rassemblement des renforts coloniaux.

CHAMBERT (René-Georges), capitaine, 1/8e régiment de tirailleurs tunisiens.

CHARBONNEAU (René-Jean-Marie), capitaine, direction des troupes coloniales.

CHATELARD (Joseph-Yves-Robert), capitaine de réserve.

CHAUMAZ (Louis-Marcel-François), lieutenant, goums marocains.

CLAIRAY (Jean-Maurice), lieutenant, école d'application d'artillerie.

CLET (Jean-Louis), capitaine, artillerie.

COMPAIN (Marcel-Albert-Joseph), chef d'escadron, état-major de la 2e région.

DELCOURT (André-Ernest-Marie-Joseph), chef d'escadron, 1/32e régiment d'artillerie.

DERRIENNIC (Yves-Marie-François), capitaine, état-major division territoriale de Meknès.

DIBAR (Pierre-Jean-Louis), sous-lieutenant, 11e régiment de chasseurs d'Afrique.

DOUBOUY (Jean-Marc-Justin-Claudius), capitaine, 591e bataillon d'instruction.

DREZEN (René-Marie), sous-lieutenant, 1er bataillon de marche du 2e R. T. M.

DRYKONINGEN (Henri-Adolphe-Arthur), capitaine, dégagé des cadres.

FERRAND (Charles), lieutenant, commandement de l'A. B. C. du Maroc.

GRIFFI (Toussaint), lieutenant, direction du service des essences de l'Afrique du Nord.

GROSJEAN, lieutenant de réserve.

GUAYDIER (Alphonse-Jean-Marie), chef d'escadron, artillerie des troupes françaises d'Indochine du Nord, B. H. R.

GUIBERT (Maurice-Charles), capitaine, 5e division blindée, 2e groupe.

GUIBERT (Louis-Marie-Martial-Henri), capitaine, école d'application de l'armée blindée et de la cavalerie.

GUYON (Jacques-Marie-Paul), capitaine, artillerie des troupes françaises d'Indochine du Nord, 1/R. A. C. M.

HAMON (Louis-Marie), lieutenant, E. M. de la 5e division blindée.

LAURADOUX (Robert-Pierre-Louis), capitaine, 71e compagnie de Q. G., état-major des troupes françaises d'Indochine du Nord.

LE BEGUE DE GERMINY (François-Marie-Robert), chef de bataillon, 13e bataillon de chasseurs alpins.

LE BOULLEUR DE COURLON (Jacques-Raymond-Gabriel), capitaine, 1er régiment d'artillerie divisionnaire.

LE CLEC'H (Maurice-Michel), lieutenant, prytanée militaire.

LE DENMAT (Jean-Marie), lieutenant, état-major, IIIe région militaire.

LEFEBURE (Fernnad-Guy), adjudant-chef, E. D. I. N° 1, 251e C. C. R.

LEFEVRE (André), capitaine, direction du recrutement et de la statistique.

LIPS (Robert-Fernand), capitaine, génie.

LONG (Dominique-Marius-Jean-Baptiste), médecin commandant, 405e régiment d'artillerie antiaérienne.

LOONIS (Louis-Daniel), sous-lieutenant, D. R. P. G. A.

MARIONVALLE (Henri-Constant), lieutenant, subdivision militaire de Lille.

MARTIGNONI (Fernand-Raymond), lieutenant d'administration, 7e section d'infirmiers militaires.

MASSON (Hubert-André), médecin commandant, hôpital militaire du Val-de-Grâce.

MAYER (Jean), sous-lieutenant, 1re D. M. I.

MEHEUT (Paul-Joseph-Marie), capitaine, services spéciaux du Maroc.

MOUTON (Yves-Jacques-Louis-Marie-Léon-Jules-Victor), chef d'escadrons, section technique de l'armée.

PARADE (Albert-Constant), adjoint administratif de 1re classe, atelier de construction de Tarbes.

PARENT DU CHATELET (Marie-Joseph-Emmanuel-Henri), chef d'escadrons, école d'application des transmissions

PATS (Jean-Janvier), chef d'escadrons, secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), état-major particulier.

PIEDAGNEL (Clément-Henri-Elie), capitaine, 3e bureau de l'E. M. A.

QUETSTROEY (Lucien-François-Arthur), capitaine, 21e régiment d'infanterie coloniale.

RIGHINI (André-Jean), chef d'escadrons, état-major de la défense nationale (section Afrique).

ROGER (Marcel-Maurice), capitaine, école militaire interarmes.

ROHMER (François-Théophile), chef de bataillon, direction centrale du service social.

SARRA (Gabriel-Fernand), capitaine, action sociale et culturelle des troupes du Maroc.

SEMICHON (Georges-Marie-Emile-Michel), capitaine, 4e D. E. L. E. M.

SILLION (André), médecin commandant, hôpital militaire Louis-Vaillard.

SORNAT (Robert), lieutenant, 16e goum marocain.

SPOR (Jacques-Edmond), lieutenant, goums marocains.

TADDEI (Dominique), lieutenant, école d'application d'infanterie, Maroc.

DE TINGUY, née Geneviève MARQUET DE VASSELOT, équipes d'urgence, infirmière.

TRENTESAUX (Léon), capitaine aumônier, organe central des F. F. L.

VERBEKE (Louis-Emile), capitaine, 1/110e régiment d'infanterie.

VERDIN (Camille-Maurice-Octave-Félix), chef de bataillon, école d'application du génie.

VOILEAU (Pierre-Marie-Joseph), lieutenant, services spéciaux du Maroc.

WERY (Pierre-Joseph-Zéphir), lieutenant, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 13 août 1948 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 août 1948:

Est annulée la concession de la médaille militaire à titre posthume faite par décret en date du 14 janvier 1948 (*Journal officiel* du 17 février 1948) concernant le soldat Schmerber (Claude-Charles).

La croix de chevalier de la Légion d'honneur est conférée, à titre posthume, au soldat Schmerber (Claude-Charles).

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 21 août 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 21 août 1948, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la délibération du conseil de l'ordre en date du 17 août 1948 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommée dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret:

AU GRADE DE CHEVALIER

La ville de FALAISE: patrie de Guillaume-le-Conquérant, a été terriblement éprouvée au cours des combats de 1944 (45 de ses habitations détruites). Centre de résistance important durant l'occupation ennemie, a supporté ses deuils, ses ruines et la déportation des meilleurs de ses fils avec un courage et une foi jamais démentis.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 13 août 1948, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

(Pour services de guerre exceptionnels.)

ARNAUDIES (Raoul), mle I. C. 547, caporal-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.

BEROUE (Félix-Auguste), adjudant, mle 1168, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

HOFFMANN (Werner), mle 33508, 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

LACAZES (Charles), mle 27856, sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

MINEL (Robert), sergent-chef, infanterie coloniale.

RIOCERGE (Roger), mle 247, adjudant-chef, 69e régiment d'artillerie d'Afrique.

TRUMEL (Pierre), mle 62, adjudant-chef, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Régularisation.

(Pour prendre rang du 19 juin 1948.)

BATAILLE (Paul-Jean), adjudant-chef, mle 1160, 30e bataillon de transmissions.

FONTAGNERES (Jean), 2e canonnier, 10e régiment d'artillerie coloniale.

MARTIN (Louis-James), mle 7681, adjudant, 1er bataillon Thai.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

(A titre posthume.)

PEROUFF (Georges), adjudant, bataillon de télégraphistes coloniaux.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée, ordre général n° 176 du 10 avril 1948.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme.

QUITTOT (Louis-Auguste), gendarme, mle 246, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances.

TOUAMI BEN BOUTAHAR, 2e classe, 2e régiment de tirailleurs marocains.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 13 août 1948, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

AHMED BEN MOHAMED, mle 2345, soldat de 2e classe, 63e régiment d'artillerie d'Afrique.

Cette concession annule la citation à l'ordre du régiment n° 8 du 15 février 1945.

BASTIANESI (Paul-Joseph-Fernand), mle 713, brigadier-chef, 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade n° 77 du 14 juin 1945.

BELLEGY (Marc), mle 1160, maréchal des logis chef, 12e régiment de dragons de reconnaissance.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 968 du 24 juillet 1945 (*Journal officiel* du 18 octobre 1945).

BESSON (Claudius), mle 2051, soldat de 2e classe, bataillon de marche n° 11.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade n° 1 du 8 mars 1946.

BODDAERT (Jules-Norbert), mle R. 181, soldat de 2e classe, 501e régiment de chars de combat.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 72 du 14 novembre 1944.

BOUAZZA BEN ABDELKADER, mle 1296, soldat de 2e classe, 8e régiment de tirailleurs marocains.

Cette concession annule la citation à l'ordre du régiment n° 261 du 23 avril 1944.

BOUILHOL (Jean), mle 2167, légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie.

Cette concession annule la citation à l'ordre du régiment n° 94 du 28 décembre 1944.

BROUSSAUD (Jacques), soldat de 1re classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division n° 116 du 22 juillet 1944.

BRUNELLE (Léonce), mle 1960, sergent-chef, 7e bataillon de zouaves portés.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade n° 7 du 15 mai 1945.

CABALOUE (Jean), soldat de 2e classe, 1er bataillon de choc.

CAMELLERI (Oreste), soldat de 2e classe, 26e escadron du train.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 10 du 17 janvier 1943.

COSTE (André-Marie-Marcel), adjudant, chef de corps franc, secteur Est.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division n° 257 du 16 mai 1945.

EL HADI BEN TAHAR, mle 731, soldat de 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens.

ELOI (René), sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division n° 219 du 10 août 1944.

FRANQUET (René), mle 247, soldat de 2e classe, 1/21e régiment d'infanterie coloniale.

Cette concession annule la citation à l'ordre du régiment n° 116 du 7 décembre 1944.

FREROT (Robert), soldat de 2e classe, 7e région.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 10 du 25 avril 1946.

GACHET (Jean), mle 42037, légionnaire de 1re classe, 2e régiment étranger d'infanterie.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 262 du 1er août 1947.

GAILLARD (Louis), soldat de 1re classe, 8e régiment de chasseurs d'Afrique.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division n° 327 du 28 février 1945.

HAMMOU BEN AHMED, mle 15578, soldat de 2e classe, 4e régiment de tirailleurs marocains.

LAHSEN BEN LAHSEN, mle 14565, soldat de 2e classe, 5e régiment de tirailleurs marocains.

LAPERCHE (Raymond), mle 741, sergent, 23e régiment d'infanterie coloniale.

Cette concession annule la citation à l'ordre du régiment n° 332 du 2 mai 1946.

LAREK MENOUAR, soldat de 1re classe, mle 1827, 3e régiment de tirailleurs algériens.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade n° 146 du 27 avril 1944.

LASSOUANI OUALI, mle 925, soldat de 2e classe, 7e régiment de chasseurs d'Afrique.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division n° 126 du 22 mars 1944.

LIPOMI (Salvator), mle 13763, légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie.

LOVET (Jean), mle 4241, soldat de 1re classe, 11e bataillon de chasseurs alpins.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division n° 27 du 30 juin 1945.

LY ABDOUL HADI, mle S. P. 42722, sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Cette concession annule la citation à l'ordre du régiment n° 94 du 22 septembre 1944.

M'BISSANE N'GOM, mle S. I. X. 64286, soldat de 2e classe, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

MILETA (Salvator), mle 22175, légionnaire de 2e classe, 2e régiment étranger d'infanterie.

Cette concession annule la citation à l'ordre du régiment n° 289 du 7 juillet 1947.

MIR-GUERRA (Michel), mle n° 50226, soldat de 1re classe, 1re brigade de légion étrangère.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la division n° 107 du 30 novembre 1944.

MOHAMED BEN JELLOUL, mle 12084, soldat de 1re classe, 1er régiment de tirailleurs marocains.

NEHHAD, dit HABATT, SALA BEN MOHAMED, mle 418 LM, soldat de 2e classe, 7e tirailleurs algériens.

NOAGA (Savadogo), mle 69303, sergent, bataillon de marche n° 5.

PEREZ (Henri), mle 216, soldat de 2e classe, 81e régiment d'infanterie.

QUERCI (Pierre), mle 2334, sergent, 7e régiment de tirailleurs algériens.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 163 du 7 mars 1945.

ROGER (Justin), caporal, 1re division française libre.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée, décision n° 933 du 15 juillet 1945 (*Journal officiel* du 16 octobre 1945).

ROGGE (Erick), mle 16781, sergent, corps franc d'Afrique.

Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade n° 55 du 28 mai 1943.

SAMBA N'DAO, mle S. K. 81058, soldat de 1re classe, 6e régiment d'artillerie coloniale.

SAMBA PENDA, mle SD. 65828, caporal, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 130 du 27 octobre 1944.

SCHILL (Werner-Oscar-Frédéric), sergent-chef, 121e compagnie administrative régionale, 4e régiment de zouaves.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 849 du 21 juin 1945 (*Journal officiel* du 2 septembre 1945).

SOULEYMANE KEITA, mle 34999, caporal, 6e régiment d'infanterie coloniale.

TEMPLIER (Philippe-Bernard), soldat de 2e classe, bataillon d'Arcachon.

TIMACK SARR, mle SJ. 60037, soldat de 2e classe, 25e régiment de tirailleurs sénégalais.

VUILLERMET (François), brigadier, 11/63e régiment d'artillerie d'Afrique.

Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée n° 349 du 5 juin 1946.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

BIT-MIGNON (Albert), adjudant-chef, 33e groupe divisionnaire de forces terrestres antiaériennes.

CONSTANTINO (Joseph), mle 278, soldat de 2e classe, 41e groupe colonial de forces terrestres antiaériennes.

LOQUET (Pierre), soldat de 1re classe, 13e bataillon médical.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

(A titre posthume.)

COLONNA (Pierre-Louis-Marcel), soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.

COUTENCEAU (Jacques-Henri), aspirant, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée à titre posthume n° 38 du 12 mai 1943.

GAREL (Jean), soldat, 6e régiment d'infanterie coloniale.

DE LACROIX-LAVAL (Pierre), mle 5326, sergent-chef, bataillon de choc.

Cette concession annule la citation à l'ordre de l'armée n° 163 du 21 novembre 1944 (*Journal officiel* du 10 décembre 1944).

RONCALLO (Louis-Marius), soldat de 2e classe, bataillon de choc.

SCHURMANN (Jean-José), soldat de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

THOUVENOT (Claude-Maurice), soldat de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

BERSON (Norbert-Léon), mle 3602, caporal-chef, infanterie coloniale.

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 13 août 1948, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

Pour services de guerre exceptionnels.

(A titre posthume.)

ASTIER (Pierre), assistant de plantation à Anloc.
Cette concession annule la citation à l'ordre de la division, ordre du régiment n° 29 du 27 janvier 1948.

AUTRET (Jean), caporal-chef, 1re demi-brigade parachutiste S. A. A.

BARBICHE (André-Julien), caporal, 1er bataillon de chasseurs laotiens.
Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée, ordre général n° 523 du 20 novembre 1947.

BASTAROLI (Luigi), sergent-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

BRISSON (Jean), maréchal des logis-major, des troupes françaises en Extrême-Orient.

BRUERE-DAUSON (Henri), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

BRULON (Charles-Edouard-Félix), sergent-chef, demi-brigade coloniale de commandos parachutistes S. A. S.

CABLAN (Hugues-Camille), maréchal des logis chef, 10e régiment d'artillerie coloniale.

CADERON (Marcel-Joseph), adjudant-chef de réserve, 3e régiment étranger d'infanterie.

CENTOFANTI (Antoine - Jean - Louis), sergent, 43e régiment d'infanterie coloniale.

CHARTRAND (Camille), sergent, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes S. A. S.

CRUTZ (Marc), 2e canonnier, troupes françaises en Extrême-Orient.

DELORY (René), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

DEPREZ (Oscar-Claude), aspirant, des troupes françaises en Extrême-Orient.

DEWAVRIN (Marcel), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Cette concession annule la citation à l'ordre accordée pour les mêmes faits.

DUBOIS (Gaston), soldat de 1re classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.

DUPUYS (Michel), soldat de 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

ESTEVE (Henri), sergent, 35e régiment d'infanterie.

FAVRE (Roland), adjudant, 2e régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

FLUCHARD (Firmin - Alidor), adjudant - chef, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.

GAREL (Alexandre-Pierre), aspirant, 3e bataillon de chasseurs laotiens.

HRYCENKO (Grégoire), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

GUERVENOU (Robert - Jean - Marie), adjudant, 1re demi-brigade parachutiste S. A. S.

GUILLERM (Joseph-François-Marie), sergent, demi-brigade coloniale de commandos parachutistes S. A. S.

GUSE (Werner), soldat de 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

HUITOREL (Joseph), caporal-chef, demi-brigade coloniale de commandos parachutistes S. A. S.

JEANNET (Robert-Désiré-Denis), adjudant-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.

JOURNOT (Lucien), maréchal des logis, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

KHAMBONNE (Liémmétry), adjudant, 3e bataillon de chasseurs laotiens.

LAURENT (Pierre), caporal, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes S. A. S.

LOUBEYRE (Gilbert-Félix), caporal, demi-brigade coloniale de commandos parachutistes S. A. S.

MOHAMED BEN HAMED, 2e canonnier, 111/69e régiment d'artillerie d'Afrique.

MONBEIGT (Pierre-Louis), adjudant, 21e régiment d'infanterie coloniale.

OLIER (Jean), sergent, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

QUENISSET (Pierre-Yves), 1re classe, 1re demi-brigade parachutistes S. A. S.

REGAL (Albert-Adolphe), 1re classe, 1re demi-brigade parachutistes S. A. S.

SCHNEIDER (Roger), caporal-chef, 1re demi-brigade de parachutistes S. A. S.

THOMAS (Edouard), 1er canonnier, 1e régiment d'artillerie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée, ordre général n° 632.

TOANTE (Adolphe), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

TOUNSI (Bernard), 1re classe, 1re demi-brigade parachutistes S. A. S.

QUESSART (Raoul), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie.

WEISSBERG (Josef), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

WOSLTSCHUKO (Ivan), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

GAFFORY (Ange - François), sergent-major, 4e régiment de tirailleurs tonkinois.

LADRY (Fernand-Albert-Michel), sergent-chef, 4e régiment de tirailleurs tonkinois.

VERHOYE (Michel), sergent-chef, 4e régiment de tirailleurs tonkinois.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 13 août 1948, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent:

Pour services de guerre exceptionnels.

ADAM (Georges-Nicolas), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

ALBERTINI (Pascal), adjudant-chef, bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs algériens.

ALEXANDRE (Maurice-Albert), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 4e région.

ALLEGRE (Sylvain), adjudant-chef, centre d'entraînement physique militaire.

ANDERKO (Férenc), soldat de 1re classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.

APOUEY (Georges-François-Jacques), aspirant, 5e bataillon de chasseurs laotiens.

ARNAUD (Léon), adjudant-chef, 1re compagnie de discipline d'Albertville.

ARRIS (Sylvain-Armand), adjudant-chef, 7e régiment de tirailleurs algériens.

AUZERAIS (Georges), adjudant-chef, direction régionale du recrutement de Rennes.

BALLUCHE (Adrien), sergent, bataillon de marche, 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

BANNIER (Emile-Louis), adjudant, 4e dragons portés.

BARAS (Roland), adjudant-chef, 1er bataillon, 159e demi-brigade d'infanterie alpine.

BARRAND (André-Henri), adjudant, 20e bataillon de chasseurs portés.

BARRE (Auguste), adjudant-chef, groupement d'instruction n° 101.

BARRERE (Jean-Pierre), sergent-chef, 49e bataillon d'infanterie.

BARTOLI (Jean-Paul), adjudant, 1er régiment de tirailleurs algériens, 2e bataillon.

BAULARD (Raymond-Antoine-Prosper), maréchal des logis chef, 12e légion de garde républicaine.

BEAUDEAU (René-Noël-Aimé), adjudant, 27e bataillon d'infanterie.

BECKER (Ernest), sergent-chef, 1re compagnie d'état-major et des services du génie.

BENOIT-LIZON (Jean-Marie), adjudant-chef, 11e bataillon de chasseurs alpins.

BERTHELOT (Adrien), adjudant, école nationale d'entraînement physique militaire de Pau.

BILLEREY (Raymond-Henri), adjudant à pied, légion de garde républicaine de Paris.

BLANC (Robert-Jacques), adjudant-chef, goums marocains.

BOREE (Michel-Marie), adjudant-chef, commandement divisionnaire des goums de Rabat.

BOISSIERE (Elie-Gustave), adjudant-chef, état-major, bureau forces françaises combattantes de l'intérieur.

BONNACIER (Jean-Henri), adjudant-chef, annexe de Cherchell de l'école de sous-officiers de Saint-Maixent.

BONNET (Pierre), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 4e région.

BONNIN (Gabriel-Alexis-Olivier), adjudant-chef, 2e régiment étranger de cavalerie.

BORDERES (Joseph-Martial-Aurélien), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région.

BOURON (André-Marcel), adjudant, direction régionale du recrutement de Rennes.

BOUTONNET (Germain-Jean), gendarme, détachement de la Guadeloupe.

BOUVET (Georges-Jean-Etienne), adjudant, 1/3e régiment de tirailleurs algériens.

BOYER (Louis-Henri-Delphin), adjudant-chef, 2/3e régiment de tirailleurs algériens.

BRETON (Robert-Fernand), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région.

BRICHE (David-Jean-Marcel), aspirant, service militaire préparatoire, bataillon d'instruction 521.

BUGUIN (Paul), adjudant-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.

CADAUGADE (Yves - Jean), adjudant-chef, goums marocains.

CAMBONI (Adolphe-Antoine), adjudant-chef, 3/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

CAME (Roland-Lucien), adjudant-chef, 2e bataillon parachutiste de choc.

CAMER (Antoine), caporal, Dépôt commun des régiments étrangers.

CAMUS (Airy-Auguste), adjudant, 6e légion de garde républicaine.

CAPELLE (Achille-Emile), sergent-chef, 2e régiment de tirailleurs algériens, 2e bataillon.

CARRERE (Marcel), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région.

CERVERA (Georges - Marius), sergent-chef, 1er bataillon de zouaves.

CHAGNAUD (Robert-Paul), adjudant-chef, escadron hors rang de l'arme blindée des troupes françaises en Extrême-Orient.

CHALLAMEL (Raymond-François), adjudant-chef, 10e bataillon parachutiste de chasseurs à pied.

CHARPENTIER (André-Clément), adjudant, 8e régiment de tirailleurs marocains.

CHAVANTON (Pierre-François), adjudant-chef, 1re demi-brigade, 1er bataillon de commandement.

CHRISTOPHE (Maurice-Camille), sergent-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

CLEMENT (Robert-Joseph-Camille), maréchal des logis, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

CLER (Edgard - Claude - Jacques), adjudant, 12e régiment de chasseurs d'Afrique.

CLERGERIE (Henri), adjudant-chef, compagnie administrative régionale n° 114.

COILLARD (Philippe-Marius), adjudant-chef, escadron hors rang de l'arme blindée.

COLLET (Francis-Pierre), sergent-chef, 3/2e régiment de chasseurs parachutistes.

COLSON (Henri-Jean), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

CONSTANT (Alfred-Robert), adjudant, 3e régiment de spahis algériens.

COQUET (Gérard-Arsène), adjudant-chef, 11/3e régiment de tirailleurs algériens.

CORDELETTE (Raymond), sergent-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

CORNET (Philippe-Marie), adjudant, 4e régiment de spahis tunisiens.

COVES (Jacques), adjudant-chef, 3e bataillon du 1er tirailleurs.

CRENEGUY (Frédéric), adjudant, 2e bataillon parachutiste de choc.

CUGERONE (Gaston-César), adjudant-chef, 99e régiment d'infanterie.

CURZI (Louis-Marcel), adjudant-chef, bataillon 502 du service prémilitaire.

DASSE (Roland-Pierre), sergent-chef, 2e bataillon parachutiste de choc.

DECEMBRE (Serge-Marius-François), adjudant, demi-brigade de marche parachutiste.

DECOTTIGNIES (Gaston-Arthur), adjudant-chef, 13 demi-brigade de Légion étrangère.

DEGAETANO (François), adjudant-chef, 21e demi-brigade d'infanterie, 1/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

DEHAENE (Pierre-Louis-François-Urbain), adjudant-chef, 12e cuirassiers.

DELIGAT (René-Narcisse-Paul), adjudant-chef, 62e compagnie régimentaire de réparation.

DELIGNY (Louis-Joseph), soldat de 1re classe, 1er régiment étranger de cavalerie.

DEMENGE (René-Henri-Paul), adjudant-chef, direction régionale des P. G. A., dépôt 153, 9e région militaire.

DESOCHE (Lucien), sergent-chef, 153e compagnie de quartier général.

DESROCHES (Julien-Louis-René), adjudant-chef, 1er régiment de hussards.

DESSENNE (Paul-Désiré), adjudant-chef, 1er bataillon d'infanterie.

DEVAUX (André-Jacques), adjudant, 3e chasseurs d'Afrique.

DEVILLERS (Marie-Paul-Louis), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région.

DIGNAN (Henri), adjudant-chef, 49e bataillon d'infanterie.

DOLIS (Fernand-René-Marcel), adjudant-chef, bataillon de choc no II.

DONADIEU (Aimé-Jean-Marie), adjudant-chef, 1er régiment de tirailleurs marocains.

DONNADIEU (Lucien), adjudant-chef, centre de rassemblement des renforts d'Extrême-Orient.

DOUMERGUE (Jean-Roger), adjudant, bataillon d'instruction 600, service militaire préparatoire.

DUCHAMP (Pierre), garde, 1re légion de garde républicaine de marche.

DUCOURNAU (Fernand), adjudant-chef, 207e bataillon de tirailleurs marocains.

DUFOURT (Raymond), adjudant, dépôt de prisonniers de guerre no 61 Auxonne.

DUPLESSIX (Aristide-Charles-Albert), adjudant-chef, 31e bataillon de chasseurs à pied.

DUPORTAIL (Louis-Yves-Eugène), sergent, détachement autonome des infirmiers coloniaux, Indochine-Sud.

DUPOUY (Henri), adjudant-chef, compagnie des services no 1.

DUPUY (Jean-Alphonse-Auguste), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

DURAND (Albert), maréchal des logis chef, école de l'arme blindée et de la cavalerie d'Alger.

DUSSAIN (Jean), adjudant-chef, école de sous-officiers de Langenargen.

ESPI (René), adjudant-chef, compagnie des services no 1.

ESSEAU (Adolphe), adjudant-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.

FERRIER (Albert-Jean), adjudant-chef, 11e régiment de chasseurs d'Afrique.

FESEUILLE (René-Jean-Joseph), sergent, dépôt commun des régiments étrangers.

FILIPPI (Paul), adjudant, méhallas chérifiennes, Rabat.

FILLINGER (René), adjudant-chef, 3e compagnie des services.

FLOQUET (Camille), adjudant, 3e légion de gendarmerie.

FORTIN (Georges-René-Lucien), sergent major, goums marocains.

FOUET (Alban-Elie), adjudant-chef, 159e demi-brigade d'infanterie alpine.

FOURNIER (Henri-Paul-François), adjudant-chef, 1er bataillon de marche du 35e régiment d'infanterie.

FRESSE (René-Maurice), adjudant-chef, 8e régiment de chasseurs d'Afrique.

FREY (Arthur-Joseph), adjudant, 31e bataillon de chasseurs à pied.

FROMAGET (Jacques), médecin auxiliaire (adjudant), 34e régiment d'infanterie.

GALEA (Auguste-Vincent), adjudant-chef, bureau de recrutement de Constantine.

GASSER (Albin-Albert), adjudant-chef, 159e demi-brigade d'infanterie alpine.

GATHUINGT (Léonce), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région.

GAUTHERON (Maxime-André), adjudant-chef, 3e bataillon de zouaves.

GAUTHIER (Jean-Robert), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

GELIN (Albert-Henri-Georges), maréchal des logis chef, 4e région de gendarmerie d'occupation.

GENESCA-TRULLAS (Félio-José-Antonio), adjudant-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

GEORGEON (Albert-Maurice), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région.

GERTHOFFERT (Jean-Baptiste), adjudant-chef, 6e légion de garde républicaine.

GIACOMINO (Antoine-Alberi), adjudant, 3/4e régiment de tirailleurs tunisiens.

GONNOT (Yvan-Louis), adjudant-chef, 11/3e régiment de tirailleurs algériens.

GOUNENOVE (Maurice-Léon), adjudant, 328e compagnie de tirailleurs algériens.

GOURY (Pol-Alcide-Victor), adjudant-chef, 2e bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

GOUTH (Louis-Jean), adjudant-chef, 2e bataillon parachutiste de choc.

GRANGERARD (Georges-Emile), garde républicain, 12e légion de garde républicaine.

GRANSARD (Samuel), adjudant-chef, 51e bataillon d'infanterie.

GRAZIANI (François), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 9e région.

GUETH (Yvon-Charles), adjudant-chef, 2e bataillon parachutiste de choc.

GUETON (Louis-Marcel), adjudant, 2e bataillon parachutiste de choc.

GUILLARD (Henri-Pierre-Louis), adjudant-chef, bataillon d'instruction no 543, service militaire préparatoire.

GUILLERM (Jean-Marie-Grégoire), adjudant-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

GUILLOT (Maurice-Paul), adjudant, 7e demi-brigade de chasseurs alpins.

GUILLOTEAU (Raymond), adjudant 1/4e régiment de tirailleurs marocains.

GUYARDEAU (Emile-Marcel-Paul), adjudant-chef, goums marocains.

GUYOT (Lucien-Emile), adjudant-chef, 2/3e régiment de tirailleurs algériens.

HERMET (Marcel), aspirant, dépôt principal de prisonniers de guerre no 233.

HERNANDEZ (Gaëtan-Michel), sergent-chef, Dar El Askri d'Ouezzane.

HERVE (Paul), aspirant, direction régionale prisonniers de guerre, 9e région militaire, dépôt prisonniers de guerre 152.

HERVE (Robert-Albert-Fernand), adjudant-chef, 8e compagnie administrative régionale.

HEYER (Jacques), sergent-chef, 7e régiment de tirailleurs algériens.

HIBLOT (André-Pierre), aspirant, présidence du conseil, délégation générale des forces françaises combattantes de l'intérieur.

HUILLET (Pierre-Clément-Louis), adjudant-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

HUMEAU (Gaston-Cyprien), adjudant-chef, école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie.

HUOT (Georges-Gabriel), adjudant-chef, 5e régiment de cuirassiers.

HOFFMANN (Théodore), légionnaire de 1re classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

HUGUES (Elie), adjudant-chef, 1re compagnie d'état-major et des services du génie.

JACQUET (Emile-Lucien), aspirant, dépôt de prisonniers de guerre allemands no 141.

JACQUOT (François-Etienne), adjudant, centre d'entraînement physique militaire.

JAMIN (Paul-Joseph-Auguste), adjudant-chef, goums marocains.

JEANJEAN (Maurice-Eugène), sergent-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

KODDERITZCH (Auguste), sergent-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

KOENIG (Joseph-Louis), adjudant, dépôt des prisonniers de guerre no 101, Mulhouse.

KRETZSCHMAR (Paul), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère.

LABADIE (Georges-Simon), adjudant-chef, goums marocains.

LAFONT (Roger-André), aspirant, 20e bataillon de chasseurs portés.

LANDROT (Louis-Marius), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région.

LAPIERRE (Jean-Benoit), sergent-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

LARHANTEC (Henri-Marguerite), maréchal des logis chef, école d'application de l'arme blindée et de la cavalerie.

LAUDY (Léon-Edmond), maréchal des logis chef, 1re légion de gendarmerie.

LAURENT (Jean-Henri), adjudant, 2e légion de garde républicaine.

LAUZELY (Elie), adjudant, 49e bataillon d'infanterie.

LECLERC (Michel-Clément-Baudoin), adjudant-chef, 5e régiment de chasseurs d'Afrique.

LE DRU (Yves-Marie), adjudant, 4e régiment de spahis marocains.

LEFEBVRE (Florent), adjudant-chef, service prémilitaire, groupement d'instruction no 524.

LEFRANÇOIS (Louis), adjudant-chef, 5e compagnie des services.

LEGRAND (Jean-Marie), adjudant, école de sous-officiers de Saint-Maixent, annexe de Strasbourg.

LEVERT (Roland-Raoul-Julien), agent technique principal, 708e compagnie essence.

LIMA (Paul), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région.

LISSART (Pierre), adjudant-chef, 2e bataillon de chasseurs à pied.

LOMBART (Victor-Adrien-Marcel), adjudant, direction régionale des prisonniers de guerre allemands, dépôt 152.

LOUVIER (Jean-Henri), adjudant, Institut des hautes études de défense nationale et d'économie de guerre.

MAES (Adrien-Eugène-Augustin), adjudant-chef, bataillon de marche du 9e régiment de tirailleurs algériens.

MAISTRET (Jean), aspirant, dépôt central des isolés, C. A. R. n° 1.

MAJERCAK (Gabriel-Eugène-Nandow), sergent-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

MAJESTE-LASSALLE (René-Auguste), adjudant-chef, groupe géographique autonome.

MALHERBE (Raymond-Auguste), adjudant-chef, 1er régiment de cuirassiers.

MALLET (Eugène-Albert), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région.

MARCHAN (Benjamin), adjudant, commandement divisionnaire des goums marocains.

MARSY (Raoul-Arthur-Alfred), adjudant-chef, dépôt des prisonniers de guerre allemands n° 91.

MARTIN (Georges), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère, 1er bataillon.

MARTINEZ (Joseph), adjudant, 1/4e régiment de tirailleurs marocains.

MARVILLER (René-Louis), adjudant, dépôt n° 183 des prisonniers de guerre allemands.

MAST (Robert-Fernand-Joseph), sergent-chef, légion étrangère, 40e compagnie de camions-bennes.

MATHEY (Paul), sergent, 2e bataillon de choc.

MAUROY (Jules-César-Alexandre), gendarme, 7e légion de gendarmerie.

MENEY (Jean-Claude-André), adjudant-chef, 501e régiment de chars de combat.

MENOTTI (Jacques-Roméo), adjudant-chef, 24e bataillon d'infanterie.

MEREL (Noël-Paul-Marie), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

MERTENS (Henri), adjudant-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

MINNI (Emile-Joseph), adjudant-chef, école de sous-officiers de Saint-Maixent.

MOLINIER (Raymond-Odilon), adjudant-chef, école militaire interarmes.

MONDOLONI (Jean-Mathieu), adjudant, goums marocains.

MONTBILLIARD (Robert), adjudant-chef, 21e bataillon de tirailleurs marocains.

MOREL (Albert-Camille), adjudant-chef, 8e régiment de dragons.

MORETTI (Jourdan), maréchal des logis chef, 590e bataillon d'instruction du service militaire préparatoire n° 59.

MOUILLE (Albert-Robert), légionnaire de 2e classe, dépôt commun des régiments étrangers.

MOUILLESEAUX (Louis-André), adjudant-chef, dépôt principal de prisonniers de guerre n° 2301.

MOUSIS (Roger-Jean-Joseph), adjudant-chef, 2/8e régiment de tirailleurs marocains.

MOZZICONACCI (Marc-Marie), adjudant, 1/4e régiment de tirailleurs marocains.

NADAL (Gervais-Maurice), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région.

NAUDEY (Marie-François-Jean), adjudant, 1er bataillon, 159e demi-brigade d'infanterie alpine.

NAZE (Roger-Pierre-Henri), adjudant-chef, goums marocains Fès, 10e tabor.

NEDELEC (Pierre), adjudant, école de cadres interarmes de Langenargen.

NOE (Roger), adjudant-chef, ministère de la guerre, direction de l'infanterie.

OLLIEU (Eugène-Julien), adjudant-chef, 201e régiment de pionniers nord-africains.

ORQUERA (Antoine), sergent, 2/2e régiment de tirailleurs algériens.

OSWALD (Henri), adjudant, 1er régiment de cuirassiers.

PARISSE (Louis-Charles), adjudant-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

PELLOUX (Maurice), adjudant, 504e compagnie de tirailleurs marocains.

PENICHOU (Jean), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 4e région.

PESTOURIE (Maurice), maréchal des logis chef, gendarmerie T. O. A.

PETITJEAN (Pierre-Gaston), maréchal des logis chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région.

PEZET (Jean-Antoine), adjudant-chef, commandement divisionnaire des goums de Rabat.

PICHOT (Constant), adjudant chef, 3e régiment de hussards.

PIERROT (Prosper), adjudant-chef, service récupération des troupes d'occupation, 8e compagnie des services.

PLAZA (Emile), maréchal des logis chef, 10e légion de garde républicaine.

PLUCHON (Jacques), adjudant-chef, service de récupération des troupes d'occupation.

PLUMART (Louis-Jean-Marcel), adjudant-chef, 2e bataillon de chasseurs laotiens.

POINTURIER (Raymond), adjudant, 21e bataillon de chasseurs portés.

POTIER (Maurice), adjudant-chef, commandement divisionnaire des goums de Rabat.

POUJOL (Francis-Léonard), adjudant-chef, 8e régiment de tirailleurs marocains.

POULNAIS (Ferdinand), adjudant-chef, 3e bataillon de zouaves.

PRADIER (Robert-Louis-Gabriel), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région.

PUJO (Raymond-Georges-Albert), adjudant-chef, 49e bataillon d'infanterie.

PULON (Paul-Léon-Roger), adjudant-chef, direction régionale des prisonniers de guerre allemands.

QUIRIN (Pierre), adjudant-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains.

REDHON (Pierre-Antoine), adjudant, 2e groupe de chasseurs laotiens.

REGAL (Juan), caporal-chef, G. P. L. E. M.

REIBALDI (Philibert), adjudant-chef, 130e demi-brigade, état-major.

RENSON (André-Cyrille), adjudant-chef, sous-direction régionale des prisonniers de guerre allemands, Nancy.

RESTLE (Karl), légionnaire de 1re classe, dépôt commun des régiments étrangers.

REUZIAUX (Albert-Jean-Paul-Marie), adjudant-chef, sous-direction régionale des prisonniers de guerre allemands de Caen.

REYNIER (Pierre-Raymond), aspirant, service de récupération des troupes d'occupation.

RIVOAL (Jean), adjudant-chef, dépôt de prisonniers de guerre 232.

ROMAND (André-Alfred), adjudant-chef, base militaire de Tourane.

ROSEMBLATT (Charles-Joseph), sergent-major, 8e demi-brigade de zouaves, 2e bataillon.

ROUSTAN (Jules-Louis), adjudant, goums marocains.

RUMMLER (Georges-André-Joseph), adjudant, compagnie administrative régionale n° 6.

SALAUN (Honoré), adjudant, goums marocains.

SANTONI (Gaston), adjudant-chef, 1er régiment étranger de cavalerie.

SANTUCCI (Jean), sergent, goums marocains.

SAOUT (Jean-Marie-Ollivier), brigadier-chef, 12e régiment de dragons.

SCHMIDT (Walter-Frédéric), sergent, bataillon de marche de la 4e demi-brigade de légion étrangère.

SCHNEIDER (Charles-Jean), caporal, 13e demi-brigade de légion étrangère.

SCHNEIDER (Traugott), adjudant, 3e régiment étranger d'infanterie.

SCIMIA (Jean), brigadier-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

SEBRECHT (Camille-Henri), adjudant-chef, 2e régiment de tirailleurs marocains.

SOUBIRAC (Pierre), adjudant, goums marocains.

STEYER (Eugène), adjudant-chef, 49e bataillon d'infanterie.

STRABACH (Camille-Roger), adjudant-chef, compagnie administrative régionale n° 113.

SUEUR (Julien-Edouard-Adolphe), adjudant-chef, service militaire préparatoire, bataillon d'instruction n° 521.

TAVERNIER (Philippe-Raoul), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 4e région.

TEANI (Jacques-Gothard), adjudant, 2e bataillon de marche du 5e régiment de tirailleurs marocains.

TELION (Alfred-Louis-Joseph), adjudant, direction des transports militaires par voie ferrée.

TETAERT (Théophile-Marie), adjudant-chef, 11e régiment de cuirassiers.

TETAZ (Juste-Michel-Robert), adjudant-chef, 99e bataillon d'infanterie alpine.

THOMAS (Marie), adjudant, goums marocains.

TILLY (Romain), adjudant, service militaire préparatoire, bataillon d'instruction n° 530.

TISSOT (Francis-Germain), adjudant-chef, 2/3e régiment de tirailleurs algériens.

TREBUCQ (Henri-Jean), adjudant, cabinet du général commandant supérieur des troupes d'occupation.

TREMBLAY (Marcel), aspirant, direction régionale du recrutement de Rennes.

TROTEL (François), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région.

UGUEN (Auguste), adjudant-chef, service récupération des troupes d'occupation en Allemagne, 8e compagnie des services.

ULRICH (Albert), adjudant-chef, bataillon d'instruction n° 560.

VALLEE (Henri-Louis), gendarme, 7e légion de gendarmerie.

VALLOT (Albert-Pierre), adjudant, 8e compagnie administrative régionale.

VANDENBULCKE (François-Hector), adjudant-chef, école de sous-officiers de Langenargen.

VILAIN (Roger), adjudant-chef, 1er régiment de chasseurs parachutistes.

VILLARMET (Del-Marie-Roger), adjudant-chef, 35e bataillon d'infanterie.

VINCENT (Charles), adjudant-chef, 19e bataillon de chasseurs portés.

VOGEL (Fritz), sergent-chef, dépôt commun des régiments étrangers.

VOISIN (Albert-Marie), adjudant, 1er régiment de chasseurs d'Afrique.

VONESCH (Louis), adjudant-chef, dépôt de prisonniers de guerre allemands n° 111.

VOURIOT (Roger), adjudant-chef, 1er bataillon d'infanterie.

ZADUNAYSKI (Gaston-Georges), adjudant, 30le compagnie de tirailleurs marocains.

ZIRBES (Albert-François), adjudant-chef, section de discipline du C. S. T. T.

ZIMMER (Ferdinand), adjudant-chef, 6e commando laotien.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 13 août 1948, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

Pour services de guerre exceptionnels.

ADAMY (Lucien-Marie), adjudant, chancellerie, sécurité militaire.

ARRII (Pierre-Marie), adjudant-chef, matériel, direction régionale (10e région).

AUDRIC (Marius-Norbert), adjudant-chef, matériel, 313e C. M. R. A.

AUZEMERY (Henri), adjudant-chef, 2e régiment d'artillerie.

BARREZ (Charles-Henri), adjudant-chef, matériel, 804e C. O. S. M.

BASCUNANA (Guy-Joseph-Michel-Ferdinand), sergent-major, 11e S. I. M., direction du service de santé des troupes du Maroc.

BELLOT (Raymond), adjudant-chef, bureau militaire et service social de l'Yonne.

BERNARDINI (Ange), adjudant-chef, 10e section de C. O. M. A.

BLANCHOT (Georges-Louis-Robert), adjudant, service social de l'armée du département de la Haute-Marne.

BLONDEL (Joseph), adjudant-chef, cadre des agents de chancellerie métropolitaine, zone militaire de la Sarre.

BONILLO (Etienne), adjudant, service social et culturel de la division d'Oran.

BONNAFOUS (André-Antoine-Joseph), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région.

BONNIERE (Maurice-Henri), adjudant, direction de travaux de Versailles.

BOUGOUIN (Louis-Célestin), adjudant-chef, 6e régiment d'artillerie légère parachutiste.

BOUILLE (Paul), adjudant, cadre des agents des corps de troupe, école de sous-officiers de Saint-Maixent, annexe de Strasbourg.

BOUTRY (Roger), adjudant-chef, chancellerie, service de sécurité militaire.

BRESSON (René-Louis), adjudant-chef, 11/61e régiment d'artillerie.

BROCHIER (André-Armand), adjudant-chef, bureau régional de comptabilité (8e région).

CANU (Aimé), adjudant, direction du train.

CAPDEVILLE (Paul-Etienne), sergent-chef, 72e bataillon colonial du génie.

CARASCOSA (Brigido-Antoine), 4e régiment de cuirassiers.

CAZAUX (Betrand - Pierre - Honoré), aspirant, état-major, commandement supérieur des troupes d'occupation, 1er bureau.

CHARNEY (Louis-Henri), adjudant, service social de l'armée, cadre des agents de chancellerie (7e région).

CHAUMILLON (René), adjudant, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

CHISNE (Gaston-Pierre-Jean), adjudant, 63e régiment d'artillerie, 2e groupe.

CLEMENT (Robert-Fernand), adjudant-chef, chancellerie, sécurité militaire.

COLIN (Lucien-Joseph), maréchal des logis, maître maréchal ferrant, ambulance vétérinaire 511.

COQUELET (Camille-Marcel-René), adjudant-chef, 42e compagnie entrepôt.

COSIMO (Joseph), adjudant-chef, transmissions des troupes françaises en Indochine du Nord.

DELATTRE (Raymond-Jean), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 2e région.

DELEAGE (Victor-Roger), adjudant, état-major des troupes du Maroc.

DELEAU (Julien-Alfred), adjudant-chef, trésorerie aux armées, bureau central de comptabilité.

DELPHIN (Victor), adjudant, 32e escadron du train.

DEMERCASTEL (René-Louis), adjudant-chef, 1/7e régiment d'artillerie.

DESTERMES (Xavier), adjudant-chef, service vétérinaire et des remontes de la subdivision de Limoges.

DIMAS (Joseph), sergent-chef, 45e régiment de transmissions.

DUBOIS (François-Marcellin), adjudant-chef, matériel, 482e C. R. E. B.

DUCHET (Pierre-Georges-Albert), adjudant, 1re compagnie d'état-major et des services du génie.

DURAND (Clément), sergent-major, 11e section d'infirmiers militaires.

FAILLET (Jean-Marius), adjudant, école d'application des transmissions.

FENECH (Charles-Joseph-Michel), adjudant, intendance, G. M. S. P. P. 601.

FOURCADE (Louis), adjudant-chef, groupement d'aviation d'observation d'artillerie n° 2.

FOURCHON (Roger-Germain-Marcel), adjudant-chef, 125e compagnie de réparation du matériel.

FRICHOT (Louis-Charles), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 1re région.

GASPARINI (Rodolphe-Antoine), adjudant, dépôt de P. G. A. n° 2.101.

GERARD (Grégoire-Louis), sergent-chef, 25e division aéroportée, génie, compagnie 17/9.

GONNEAU (Raymond), adjudant-chef, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

GRAS (Georges-Narcisse-Fernand), adjudant, subdivision du Palatinat et Hesse Rhénane.

GUERIN (Léon-Marie), adjudant-chef, matériel, base 901, service mécanographique.

GUERNIER (Maurice-Pierre), adjudant-chef, service militaire préparatoire, 591e bataillon d'instruction.

GUILLAUME (Jacques-Régis), adjudant-chef, service social de la division de Casablanca.

GUILLEMIN (Gilbert), sergent-major, 6e section d'infirmiers militaires.

GUITTARD (Joseph-François), sergent-major, troupes françaises d'occupation en Allemagne, compagnie administrative du service social n° 45.

HENRYON (André), adjudant-chef, goums marocains.

HOCQUARD (Serge-Jules-René), adjudant-chef, état-major du groupement d'infanterie n° 1, Compiègne.

HOTELLIER (Léon - André - Aimé), adjudant-chef, intendance des troupes françaises en Extrême-Orient, détachement Sud de Coaex.

HOUSET (Robert-Ernest-Louis), adjudant, gestion mixte des subsistances et de fabrication de pain 603.

JONNER (Armand), adjudant-chef, direction du recrutement et de la statistique de la 6e région.

LAFOSSE (René-Marie), adjudant-chef armurier, 7e régiment de tirailleurs algériens.

LAICK (Marcel), adjudant, 5e compagnie des services.

LAUMONIER (Pierre), adjudant-chef, état-major du commandement supérieur des troupes d'occupation.

LEGOUT (Yves-Jean-Jacques), adjudant, 10e section de C. O. M. A.

LE MEUR (Paul-Joseph), adjudant-chef, état-major de la défense nationale.

LEPROVOST (André-Léon-Edouard), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région.

LE THIEIS (René-Louis-Marie), adjudant, C. D. G. de Fès, 42e goum marocain.

LUCASSE (Pierre - Gabriel), sergent - chef, 1re section de C. O. M. A.

LUSSAGNET (Yvon-Félicien), sergent-major, 10e section d'infirmiers militaires, détachement de Constantine.

MAINGUET (André-Auguste), adjudant-chef, direction régionale du recrutement de Rennes.

MARCHISIO (Joseph-Julien), adjudant-chef, direction des transports régulateurs de Constantine.

MASSON (Louis-Joseph), adjudant-chef, 2e escadron régional du train.

MEILLET (Robert-Louis-Marie-Elisée), adjudant, 31e bataillon du génie.

MICHALAK (Léon), adjudant, 19e régiment du génie.

MICHONNET (Lucien-Jean-Ernest), adjudant-chef, 806e compagnie d'ouvriers du service du matériel.

MILLOT (René - Julien - François), adjudant, 41e régiment de transmissions.

MONNIER (Robert-Auguste-Valentin), adjudant, atelier de réparations de Boufarik.

MORISSET (Paul-Henri-Marcel), adjudant-chef, groupe de transport 354, état-major.

MURRIS (Gaston-André-Etienne), adjudant, détachement de C. O. M. A. de la G. M. S. 607.

OUVRIER (Paul-Louis), adjudant-chef, 47e bataillon de transmissions.

PARISSE (François - Robert), adjudant-chef, 1/11e régiment d'artillerie.

PAROLI (Georges), adjudant-chef, chefferie de Touraine.

PASSET (Fernand-Marius-Roger), adjudant, 122e compagnie de réparation du matériel.

PATAILLE (Bernard-Raymond), adjudant 1/24e régiment d'artillerie.

PEYRES (André), adjudant, compagnie des services n° 1.

PICHENET (Maurice), adjudant-chef, école de sous-officiers de Saint-Maixent, annexe de Strasbourg.

PIERRE (Louis-René-Hippolyte), adjudant-chef, subdivision d'Angoulême.

PIETRI (Jean-Aimé), adjudant-chef, bureau de recrutement d'Ajaccio.

PLAS (Jean), adjudant, 581e bataillon d'instruction.

POIRIER (Georges), adjudant, goums marocains.

POISSON (Gabriel-Maurice), adjudant, 661e section d'infirmiers militaires, 401e bataillon médical.

POYET (Antoine-Marcel-Alfred), adjudant, direction des travaux du génie d'Alger.

PREUX (Florent), adjudant-chef, groupe de transport 511.

RAFED (Arezky), adjudant, 4e régiment du génie.

RAVAUD (Henri-Camille-Joseph), adjudant-chef, 42e compagnie entrepôt.

RAYMOND (Jean-Marie), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 4e région.

REINERT (Nicolas), adjudant-chef, établissement régional du matériel de Metz.

REMY (Gaston-Marcel), adjudant-chef, 6e escadron du train.

RIOGERGE (Roger-Marcel-Flavien), adjudant-chef, III/69e régiment d'artillerie.

RONSEAUX (Maurice), adjudant, 4e régiment du génie.

ROSSIGNOLI (Constantin), adjudant, école de sous-officiers de Langenargen.

SAILLARD (Yves - Aimable - Louis), adjudant, transmissions (3e région).

VALLES (Barthélémy), adjudant, 1/68e régiment d'artillerie.

SANTOT (André), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 2e région.

SCHMITZ (Pierre-Joseph), adjudant-chef, sécurité militaire.

SEGARD (Jules-Joseph), adjudant-chef, bataillon d'instruction n° 520.

SELOSSE (Jean-Henri-Charles), adjudant-chef, subdivision Bade-Ouest.

SERVEILLE (Georges-Raymond-Joseph), adjudant, 1re région militaire, état-major.

SIMONET (Robert), adjudant-chef, service de sécurité militaire.

SIMONI (Mathieu), adjudant-chef, groupe de transport n° 501.

SIRET (Armand), adjudant, 40e compagnie de Q. G.-C. C. F. A.

SOCCOJA (Raphaël), adjudant-chef, action sociale et culturelle de la division de Casablanca.

DE STEFANO (Georges), adjudant, groupe de transport n° 501.

SUSINI (André), maréchald des logis chef, 1/24e régiment d'artillerie.

TABUS (Jean-Louis-Noël), adjudant-chef, état-major, 1er bureau.

TANCHOT (Albert), adjudant-chef, 451e compagnie de C. O. M. A.

TEULIERES (Henri), sergent, direction régionale du recrutement et la statistique de la 5e région.

TOURET (Pierre-Edouard), adjudant-chef, 1/47e régiment d'artillerie.

TRAMONI (Angelin), adjudant-chef, bureau de recrutement d'Ajaccio.

VEYRAC (Fernand), adjudant-chef, 405e régiment d'artillerie antiaérienne.

VIEL (Henri-Maurice-Marie), adjudant-chef, 808e C. O. S. M.

VIGNETTA (Maurice-Hector-Joseph), adjudant, sécurité militaire.

VINCENT (Louis), adjudant, 6e section de C. O. M. A.

VOISIN (Robert), maréchal des logis, maître maréchal ferrant, 3e régiment de chasseurs d'Afrique.

Nord-Africains.

ABDESSELEM BEN FHEDDAL, mle 278, sergent-chef, 41e régiment de transmissions.

ALD KADDOUR BEN BENABDELLAH, mle A-792, sergent-chef, détachement 10e C. O. M. A.

DOUAK SAID BEN MEBAREK, mle 1222, adjudant, 67e régiment d'artillerie.

HAMADI BEN BOUAZZA, mle A 141/34, adjudant, 32e escadron du train.

KADARI BOUHAOUS OAMAR, mle 733, sergent, 10e section de C. O. M. A.

KERMADI DJILANI BEN ABDELKADER, mle A 52/34, brigadier-chef, 26e escadron du train.

LAROUSSI BEN ABDALLAH BEN MANAJA, mle 1402/L 32, adjudant-chef, administration centrale de l'armée tunisienne.

MOHAMED BEN ALI, mle A 168/33, adjudant, 31e escadron du train.

MOHAMED BEN ALI BEN HADJ AHMED DJERBI, mle A 292, brigadier-chef, 1/62e régiment d'artillerie.

MOHAMED BEN ABDERAHMAN BEN AHMED, mle A 37/34, adjudant-chef, 26e escadron du train.

MOHAMED BEN BRAHIM, mle A 375/34, maréchal des logis chef, 31e escadron du train.

OUAGEL BELKACEM BEN ALI, mle A 911/32, maréchal des logis chef, matériel, 356e C. L. R. A.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 13 août 1948, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

I. — Européens

Pour services de guerre exceptionnels.

ADAM (Louis-Ernest-Emile), adjudant, 23e régiment d'infanterie coloniale, 3e bataillon.

ALBALAD (Nicolas), adjudant-chef, compagnie mixte d'ouvriers d'artillerie coloniale.

ALBERTINI (Jean-Baptiste), adjudant-chef, 6e régiment d'artillerie coloniale.

ALBRECHT (Paul), sergent-chef, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

AMIOT (Paul-Jean-Henri), adjudant-chef, 1er groupe aérien d'observation d'artillerie.

ANSEL (Léon-René), adjudant, détachement motorisé autonome.

ARRIGHI (Ange-François), sergent-chef, D. I. C. Dakar, Ce QG.

AUDOIRE (Pierre), adjudant, groupement instruction no 41.

BANON (Jean-Antoine), maréchal des logis chef, groupe d'artillerie coloniale de l'Afrique occidentale française.

BARTHELEMY (Raymond), sergent, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

BARTOLI (Antoine-Paul), adjudant-chef, centre administratif d'Extrême-Orient.

BASTIANELLI (Philippe), maréchal des logis chef, maître maréchal ferrant, 21e régiment d'infanterie coloniale.

BAUCHE (Roger-Emile-Edouard), adjudant-chef, régiment mixte du Cambodge.

BAUDRY (Martial-Auguste), maréchal des logis chef, B. H. R. de l'artillerie des troupes françaises d'Extrême-Orient.

BAVOUX (Xavier-Louis), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

BERTOLANI (Toussaint), sergent-chef, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

BERTIN (Jean-Louis), sergent-chef, 2e bataillon d'infanterie coloniale.

BLOT (Roger), adjudant-chef, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

BODEL (Lucien-Désiré), adjudant, 5e bataillon de parachutistes coloniaux.

BOHEE (Marcel), adjudant, 2e régiment d'infanterie coloniale.

BRESSOLES (Raphaël), adjudant-chef, dépôt autonome des infirmiers coloniaux du centre Annam.

BRIGNON (André-Alphonse), adjudant-chef, bataillon autonome de Guinée.

BRIOT (René-Georges-Eugène), adjudant-chef, bataillon de marche Oubangui-Chari.

BROTTE (Emile-Auguste), adjudant-chef, 1er bataillon d'infanterie coloniale.

CANOUET (Gérard-Simon), adjudant-chef, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

CASTELL (Dominique), adjudant, 6e bataillon de commandement.

CHAPUIS (Paul), sergent, 2e bataillon de chasseurs laotiens.

CHABREDIER (Pierre-Augustin-Albert), adjudant, 10e compagnie d'ouvriers d'artillerie coloniale.

CHAMPAGNE (Aimé), sergent-chef, base militaire de Saigon.

CHATELAIN (Robert-Jules), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique.

CHEVRIER (Roger), sergent, 22e régiment d'infanterie coloniale.

CIANELLI (Marc-Joffre), adjudant, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

CLERE (Maurice), caporal, 2e régiment d'infanterie coloniale.

COLARD (Paul-Louis), sergent-chef, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

COLINEAUX (Roger), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

COLOMBANI (Jean-Paul), adudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

COLONNA (Raphaël-Gaspard), adjudant, détachement autonome d'infirmiers coloniaux de l'Indochine Nord, Hanoï.

COMBELLES (Jean-Paul), adjudant-chef, groupe de transport 508, train.

COURTOT (André-Charles-Auguste), maréchal des logis, compagnie mixte d'ouvriers d'artillerie coloniale.

COUTURIER (Maurice), maréchal des logis, trompette, 11/1 régiment d'artillerie coloniale.

CUZIN (Louis-Antoine), sergent, B. T. S. R. no 2.

DAYEZ (Aimé-Gustave), adjudant-chef, 43e régiment d'infanterie coloniale.

DELANGRES (André-Charles), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

DESPLACES (Marice-Joseph), maréchal des logis chef, 1/1er régiment d'artillerie coloniale.

DUBAU (Jean-Marie-Louis), adjudant-chef, régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

DUMOULIN (Julien), sergent-chef, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

EHRENGARTH (Emile), sergent-chef, 1er bataillon d'infanterie coloniale.

EOCHE (Albert-Joseph-Lucien-Marie), adjudant, 8e bataillon d'infanterie coloniale.

ERBA (Julien), sergent-chef, compagnie autonome de transport.

FERRAGGIOLI (Jean), adjudant-chef, demi-brigade de zouaves.

FORMARIER (Jean-Jacques-Narcisse), adjudant, direction d'artillerie de l'A. O. F.

FOURNIER (Maurice), maréchal des logis, 10e régiment d'artillerie coloniale.

GRANIC (Yves-Marie), caporal-chef, 43e régiment d'infanterie coloniale.

HUBERT (Pierre), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

HUSS (Georges-Paul), maréchal des logis chef, compagnie administrative régionale no 6.

JACQUOT (Marcel-Georges), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région.

JAOUEN (François-Albert-Marie), adjudant-chef, 39e C. A. S. E. M. T. C.

LAINE (Pierre-Marie-Eugène), sergent-chef, 156e compagnie de réparation coloniale.

LALANNE (André), adjudant, régiment de tirailleurs sénégalais du Soudan.

LEFEVRE (André), adjudant-chef, infanterie coloniale, compagnie de Bourbon.

LEGRAND (Georges-Gustave), adjudant-chef, régiment colonial de chasseurs de chars.

LE GUEN (Pierre-Marie), sergent, 61e bataillon colonial du génie, 1re compagnie.

LE ROUX (Jean-Désiré), sergent-chef, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

MARBOEUF (René-Emmanuel-Auguste), maréchal des logis chef, 39e compagnie A. S. E. M. T. C.

MARY (Albert-Jean-Paul), adjudant, 15e régiment de tirailleurs sénégalais, 1er bataillon.

MASSON (Auguste), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

MELZA (Rémy), sergent-chef, Infanterie coloniale, forces côtières.

MINET (Louis), adjudant, section des C. O. A. coloniaux.

MONTAUDIE (Franck-Roger), adjudant-chef, 71e compagnie de quartier général, services généraux et particuliers de l'armée (chancellerie coloniale).

MOZER (Jean-Jacques), adjudant-chef, 73e compagnie coloniale de quartier général.

MUYLLAERT (René-Rémy), adjudant, 22e régiment d'infanterie coloniale.

PIBOULEAU (Pierre), adjudant-chef, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

POIROT (Raymond), sergent, C. R. R. C. du C. R. T. C. M.

PONTET (Maurice), sergent clairon, 6e bataillon de commandement.

POULANGY (Marie-Joseph), adjudant-chef, 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

QUENTIN (Georges), adjudant-chef, 1er régiment mixte de Madagascar.

QUERVILLE (Eugène-Albert), adjudant-chef, 6e régiment d'infanterie coloniale.

RAGUENES (Jean-François), sergent, 1er bataillon thaï.

RENOIT (Léon-Edouard), adjudant-chef, 2e bataillon de chasseurs laotiens.

RIBARD (Michel-Laurent), adjudant, direction d'artillerie de l'Afrique occidentale française.

RIGOURD (Marcel-Constant), adjudant-chef, 10e régiment d'artillerie coloniale.

ROCHEREAU (Jean), caporal-chef, régiment colonial de chasseurs de chars.

ROUQUETTE (Léon-Eugène), adjudant-chef, régiment colonial de chasseurs de chars.

ROUZIER (François), adjudant, 4e bataillon d'infanterie coloniale.

SAINTOUT (Charles-Guy), adjudant-chef, 5e bataillon de parachutistes coloniaux (de la demi-brigade coloniale de commandos parachutistes).

SAJOT (Pierre), sergent, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

SANGIORGIO (Jean-Pierre), adjudant, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

SANIEZ (Michel-Georges), adjudant-chef, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

SANTINI (Jean-Vitus), sergent-chef, bataillon sénégalais n° 104.

SAUZEAU (Célestin-Henri-René), sergent-chef, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

SINE (Roger-Marie), sergent-chef, détachement motorisé autonome.

STEINER (Emile-Waldemar), adjudant, 2e escadron colonial de reconnaissance de l'Afrique occidentale française.

TALIAN (Basile), caporal-chef, 8e bataillon d'infanterie coloniale.

TASSERIE (Marcel-Alphonse), adjudant-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.

VERNISSE (Jean-Marie), adjudant-chef, centre administratif des troupes coloniales dans la métropole.

WALZER (Georges-Marcel), adjudant, 39e C. A. S. E. M. T. C.

WERREY (Jean), adjudant, centre de rassemblement des renforts coloniaux.

II. — AUTOCHTONES

ADAM OULED BARL, sergent-chef, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

ABDOULAYE NIKIEMA, mle 40581, sergent-chef, détachement motorisé autonome.

ADAMOU, mle Z KP 186, adjudant, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

DOUNIA O DALA, mle 3581, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

GORDO, mle 3591, sergent-chef, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

HABIB (David), mle 13300, sergent, bataillon de tirailleurs du Congo-Gabon.

HAOU, mle 2815, sergent, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

HOANG MA VAN, mle 11537, caporal, forces côtières.

KOULAMA SANOU, mle 83118, sergent-chef, section spéciale des troupes coloniales.

MASSA MILLOGO, mle 83095, sergent-chef, 3/6e régiment de tirailleurs sénégalais.

MOUL, mle 5060, adjudant, 5e bataillon montagnards d'Extrême-Orient.

NATARLA, mle 4041, sergent-chef, régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

NONG VAN NHAY, adjudant-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.

RON, mle 5014, adjudant, 4e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

TA VAN TUYEN, mle 1187, adjudant, C. C. B. 1 du 1er bataillon du Tchad.

TONG NAI, adjudant, mle 5750, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 13 août 1948, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

Pour services de guerre exceptionnels.

ABBES LOUSLATY AHMED, adjudant-chef, direction du service des essences des forces d'Extrême-Orient.

ABDALLAH BEN AHMED, moqqadem aouel goums marocains.

ABDALLAH BEN SAID, sergent, 475e compagnie de T. M

ABDALLAH BEN DRISS, sergent, 11/8e R. T. M.

ABDELKA DER BEN RAHO, caporal, direction régionale des P. G. A.

ABDELKADER BEN SAID, sergent-chef, 203e bataillon de P. N. A.

ABD EL KADER BEN YOUSSEF BEN LAKDAR, caporal, section de garde G. I. 21.

ABDELMAJID BEN BOUBAKER BEN ABDALLAH, adjudant-chef, 31e régiment de tirailleurs tunisiens.

ABDERRAHMAN BEN MOHAMED SALAH KOUKI, sergent, 21e demi-brigade d'infanterie.

ABDESSELEM BEN MEKKI, mle 3373, caporal, 2e bataillon du 8e régiment de tirailleurs marocains.

ABDESSELEM BEN MOHAMED, caporal, 67e bataillon de tirailleurs marocains.

ABDESSELEM BEN MOHAMED, 1re classe, 207e bataillon de tirailleurs marocains.

AHMED BEN AHMED MOHAMED, maréchal des logis, 1er G. E. A. S. A. M.

AHMED BEN ABDELOUAHAD, sergent, 522e compagnie T. M.

AHMED BEN ALLAL, sergent, bataillon du 2e R. T. M., 3e compagnie.

AHMED BEN KEBIR, caporal, dépôt de P. G. A. 171.

AHMED BEN MAATI, sergent-chef, 325e compagnie de T. M.

AHMED BEN HAMADI, sergent-chef, D. R. P. G. A., 503e compagnie de garde.

AHMED BEN MESSAOUD, sergent-chef, 11/8e R. T. M.

AHMED BEN MOHAMED, maoun, 1er tabor marocain, G. C. A. T./1.

AHMED BEN MOHAMED, sergent-chef, bataillon de marche du 6e R. T. M.

AHMED BEN MOHAMED BEN SALAH BEN TAIEB, sergent, 1/8e régiment de tirailleurs tunisiens.

ALI BEN AMARA, sergent-chef, section de discipline du G. S. T. T.

ALI BEN AMARA BEN EL AIFA EL OUERGHI, caporal, administration centrale de l'armée tunisienne.

ALI BEN MOHAMED, caporal-chef, détachement fixe du camp de Mediouna.

ALI BEN MOHAMED BEN ALI BEN OFHMON, sergent-chef, 1er/8e R. T. T.

ALI BEN MOHAMED SALAH GHELICHE, caporal-chef, administration centrale de l'armée tunisienne.

ALI BEN TAHAR KOUKI, 2e classe, 3e/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

ALI BEN YOUNES BEN MOHAMED SALAH, sergent-chef, 3e/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

ALI OU SAID BEN MOHA, sergent-chef, 1/8e R. T. M., 1re compagnie.

ALLAL BEN ABDESSELEM, 2e classe, direction régionale des P. G. A., 482e compagnie de T. M.

AMMAR BEN ALI BEN EL OUAHMA, sergent, 3e/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

BAHA OU ALI, moqqadem-aouel, 85e goum marocain.

BARCK BEN MOHAMED, sergent-chef, 2e bataillon de marche du 2e régiment de tirailleurs marocains.

BASSOU OU ALI, maoun aouel, goums marocains.

BELBAR SLIMANE BEN AHMED, sergent-chef, 1/3e R. T. A.

BELKACEM BEN AOMAR, mle 11312, adjudant, 1/2e brigade de tirailleurs marocains.

BELKESSIR RAHAL, sergent, dépôt de P. G. 203, Bar-le-Duc.

BELMOSTEFA BENAOUDA BEN MOHAMED, adjudant, 328e compagnie de tirailleurs algériens.

BENAISSA BEN AISSAINE, moqqadem, goums marocains.

BEN LARBI KHELIFA, sergent, 323e compagnie de T. A.

BINADAH BEN MOHAMED, sergent chef, 117e demi-brigade d'infanterie, 6e B. T. M.

BEN ZELKAFA MOHAMED, sergent, direction des transports de la 10e R. M. (base militaire d'Oran).

BOUAZZA TAYEB BEN AHMED, adjudant, 1er bataillon de zouaves.

BOUBEKEUR BEN MOHAMED, mle A 179, sergent-chef, dépôt de P. G. A. n° 148.

BOUCETTA AHMED BEN HAMIDI, sergent, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

BRAHIM BEN LAHOUCINE, maoun aouel goums marocains.

BRAHIM BEN AHMED, 2e classe, 1er régiment de tirailleurs marocains, mle 1159.

BRAHIM BEN M'HAMED, sergent-chef, bataillon de marche du 4e R. T. M.

BRAHIM BEN MOHAMED, sergent, 511e compagnie de tirailleurs marocains.

BRAHIM MOHAMED BEN BELGACEM, sergent, section de discipline du C. S. T. T.

BRAHIM BEN SALAH, sergent-chef, direction régionale des P. G. A., 482e compagnie de T. M.

CHAREF MILOUD OULD MENAD, 1re classe, bataillon de marche du 2e R. T. A.

DAOUD BEN M'HAMED, moqqadem, goums marocains.

DJELLOUL BEN ABDALLAH, maoun, 1er tabor, 60e goum marocain.

DJOBRANE BRAHIM, sergent, dépôt de P. G. A. n° 145.

DORBANI OTHMANE, sergent, bureau de recrutement de Constantine.

DRISS BEN KACEM adjudant, compagnie administrative régionale n° 114.

DRISSI MAHMOUD, maréchal des logis chef, bureau régional de recrutement d'Alger.

EL HACHMI BEN BOUALI, sergent-chef, dépôt de P. G. A. n° 148.

EL JILANI BEN FERHAT BEN EL MIZOUNI, caporal-chef, 3/1e régiment de tirailleurs tunisiens.

EL KEBIR BEN MOHAMED, sergent, bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs marocains.

EL KEBIR BEN MOHAMED, 2e classe, goums marocains, 3e tabors, 12e goum.

ELLOUH BEN NASR BEN MOHAMED BRAHIM, caporal-chef, 1/8e régiment de tirailleurs tunisiens.

FERAGA ABDALLAH BEN SLIMANE, adjudant-chef, 507e compagnie T. A.

FERHATI BOUDIAF BEN LAKHDAR, sergent-chef, 1/9e régiment de tirailleurs algériens.

HABBES BEN AISSA, caporal, bataillon de marche du 2e B. T. A.

HABBI HABBI BEN AISSA, adjudant, bataillon de marche du 2e R. A. T.

HAMADI BEN EL RAZZI, mle 305, moqqadem aouel, goums marocains, 3e tabor, G. C. A.

HAMED BEN BARK BEN BELKHEIR, caporal-chef, bureau de recrutement du Maroc.

ICHI BEN BOUADDI, mle A-799/35, sergent-chef, 11/8e R. T. M.

KABBOUR BEN ABDELKADER, sergent-chef, 6e régiment de tirailleurs marocains.

KABBOUR BEN AISSA, caporal, dépôt de P.G.A. n° 1102.

KODJA MOHAMED, caporal, 217e bataillon de tirailleurs algériens.

LABANE BERREZOUG BEN AHMED, sergent, bataillon de marche du 9e R. T. A.

LABDAOUI YOUSSEF BEN FOUHANI, 2e classe, 2e bataillon de marche du 7e R. T. A.

LAHCEN BEN MOHAMED, mle 10302, sergent-chef, dépôt de P. G. A. n° 87, Belfort.

LARBI BEN HASSINE BEN KHEMOUMA, 1re classe, dépôt des isolés des troupes métropolitaines de Tunis.

LAKHDAR BEN MOHAMED, caporal, 203e bataillon de pionniers N. A.

LHASSEN OU HADJ, 2e classe, 329e compagnie de tirailleusr marocains.

MAATI BEN AHMED, adjudant, direction régionale des P. G. A.

MABROUK BEN AMMAR BEN ALI BEN REDJEB, sergent-chef, dépôt de P. G. n° 201, Epinal

MADJOUK SAMED, caporal-chef, 509e compagnie de tirailleurs algériens.

MAGTOUF BEN AMOR BEN M'HAMED, sergent-chef, dépôt de P. G. A. n° 201, Epinal.

M'AHMED BEN BOUCHAIB, moqqadem, commandement divisionnaire des goums de Rabat

M'AHMED BEN MOHAMED, mle 12532, sergent, infanterie métropolitaine.

MEKKI BEN MOHAMED, mle 1205, moqqadem aouel, 8e tabor marocain.

MEKKI BEN MOHAMED ES SABLI, 1re classe, 3/4e régiment de tirailleurs tunisiens.

MERIMECHE AHMED BEN MOHAMED, adjudant-chef, direction des P. G. A., compagnie 305 de tirailleurs algériens.

MERZOUGUI KEBLOUTI BEN M'HAMED, caporal-chef, 7e régiment de tirailleurs algériens.

MESSAOUDI ADBELKADER, sergent, 323e compagnie de tirailleurs algériens.

M'HAMED BEN AHMED, caporal, bataillon de marche du 4e R. T. M.

M'HAMED BEN MOH, mle 221, caporal-chef, dépôt de P. G. n° 83.

M'HAMED OU LHASSEN OU RABO, mle 533, maoun, goums marocains, 33e goum.

M'HAMED BEN MOHAMED, mle 23258, sergent-chef, 460e compagnie de tirailleurs marocains.

MOHA OU ALI, moqqadem, goums marocains, 3e tabor, 4e goum.

MOHA OU BASSOU, mle 676, 2e classe, 8e tabor marocain.

MOHA OU BOUR, moqqadem, C. D. G., Fès, 85e goum marocain.

MOHA OU LAHCEN, moqqadem aouel, goums marocains.

MOHA OU LAHOUCINE, mle 696, 4e goum marocain, 2e classe

MOHAMED BEN AHMED BEN BELGACEM, adjudant-chef, bataillon de marche du 4e R. T. T.

MOHAMED BEN AHMED BEN MOHAMED, 1re classe, 1/8e régiment de tirailleurs tunisiens.

MOHAMED BEN AHMED, sergent, dépôt de P. G. A. 402.

MOHAMED BEN ALI, mle A. 398, sergent-chef, 1er bataillon du 2e R. T. M., 3e compagnie.

MOHAMED BEN AOMAR, mle 3357, adjudant-chef, 12e régiment de chasseurs d'Afrique.

MOHAMED BEN BELGACEM BEN BOU SAHA BEN ALI, sergent, 1/4e régiment de tirailleurs tunisiens.

MOHAMED BEN BOUCHAIB, caporal-chef, dépôt de P. G. A 171.

MOHAMED BEN HACHEMI, mle A-582/36, sergent-chef, 11/1e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED BEL HADJ, mle 552, Moqqadem, 99e goum marocain.

MOHAMED BEN HAMED, Maoun, goum marocain, 3e tabor, 12e goum.

MOHAMED BEN HAMMOU, Moqqadem Aouel, goums marocains.

MOHAMED BEN HAMMOU, Moqqadem, goums marocains.

MOHAMED BEN KHADIR, sergent-chef, 1er régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED BEN LAHBIB, 1re classe, 8e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED BEN MABROUK, sergent, bataillon de marche du 1er R. T. T.

MOHAMED BEN MAHTOUB, caporal, 9e G. R. C. G. P. G. A. 491e compagnie de T. M.

MOHAMED BEN SALAH EL OUCIF BEN-M'BARK, caporal, 511e compagnie de tirailleurs tunisiens.

MOHAMED BEN SAOUD, mle 11978, sergent, 1er R. T. M.

MOHAMED BEN SI MOHAMED, Moqqadem, goums marocains (59e goum).

MOHAMED BEN THAMI BEN RHOUMI, sergent-chef, 1/8e R. T. M., 1re compagnie.

MOHAMED BEN TOUAMI BEN MOHAMED, sergent-chef, bataillon de marche 4e R. T. T.

MOHAMED EL HADI BEN TAIEB BEN SENYOUSSI, adjudant, 550e compagnie de garde de P. G. A.

MOHAMED OU ASSOU, mle 421, Moqqadem-Aouel, goums marocains, 3e tabor, 51e goum

MOHAMED OU HAMMOU, mle 667, maoun, 99e goum marocain.

MOHAND OU LHACEN, Moqqadem, 42e goum marocain.

MOSTAPHA BEN ABDALLAH, mle 13292, 1re classe, 2e régiment de tirailleurs marocains.

MOUSSA SENOUCCI, sergent-chef, école militaire interarmes.

MOUSSAOUI TAHAR dit MOHAMED, sergent-chef, 339e compagnie de tirailleurs algériens.

OUACIF MOHAMED, 1re classe, bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

RAHAL BEN BRAHIM, mle A 1189, adjudant, 1er bataillon du 2e R. T. M., 2e compagnie.

RAHAL BEN GHALI, sergent-chef, 66e B. T. M.

SAFI OU LHABOUB, Moqqadem, goums marocains, 23e goum.

SALAH BEN AHMED BEN NOUIOUNA, sergent, bataillon de marche du 4e R. T. T.

SALAM BEN ABDELKADER, sergent-chef, 1er bataillon du 5e R. T. M.

SALEM BEN ALI BEN FREDJ ALEYA, adjudant, bataillon de marche du 4e R. T. T.

SAOUD BEN LAHOUSSINE, Moqqadem-Aouel, goums marocains, 3e tabor, 12e goum.

SAYAH MOHAMED, sergent, 11/3e R. T. A.

SENOUCI MOHAMED, brigadier-chef, 211e bataillon pionniers.

SMAIN BEN ADLANI, Moqqadem-Aouel 48e goum marocain.

TAHAR BEN HASSEN BEN AMOR, 1re classe, 3/4e régiment de tirailleurs tunisiens.

TOUHAMI BEN SADOK BEN BOUBAKER, adjudant, bataillon de marche du 4e R. T. T.

ZEGHDANI SAAD BEN MESSAOUD, caporal-chef, 2/3e régiment de tirailleurs algériens.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 13 août 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 13 août 1948, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 3 août 1936, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée aux anciens militaires dont les noms suivent:

ALAUX (François-Jean-Louis), classe 1917, mle 2305 au recrutement de Rodez, soldat au 18e régiment d'infanterie.

ARROSTEGUY (Martin), classe 1912, mle 2083 au recrutement de Bayonne, soldat au 18e régiment d'infanterie.

BEDEX (François-Marie-Vincent), classe 1900, mle 3354 au recrutement de Nantes, soldat au 65e régiment d'infanterie.

BERTHELOT (Aristide-Basile-Pierre), classe 1910, mle 1580 au recrutement de Niort, soldat au 66e régiment d'infanterie.

BERTHON (Louis), classe 1914, mle 1136 au recrutement de Bourges, soldat au 152e régiment d'infanterie.

BILLEBAULT (Augustin-Prudent), classe 1903, mle 1113 au recrutement de Cosne, soldat au 15e escadron du train.

COMTE (André-Louis-Claude), classe 1912, mle 923 au recrutement d'Amiens, soldat au 151e régiment d'infanterie.

DELPLANQUE (Jean-Georges), classe 1911, mle 2788 au recrutement de Lille, soldat au 61e régiment d'infanterie.

DESBROSSES (François-Abel), classe 1910, mle 467 au recrutement de Mâcon, sapeur au 2e régiment du génie.

DOSIERE (Ernest-Alfred), classe 1912, mle 601 au recrutement d'Avesnes, soldat au 15e régiment d'infanterie.

DUBOIS (Henri-Marcel), classe 1916, mle 1794 au recrutement d'Aurillac, soldat au 1er régiment d'infanterie.

GAUDRY (Gaston), classe 1917, mle 1028 au recrutement de Bourges, sergent au 85e régiment d'infanterie.

GILLET (Marcel), classe 1908, mle 708 au recrutement de Tours, soldat au 87e régiment d'infanterie.

GUILLAUME (Nicolas-Joannès), classe 1914, mle 863 au recrutement de Saint-Etienne, chasseur au 15e bataillon de chasseurs à pied.

HAMADI BEN YOUSSEF BEN SLIMAN, classe 1916, mle 9842 au recrutement de Tunis, tirailleur au 8e régiment de tirailleurs tunisiens.

LEBOUC (Adrien-Gaston-Edouard-Désiré), classe 1914, mle 264 au recrutement d'Alençon, soldat au 151e régiment d'infanterie.

LEPETIT (Léger-Fernand), classe 1913, mle 1593 au recrutement de Tulle, caporal au 100e régiment d'infanterie.

PEROT (Jean-François-Marie), classe 1902, mle 1964 au recrutement de Saint-Brieuc, soldat au 48e régiment d'infanterie.

PERRIER (Pierre-Auguste), classe 1904, mle 799 au recrutement d'Evreux, soldat au 129e régiment d'infanterie.

PICARD (André-Victor), classe 1913, mle 54 au recrutement de Vienne, soldat au 159e régiment d'artillerie à pied.

PICHON (Aurélien-Louis-Marie-Bazile), classe 1911, mle 3712 au recrutement de Nantes, sapeur mineur au 1er régiment du génie (compagnie 25/3).

PIERRE (Aimé), classe 1910, mle 1234 au recrutement de Libourne, soldat au 57e régiment d'infanterie.

PONTDEVY (Auguste-Henri-Clément), classe 1914, mle 1233 au recrutement de la Roche-sur-Yon, soldat au 93e régiment d'infanterie.

PRIEUR (Alphonse-Marius-Joseph), classe 1907, mle 866 au recrutement de Montpellier, soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale.

PROTEAU (Julien), classe 1914, mle 1675 au recrutement de Châteauroux, soldat au 20e régiment d'artillerie.

REDOUX (Aloysius-Fernand), classe 1915, mle 529 au recrutement d'Annecy, chasseur au 32e bataillon de chasseurs alpins.

RIAND (Joseph-François), classe 1910, mle 1847 au recrutement d'Annecy, soldat au 416e régiment d'infanterie.

RIVAL (Charles-Marcel-Marie), classe 1913, mle 639 au recrutement de Nantes, soldat au 11e escadron du train.

THALOMEAS (Jean), classe 1914-1915 EV, mle 4535 au recrutement de Bordeaux, soldat au 144e régiment d'infanterie.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être accordées aux intéressés pour leurs blessures.

ZERAFA HABIB, classe 1927, mle 0227 au recrutement d'Oran, tirailleur au 1er régiment de tirailleurs algériens.

Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret portant changement d'arme (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1948, page 7336:

INFANTERIE MÉTROPOLITAINE

Au lieu de: « Hehmreich (Johann-Léopold), lieutenant », lire: « Helmreich (Johann-Léopold), capitaine »; au lieu de: « Pradal (Léon-Elie), lieutenant », lire: « Pradal (Léon-Marie), capitaine »; au lieu de: « Zwingelstein (Louis), lieutenant », lire: « Zwingelstein (Louis), sous-lieutenant »; rayer: « Conjat (Raymond), sous-lieutenant ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant radiation des cadres (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juillet 1948, page 7338, 2e colonne:

TROUPES METROPOLITAINES

Corps du matériel.

. . . . . .

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Après: « Berger (Jacques), à compter du 8 septembre 1948 », au lieu de: « Bera (Lucien), à compter du 11 septembre 1948 », lire: « Bera (Lucien), à compter du 11 novembre 1948 ».

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre et air),

Vu le décret n° 48-1236 du 27 juillet 1948 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre et air);

Vu le décret du 28 juillet 1948 autorisant les secrétaires d'Etat aux forces armées à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 48-682 du 14 avril 1948 portant organisation de l'administration centrale du département de l'air, et attributions générales des éléments correspondants,

Arrête:

Article unique. — Sont maintenues à partir du 1er août 1948 au département de l'air les délégations de signature données:

Pour la direction du contrôle, du budget et de la comptabilité générale par arrêté du 25 mai 1947;

Pour la direction du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale par arrêté du 12 juin 1947;

Pour la direction technique et industrielle et les services et établissements rattachés par arrêté du 15 avril 1948;

Pour le service du commissariat de l'armée de l'air, par arrêté du 15 septembre 1947, modifié le 21 février 1948;

Pour le service de santé de l'air, par arrêté du 14 septembre 1947;

Pour le service du matériel de l'armée de l'air, par arrêté du 9 décembre 1944.

Fait à Paris, le 1er août 1948.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu l'ordonnance 45-1606 du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés auxiliaires temporaires de l'Etat;

Vu le décret n° 45-2233 du 2 octobre 1945 fixant les conditions de recrutement et le statut des agents des cadres complémentaires;

Vu le décret n° 45-2232 du 2 octobre 1945 fixant les traitements des agents des cadres complémentaires de bureau et de service;

Vu le décret n° 45-2416 du 18 octobre 1945 portant création des cadres complémentaires de bureau et de service au ministère des armées;

Vu le décret n° 47-1530 du 13 août 1947 fixant pour les agents auxiliaires en fonction en Afrique du Nord et rémunérés sur les fonds du budget général de l'Etat, les conditions de recrutement dans les cadres complémentaires créés par l'ordonnance du 21 mai 1945 relative à la titularisation des employés temporaires de l'Etat;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1947 portant délégation de signature;

Vu l'avis émis par la commission spéciale prévue par l'article 1er de l'ordonnance du 21 mai 1945 précitée;

Vu l'arrêté du 6 avril 1948,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 6 avril 1948 (*Journal officiel*, p. 4254) portant titularisation dans le cadre complémentaire de bureau des services extérieurs du ministère des forces armées (section guerre), est annulé et remplacé par les articles 1er et 1er *bis* suivants:

« *Art.* 1er. — Sont nommés, à compter du 1er juillet 1945, dans le cadre complémentaire de bureau des services extérieurs du ministère des forces armées (section guerre), les employés auxiliaires temporaires dont les noms suivent:

Agents de bureau de 2e classe.

« Mme veuve Mischler (Andrée), née Sanchez, centre administratif des troupes coloniales en A. F. N., Alger.

« Mme Lievin (Irma), née Lassabe, centre administratif des troupes coloniales en A. F. N., Alger.

« *Art.* 1er *bis.* — Les titularisations prononcées par le présent arrêté restent subordonnées au résultat de l'examen médical prévu par les circulaires n° 69-22 B/4, du 29 juin 1948 et n° 059 PC/4, du 16 juillet 1948 ».

Art. 2. — Le directeur des troupes coloniales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 août 1948.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées:
Le chef du cabinet civil,
OLAF LEGARDENTIER.

Dégagement des cadres d'officiers de l'armée active de terre.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre et air),

Vu le titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946;

Vu l'article 14 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat;

Vu l'instruction n° 1165 CAB/MIL/GUE/P. K du 8 juin 1946 pour l'application des dispositions du titre II de la loi susvisée,

Arrête:

Art. 1er. — Les officiers dont les noms suivent, déjà bénéficiaires de l'article 12 ou qui, étant en service outre-mer (hors A. F. N.) et rapatriés, ont formulé leur demande dans le délai prévu par l'article 14 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 visée ci-dessus, sont admis au bénéfice des dispositions des articles visés ci-dessous de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au titre de l'article 5.

(A compter du 20 août 1948.)

M. le commandant Fraguier (Bernard-Marie-Jean). — Commandant compagnie d'administration régionale n° 8.

Au titre de l'article 7.

(A compter du 1er octobre 1948.)

M. le capitaine Humbert (Paul-Jean). — Colonel commandant la subdivision de Nancy.

Au titre de l'article 8.

(A compter du 1er avril 1948.)

(Régularisation.)

M. le lieutenant Peretti (François-Jean). — Général commandant la subdivision de Marseille.

Au titre de l'article 12.

(A compter du 15 septembre 1948.)

M. le capitaine Decottignies (Jean-Henri-Gabriel-Edouard). — Commandant compagnie régionale n° 1.

Arme blindée et cavalerie.

Au titre de l'article 7.

(A compter du 1er juillet 1948.)

(Régularisation.)

M. le lieutenant Antoine (Louis-Camille). — Direction du personnel militaire de l'armée de terre.

Art. 2. — L'arrêté du 6 septembre 1946 portant dégagement des cadres d'officiers de l'armée active de terre est modifié ou complété comme suit:

Article 1er.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au titre de l'article 5.

Ajouter: « M. le chef de bataillon Guidou (André-Alphonse-Alexandre). — Général commandant la subdivision de Sousse (Tunisie) ».

Au titre de l'article 6.

Annuler:

« M. le chef de bataillon Guidou (André-Alphonse-Alexandre). — Général commandant la subdivision de Sousse (Tunisie) ».

Ajouter:

« M. le capitaine Requiston (Pierre-Eugène). — Général commandant la subdivision de Tunis ».

Au titre de l'article 5.

Annuler: « M. le capitaine Requiston (Pierre-Eugène). — Général commandant la subdivision de Tunis ».

Art. 3. — Les conditions dans lesquelles les officiers dégagés des cadres au titre des articles 5, 6 et 7 recevront application de l'article 10 et, le cas échéant, de l'article 13 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 feront l'objet de dispositions ultérieures.

De même, un arrêté ultérieur fixera éventuellement les conditions d'application aux officiers dégagés des cadres au titre des articles 5, 6, 7 et 8 des dispositions de l'article 11 de la loi susvisée.

Art. 4. — Les autorités désignées en regard de chacun des noms des officiers dégagés des cadres sont chargés de la notification du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1948.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Nominations au grade d'aspirant d'administration de réserve du service de santé.

Par décision ministérielle du 23 août 1948, ont été nommés au grade d'aspirant d'administration de réserve du service de santé:

Rang du 15 août 1948.

MM. les élèves officiers d'administration de réserve du service de santé:

Poulain (Gaston), 1re section d'infirmiers militaires.

Dorval (Marc), 3e section d'infirmiers militaires.

Chardron (Rolland), 1re section d'infirmiers militaires.
Marchisio (Ildo), 11e section d'infirmiers militaires.
Dugue (Michel), 3e section d'infirmiers militaires.
Pineau (Louis), 661e section d'infirmiers militaires.
Moniels (Fernand), 9e section d'infirmiers militaires.
Drevet (Jean), 661e section d'infirmiers militaires.
Gagneret (Louis), 7e section d'infirmiers militaires.
Gaignard (Etienne), 661e section d'infirmiers militaires.
Pecquet (Michel), 12e section d'infirmiers militaires.
Durand (Jean), 5e section d'infirmiers militaires.
Mercadier (André), 1re section d'infirmiers militaires.
Paclet (André), 10e section d'infirmiers militaires.
Breurec (Jean), 4e section d'infirmiers militaires.
Musson-Genon (Pierre), 1re section d'infirmiers militaires.
Hamard (Joseph), 1re section d'infirmiers militaires.
Toulain (Jacques), 1re section d'infirmiers militaires.
Gueugnon (Georges), 8e section d'infirmiers militaires.
Blasselle (Gérard), 1re section d'infirmiers militaires.
Loubrieu (Pierre), 4e section d'infirmiers militaires.
Valion (Paul), 10e section d'infirmiers militaires.
Bleas (Jean), 3e section d'infirmiers militaires.
Gatel (Robert), 3e section d'infirmiers militaires.
Hugues (Michel), 9e section d'infirmiers militaires.
Tortiger (Jean), 661e section d'infirmiers militaires.
Leveque (Jacques), 9e section d'infirmiers militaires.
Sequelas (Maurice), 5e section d'infirmiers militaires.
Jacques-Sermet (Paul), 8e section d'infirmiers militaires.
Bourgogne (André), 4e section d'infirmiers militaires.
Paulhiac (Maurice), 1re section d'infirmiers militaires.
Dumont (Rémy), 8e section d'infirmiers militaires.
Moy (Alexandre), 1re section d'infirmiers militaires.
Barene (Jean), 1re section d'infirmiers militaires.
Le Rouic (Jean), 7e section d'infirmiers militaires.
Benoit (Paul), 1re section d'infirmiers militaires.
Moreno (Claude), 4e section d'infirmiers militaires.
Pelle (René), 4e section d'infirmiers militaires.
Miclo (Robert), 1re section d'infirmiers militaires.
Roux (Charles), 7e section d'infirmiers militaires.
Mallet (Yves), 661e section d'infirmiers militaires.
Lechner (Rodolphe), 661e section d'infirmiers militaires.
Bellon (Georges), 9e section d'infirmiers militaires.
Quelene (Lucien), 661e section d'infirmiers militaires.
Lesvas (Guy), 661e section d'infirmiers militaires.
Gentil (René), 661e section d'infirmiers militaires.
Andusseau (Maurice), 2e section d'infirmiers militaires.
Andres (Jean), 661e section d'infirmiers militaires.
Chevalier (Robert), 8e section d'infirmiers militaires.
Provost (Gilbert), 9e section d'infirmiers militaires.
Morigat (Gabriel), 2e section d'infirmiers militaires.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 48-1321 du 24 août 1948 instituant un certificat de psychologie et de pédagogie pratique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 30 octobre 1886;

Vu le décret du 18 janvier 1887;

La section permanente du premier degré de l'éducation nationale entendue,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué un certificat de psychologie et pédagogie pratique qui comprend trois séries d'épreuves: écrites, orales et pratiques.

Art. 2. — Une session du certificat de psychologie et de pédagogie pratique est ouverte chaque année au chef-lieu du département en fin d'année scolaire. L'épreuve pratique est subie au cours du dernier trimestre de l'année civile.

Art. 3. — La commission d'examen est présidée en principe par un professeur de l'enseignement supérieur désigné par le recteur. Elle est composée des membres suivants nommés par l'inspecteur d'académie:

1° Les inspecteurs ou inspectrices primaires du département;

2° Le directeur et la directrice des écoles normales;

3° Des professeurs des écoles normales, des directeurs et directrices et des instituteurs et institutrices titulaires de l'enseignement primaire élémentaire et des écoles maternelles.

Art. 4. — Tout candidat audit certificat doit remplir les conditions suivantes:

1° Etre titulaire du brevet supérieur ou du baccalauréat;

2° Avoir vingt ans révolus au 31 décembre de l'année de l'examen: des dispenses d'âge pourront être accordées;

3° Avoir accompli dans une école normale le stage de formation professionnelle, prévu par les textes en vigueur;

4° Pour les épreuves pratiques, justifier au moment de l'inscription de deux cent quarante jours effectifs d'enseignement dans une école primaire élémentaire ou une école maternelle de l'enseignement public. Toutefois, les élèves maîtres et les élèves maîtresses sont dispensés de cette dernière condition.

Art. 5. — Les candidats au certificat de psychologie et pédagogie pratique doivent adresser à l'inspecteur d'académie pour le 15 mai:

1° Une demande d'inscription sur timbre, écrite et signée par eux;

2° Un extrait de leur acte de naissance sur papier timbré;

3° Leur diplôme ou copie certifiée de baccalauréat ou de brevet supérieur;

4° L'attestation, signée par le chef de l'établissement, qu'ils ont effectué le stage prévu au troisième alinéa de l'article 4 du présent décret;

5° Pour les intérimaires ou suppléants, un relevé des services accomplis dans l'enseignement primaire public, certifié exact par l'inspecteur d'académie.

Art. 6. — Les épreuves du certificat de psychologie et pédagogie pratique portent sur le programme enseigné dans les écoles normales au cours des années de formation professionnelle.

A. — La première série d'épreuves comprend:

1° Une épreuve de psychologie de l'enfant, appliquée à l'éducation (durée: quatre heures; coefficient: 3);

2° Une épreuve de pédagogie (durée: quatre heures; coefficient: 3).

B. — La deuxième série d'épreuves comprend:

1° Une interrogation sur la législation scolaire (durée: quinze minutes; coefficient: 1);

2° Une interrogation sur l'organisation, le fonctionnement et la pratique des œuvres péri et postscolaires (durée: 15 minutes; coefficient: 1);

3° *a*) Une épreuve d'éducation musicale: déchiffrement d'un chant scolaire, interprétation, commentaire de disque, etc. (durée: quinze minutes; coefficient: 1);

b) Une épreuve de travail manuel pour les candidats, de couture pour les candidates (durée: deux heures; coefficient: 1);

4° Une épreuve de travaux pratiques portant: soit sur des montages de dispositifs expérimentaux simples, soit sur des techniques agricoles pour les candidats et sur des techniques agricoles ou ménagères pour les candidates (durée: deux heures; coefficient: 1).

La liste des épreuves pratiques sera établie par la commission. Chaque candidat tirera au sort le sujet de l'épreuve;

5° Une interrogation sur le travail personnel établi par le candidat pendant son stage à l'école normale (coefficient: 1).

C. — L'épreuve pratique consiste dans une classe de trois heures comprenant nécessairement: éducation physique, chant et appréciation de cahiers d'élèves, faite dans une classe primaire élémentaire ou dans une classe d'école maternelle de l'enseignement public.

Cette épreuve est subie dans chaque circonscription d'inspection primaire ou d'école maternelle devant une sous-commission composée de l'inspecteur primaire (ou de l'inspectrice des écoles maternelles), président, assisté de deux instituteurs ou institutrices titulaires.

Art. 7. — Chacune des épreuves est notée de 0 à 20.

Nul ne peut subir la deuxième série d'épreuves s'il n'a obtenu la moyenne pour l'ensemble des épreuves de la première série, ni la troisième série d'épreuves, s'il n'a obtenu la moyenne pour l'ensemble des épreuves de la deuxième série.

Nul ne peut être admis définitivement s'il n'a obtenu la moyenne à l'épreuve pratique.

Art. 8. — Sur le vu du procès-verbal dressé par le président, et compte tenu de la note d'aptitude à la fonction attribuée à chaque candidat par le conseil des pro-

fesseurs de l'école normale, l'inspecteur d'académie arrête la liste des candidats admis.

Il la transmet au recteur qui délivre les diplômes.

Art. 9. — Tous les droits attachés à la possession du certificat d'aptitude pédagogique seront désormais attachés à celle du *certificat de psychologie et pédagogie pratique*. Les titulaires du C. A. P. conservent le bénéfice des droits acquis.

En outre, les titulaires du nouveau diplôme pourront solliciter l'équivalence d'un certificat d'une licence spéciale en vue de la préparation du certificat d'aptitude à l'inspection primaire ou du certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles.

Un arrêté fixera les conditions dans lesquelles cette équivalence pourra être obtenue.

Art. 10. — Toutes dispositions contraires *au présent décret sont abrogées.*

Art. 11. — Les dispositions du présent décret seront applicables à partir du 1er janvier 1949.

Art. 12. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent *décret, qui sera publié au Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 1948.

ANDRÉ MARIE

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Décret n° 48-1322 du 25 août 1948 portant modification des statuts du collège Sévigné.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du secrétaire d'Etat *à la présidence du conseil, chargé de la* fonction publique et de la réforme administrative, *du ministre des finances et des* affaires économiques et du ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires, et en particulier l'article 99, paragraphe 3, concernant le détachement de fonctionnaires de l'Etat auprès d'une entreprise privée;

Vu la circulaire interministérielle du 26 février 1947 pour l'application de la loi susvisée;

Vu les statuts de l'école libre Sévigné dite collège Sévigné modifiés par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 21 décembre 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé le texte de l'article 28 des statuts de l'école libre Sévigné dite collège Sévigné, modifié comme suit:

« *L'emploi de directrice sera pourvu* avec l'approbation du Gouvernement sur la désignation du conseil d'administration. *Le conseil révoque la directrice et...* ».

(La suite sans changement.)

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PAUL REYNAUD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Décret n° 48-1323 du 25 août 1948 autorisant une modification aux statuts de l'école alsacienne.

Le président du conseil des ministres,

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, du ministre des finances et des *affaires économiques et du ministre de* l'éducation nationale,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires, et en particulier l'article 99, paragraphe 3, concernant le détachement de fonctionnaires de l'Etat dans une entreprise *privée;*

Vu la *circulaire* interministérielle du 26 février 1947 pour l'application de la loi susvisée;

Vu la modification apportée au texte de l'article 1er des statuts de l'école alsacienne,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé le texte de l'article 1er des statuts de l'école alsacienne, modifié comme suit:

« L'enseignement est assuré par des professeurs des deux sexes pourvus des diplômes nécessaires.

« Dans la limite de quatre, les postes *d'enseignement ne peuvent être pourvus* qu'avec l'approbation du Gouvernement.

« Des fonctionnaires de l'enseignement public peuvent être appelés à occuper les postes faisant l'objet d'un tel recrute*ment* ».

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, *le ministre des finances et des affaires éco*nomiques et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
PAUL REYNAUD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

Décret n° 48-724 fixant le taux de l'indemnité forfaitaire spéciale allouée à des personnels chargés de la direction ou de l'administration des établissements d'enseignement du second degré.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 avril 1948: page 4071, remplacer le tableau annexe qui figure en bas de page par le tableau rectifié ci-dessous:

TABLEAU ANNEXE

CATÉGORIE DE PERSONNELS	TAUX ANNUEL DE L'INDEMNITÉ		
	Echelon.	Seine, Versailles et Saint-Germain.	Autres départements.
		francs.	francs.
Proviseurs et directrices des lycées	4e	21.000	15.000
	3e	24.000	18.000
	2e	27.000	21.000
	1er	30.000	24.000
Censeurs des lycées	Unique.	12.000	7.500
Directeurs, principaux et directrices des collèges	4e	21.000	9.000
	3e	24.000	12.000
	2e	27.000	15.000
	1er	30.000	18.000
Préfet des études des collèges modernes	Unique.	12.000	7.500
Surveillants généraux des collèges modernes de la Seine, de Versailles et de Saint-Germain (cadre des anciennes E. P. S.) et *professeurs chargés de la surveillance générale* ou de la direction des études dans les collèges	Unique.	9.000	7.500

Administration centrale.

Par arrêté en date du 16 juin 1948, la carrière de Mlle Laugier (Jacqueline), administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, est rétablie, pour ordre, ainsi qu'il suit:

Rédactrice stagiaire le 16 avril 1941;
Rédactrice titulaire de 3e classe le 16 avril 1942;
Rédactrice de 2e classe le 23 août 1942.

Mlle Laugier, nommée rédactrice stagiaire à l'administration centrale, par voie de concours, à compter du 1er janvier 1943, est rangée, à compter de la même date, dans la 2e classe des rédacteurs, avec un reliquat d'ancienneté à valoir de 4 mois et 8 jours.

A compter du 23 août 1943, elle est promue à la 1re classe des rédacteurs et, à compter du 16 avril 1945, à la 3e classe des rédacteurs principaux.

Par arrêté en date du 16 juin 1948, la carrière de Mlle Latour (Elisabeth), administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, est rétablie, pour ordre, ainsi qu'il suit:

Rédactrice stagiaire le 16 avril 1941;
Rédactrice titulaire de 3e classe le 16 avril 1942;
Rédactrice de 2e classe le 23 août 1942.

Mlle Latour, nommée rédactrice stagiaire à l'administration centrale, par voie de concours, à compter du 1er janvier 1943, est rangée, à compter de la même date, dans la 2e classe des rédacteurs, avec un reliquat d'ancienneté à valoir de 4 mois et 8 jours.

A compter du 23 août 1943, elle est promue à la 1re classe des rédacteurs et, à compter du 16 avril 1945, à la 3e classe des rédacteurs principaux.

Par arrêté en date du 16 juin 1948, Mme Goldstein, née Courrier, auxiliaire de bureau à l'administration centrale, est réintégrée dans ses fonctions à compter du 1er mai 1943, date de son éviction.

Auxiliaire temporaire à l'administration centrale de l'ex-secrétariat général à la jeunesse depuis le 1er avril 1941, l'intéressée est reclassée au 2e échelon, avec une ancienneté de 1 an 11 mois 15 jours, au 15 mars 1945.

Elle est promue, à compter du 1er avril 1945, au 3e échelon et, à compter du 1er avril 1948, au 4e échelon des auxiliaires de bureau.

Direction des archives de France.

Le ministre de l'éducation nationale

Arrête:

Art. 1er. — M. Baudot (Marcel), archiviste en chef du département de l'Eure, est nommé inspecteur général des archives, en remplacement de M. Braibant, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Cet arrêté prendra effet à compter du 1er août 1948.

Fait à Paris, le 20 août 1948.

YVON DELBOS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Citations à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, cite à l'ordre de la Nation:

M. Versual (Corentin), officier pilote à la société nationale Air-France, officier de la Légion d'honneur. Pilote de haute valeur, animé du sens le plus élevé du devoir et d'un allant remarquable. Pionnier de la compagnie Air-France: a sillonné alternativement les lignes d'Extrême-Orient, d'Afrique et de l'Atlantique sur tous les types d'avions et d'hydravions. Grâce à ses qualités de marin et de fin manœuvrier, s'était révélé comme l'un des meilleurs chefs de file de la ligne France-Antilles. Disparu en mer, dans l'accomplissement de son devoir professionnel, le 1er août 1948. Totalisait vingt-deux ans de services, 12.000 heures de vol et 2 millions 200.000 km parcourus sur les lignes aériennes.

Fait à Paris, le 26 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, cite à l'ordre de la Nation:

M. Ronat (Gontran), officier radio-navigant à la société nationale Air-France. Excellent radio-navigant; n'a cessé, pendant près de vingt années, de donner toute sa mesure au service de l'aviation commerciale. A toujours fait preuve de qualités professionnelles hors de pair et du plus complet dévouement. Disparu en mer, en service aérien commandé, le 1er août 1948. Totalisait 10.000 heures de vol et plus de 2.130.000 km sur les lignes aériennes.

Fait à Paris, le 26 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, cite à l'ordre de la Nation:

M. Coustaline (Jean-Baptiste), officier mécanicien navigant à la société nationale Air-France. Technicien remarquable qui, au cours de sa carrière, a fait preuve des plus belles qualités professionnelles et d'un dévouement absolu à la cause de l'aviation commerciale française. Disparu en mer, en service aérien commandé, le 1er août 1948. Totalisait vingt années de services, 2.600 heures de vol et 810.000 km parcourus sur les lignes aériennes.

Fait à Paris, le 26 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, cite à l'ordre de la Nation:

M. Le Morvan (Gaston-Gustave), officier mécanicien navigant à la société nationale Air-France. Excellent officier mécanicien navigant, doué des plus belles qualités morales et professionnelles. Pionnier des lignes aériennes françaises, a participé aux voyages d'études préliminaires à l'ouverture des liaisons Europe-Amérique du Nord. Affecté à la ligne France-Antilles, n'a cessé de faire preuve du plus complet dévouement. Disparu en mer, en service aérien commandé, le 1er août 1948. Totalisait 3.600 heures de vol et 840.000 km sur les lignes aériennes.

Fait à Paris, le 26 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, cite à l'ordre de la Nation:

M. André (Henri), steward à la société nationale Air-France. Excellent steward qui, pendant plus de quinze années, s'est dépensé sans compter au service de l'aviation commerciale, alliant à des qualités professionnelles de tout premier ordre le sens le plus élevé du devoir et le dévouement le plus complet. Disparu en mer, en service aérien commandé, le 1er août 1948. Totalisait 6.000 heures de vol et plus d'un million de kilomètres sur les lignes aériennes.

Fait à Paris, le 26 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics,
des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Décret n° 48-1324 du 25 août 1948 relatif au prix des étiquettes de salubrité des coquillages.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'agriculture,

Vu la loi provisoirement applicable du 18 novembre 1942 portant réorganisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

Vu le décret du 20 août 1939 relatif à la salubrité des huîtres, moules et autres coquillages;

Vu le décret du 15 octobre 1917 portant réorganisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le dernier paragraphe de l'article 11 du décret susvisé du 20 août 1939, modifié par le décret du 4 mars 1944, est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les étiquettes prévues au présent article, ainsi qu'à l'article suivant, sont fournies par l'office scientifique et technique des pêches maritimes, à un prix déterminé par le conseil d'administration de cet office et approuvé par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre des finances et des affaires économiques ».

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre des finances et des affaires économiques.
PAUL REYNAUD.

Le ministre de l'agriculture.
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (finances et affaires économiques),
JOSEPH LANIEL.

Décret du 25 août 1948 portant, d'une part, classement dans la voirie nationale du nouveau tracé de la route nationale n° 6 et, d'autre part, déclassement de la section délaissée de la même route sur le territoire de la commune de Vault-de-Lugny (Yonne).

Par décret en date du 25 août 1948:

Est classée dans la voirie nationale, comme partie intégrante de la route Nationale n° 6, la déviation de ladite route comprise entre les points kilométriques 44,331 et 44,850, sur le territoire de la commune de Vault-de-Lugny (Yonne).

Est déclassée la section délaissée de la route Nationale n° 6, comprise entre les points kilométriques mentionnés à l'article 1er. Cette section sera remise à l'administration des domaines en vue de sa cession aux propriétaires riverains.

Ces classement et déclassement auront effet à dater de la publication du présent décret.

Décret du 25 août 1948 portant, d'une part, classement dans la voirie nationale de parcelles de terrains appartenant à l'Association syndicale pour le remembrement de la propriété de Breteuil-sur-Noye (Oise), d'autre part, déclassement de parcelles de terrains appartenant à l'emprise des routes nationales nos 16 et 181.

Par décret en date du 25 août 1948:

Sont classées dans la voirie nationale, comme partie intégrante des routes nationales nos 16 et 181, les parcelles ci-après désignées, appartenant à l'Association syndicale pour le remembrement de la propriété de Breteuil-sur-Noye (Oise):

N° 6, d'une superficie de 570 m²;
N° 7, d'une superficie de 87 m²;
N° 9 d'une superficie de 25 m²;
N° 14, d'une superficie de 42 m²;
N° 15, d'une superficie de 80 m²;
N° 16, d'une superficie de 206 m²;
N° 20, d'une superficie de 319 m².

Ce classement prendra effet à dater de la remise à l'Etat des parcelles susmentionnées.

Sont déclassées les parcelles ci-après désignées, appartenant à l'emprise des routes nationales nos 16 et 181, dans la traverse de Breteuil-sur-Noye:

N° 5, d'une superficie de 4 m²;
N° 8, d'une superficie de 13 m²;
N° 10, d'une superficie de 82 m²;
N° 13, d'une superficie de 6 m².

Ce déclassement prendra effet à dater de la publication du présent décret.

Décret du 25 août 1948 rapportant une annulation de nomination dans l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 25 août 1948, est rapportée l'annulation de la nomination dans l'ordre du Mérite maritime de M. Person (Jean), lieutenant de l'armée de l'air, prononcée par décret du 18 mai 1948.

Décret du 26 août 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 26 août 1948, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil national de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 24 août 1948, portant que les nominations ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume:

Au grade de chevalier.

MM.

Ronat (Gontran), officier radionavigant à la société nationale Air-France. A été cité à l'ordre de la Nation.

Coustaline (Jean-Baptiste), officier mécanicien navigant à la société nationale Air-France. A été cité à l'ordre de la Nation.

Le Morvan (Gaston), officier mécanicien navigant à la société nationale Air-France. A été cité à l'ordre de la Nation.

André (Henri), steward à la société nationale Air-France. A été cité à l'ordre de la Nation.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 25 août 1948 autorisant la mutation de la concession des mines métalliques d'Aïn-Barbar (Constantine).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition en date du 22 novembre 1944 présentée par la Société nouvelle des mines d'Aïn-Barbar, Société minière cirtéenne, à l'effet d'être autorisée à acquérir la concession des mines de cuivre, plomb et métaux connexes d'Aïn-Barbar (département de Constantine);

Ensemble les statuts, pouvoirs, actes et autres pièces produites à l'appui de ladite pétition;

Vu les rapports et avis du service des mines en date des 29 novembre, 6 et 9 décembre 1946;

Vu l'avis du préfet du département de Constantine en date du 20 décembre 1946;

Vu l'avis du conseil de gouvernement de l'Algérie en date du 14 mars 1947;

Vu l'avis du gouverneur de l'Algérie en date du 25 avril 1947;

Vu l'avis du conseil général de l'Algérie en date du 25 avril 1947;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 14 juin 1948;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, modifiée et complétée par les lois des 27 avril 1838, 9 mai 1866, 27 juillet 1880, 23 juillet 1907, 9 septembre 1919, 16 décembre 1922, 1er décembre 1929, les décrets des 24 mai 1938 et 17 juin 1938;

Vu la loi du 16 juin 1851 sur la constitution de la propriété en Algérie;

Vu les décrets des 23 juin 1866, 2 août 1882, 14 mars 1916, 8 mai 1920, 18 août 1939 et 26 novembre 1939, rendant applicables en Algérie les lois des 9 mai 1866, 27 juillet 1880, 23 juillet 1907, 9 septembre 1919, et les décrets des 24 mai 1938 et 17 juin 1938;

Vu l'article 138 de la loi de finances du 13 juillet 1911 relatif aux mutations de propriétés et amodiations de concessions minières et le décret du 18 avril 1912 rendant applicables à l'Algérie les dispositions dudit article;

Vu le décret du 13 mai 1863 instituant la concession de mines de cuivre, zinc et autres métaux connexes d'Aïn-Barbar;

Sur l'avis conforme du conseil d'Etat (section des travaux publics),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, aux conditions déterminées à l'article 2 ci-après, la mutation de propriété résultant de la cession par la Compagnie minière et métallurgique de Caronte à la Société nouvelle des mines d'Aïn-Barbar, Société minière cirtéenne, de la concession de mines de cuivre, plomb, zinc et autres métaux connexes d'Aïn-Barbar (département de Constantine) sans que cette autorisation implique une approbation des conditions financières de la cession, ou préjuge de la valeur de la mine.

Art. 2. — Le président du conseil d'administration, les administrateurs délégués, les commissaires aux comptes et les deux tiers au moins du conseil d'administration de la Société nouvelle des mines d'Aïn-Barbar, Société minière cirtéenne, ainsi que les directeurs ayant la signature sociale, devront être Français.

Les décisions du conseil d'administration ne seront valables que si le nombre des membres qui y ont pris part est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

Faute par la Société nouvelle des mines d'Aïn-Barbar, Société minière cirtéenne, de se conformer aux prescriptions du présent article, la présente autorisation sera rapportée de plein droit.

Des dérogations aux dispositions du présent article pourront être accordées par décret contresigné par le ministre de l'intérieur, le ministre chargé des mines et celui des affaires étrangères.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret autorisant l'expropriation des propriétés nécessaires à l'exécution, dans la commune de Monestier-Port-Dieu (Corrèze), de travaux de rétablissement des voies de communication submergées par la retenue du barrage de Bort, sur la Dordogne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 août 1948: page 7931, 3e colonne, deux dernières lignes, au lieu de: « à partir de l'approbation définitive des ouvrages établis à la date du 8 mars 1947 », lire: « à partir de la date d'approbation définitive des projets d'exécution du chemin de Bosdeveix à Monestier ».

Renouvellement d'un permis d'exploitation de mines.

Par arrêté du 24 août 1948, a été prorogée de trois ans, à dater du 23 février 1948, la validité du permis d'exploitation de mines de houille institué par arrêté du 23 février 1945 en faveur de l'Union minière de la Dheune et portant sur le territoire des communes de Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Bérain-sur-Dheune, Essertenne, Perreuil et le Breuil, département de Saône-et-Loire.

Abrogation de l'arrêté du 18 février 1941 relatif à l'homologation des savons et produits de remplacement du savon.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 11 juillet 1938 concernant l'organisation de la nation pour le temps de guerre;

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités, modifiée notamment par la loi n° 48-341 du 28 février 1948;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944 relative à la répartition des produits industriels et la réglementation maintenue provisoirement en vigueur par cette ordonnance;

Vu la loi n° 46-826 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels, modifiée par les lois subséquentes,

Arrête:

Art. 1er. — Est abrogé l'arrêté du 18 février 1941 relatif à l'homologation des savons et produits de remplacement destinés à des usages non industriels (usages corporels, domestiques et ménagers, y compris les nettoyages à effectuer dans les usines).

Art. 2. — Le directeur des industries chimiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 août 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Comité d'administration provisoire des caisses de mutualité sociale agricole du département de l'Aisne.

Par arrêté du 19 août 1948, M. Cordier (Louis), à Saint-Quentin, est nommé membre du conseil d'administration provisoire des caisses de mutualité sociale agricole du département de l'Aisne, en remplacement de M. Paupière, dont la démission est acceptée.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 20 août 1948, MM. Marguier et Baize-Coville, administrateurs de 2e classe en retraite, sont nommés administrateurs civils honoraires au ministère de l'agriculture.

Services agricoles.

Par arrêtés en date du 17 août 1948:

M. Pilandon, ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles à la direction des services agricoles de l'Allier, est promu à la 2e classe de son grade, à compter du 1er janvier 1948.

M. Nicot, ingénieur des services agricoles de 3e classe à la direction des services agricoles de l'Ardèche, est reclassé à la 2e classe de son grade, à compter du 1er janvier 1947.

Par arrêté en date du 23 août 1948:

MM. Aumont, rédacteur principal de 3e classe à la direction des services agricoles de l'Aude;
Demenet, rédacteur principal de 3e classe à la direction des services agricoles de la Charente;
Paoletti, rédacteur de 1re classe à la direction des services agricoles de la Corse;
Bongrain, rédacteur de 2e classe à la direction des services agricoles du Rhône;
Denis, rédacteur de 2e classe à la direction des services agricoles du Bas-Rhin;
Vaux, rédacteur de 2e classe à la direction des services agricoles de la Corrèze;
Mme Rietsch, rédacteur de 3e classe à la direction des services agricoles du Bas-Rhin,
ont été titularisés dans leur emploi, à compter du 1er juillet 1948.

Par arrêté en date du 23 août 1948:

MM. Schwartz, commis principal d'ordre et de comptabilité de 3e classe à la direction des services agricoles du Haut-Rhin;
Lemaire, commis principal de 4e classe à la direction des services agricoles de l'Aisne;
Rousseau, commis principal de 4e classe à la direction des services agricoles du Calvados;
Ganzinotti, commis d'ordre et de comptabilité de 3e classe à la direction des services agricoles de la Moselle;
Mme Osterlag, née Zemp, commis d'ordre et de comptabilité de 3e classe à la direction des services agricoles du Bas-Rhin,
ont été titularisés dans leur emploi, à compter du 1er juillet 1948.

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis dans les écoles nationales vétérinaires à la suite des épreuves du concours d'entrée en 1948 (à l'exception de ceux ayant composé à Fort-de-France).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 août 1948: page 7755, 2e colonne, au lieu de: « 37 Pasquet (Claude) », lire: « 87 Pasquet (Claude) »; au lieu de: « 111 Camuget (Lucien) », lire: « 111 Camuset (Lucien) »; au lieu de: « 178 de Vendeuil (Françoise) », lire: « 178 de Vendeuil (François) ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 48-1325 du 24 août 1948 modifiant l'article 15 du décret du 23 janvier 1914 portant règlement sur l'installation, l'ameublement, la domesticité et les frais divers des hôtels des gouverneurs et autres fonctionnaires ayant droit à la gratuité du logement et de l'ameublement dans les colonies et pays de protectorat.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 23 janvier 1914 portant règlement sur l'installation, l'ameublement, la domesticité et les frais divers des hôtels des gouverneurs et autres fonctionnaires ayant droit à la gratuité du logement et de l'ameublement dans les colonies et pays de protectorat;

Vu le décret du 26 mai 1937 portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies, spécialement en son article 3;

Vu le décret du 26 mai 1937 portant réglementation de l'ameublement, de la domesticité et des frais divers des hôtels des gouverneurs généraux, gouverneurs, secrétaires généraux et chefs d'administration des colonies, ainsi que des moyens de transport mis à la disposition des fonctionnaires coloniaux,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 15 du décret du 23 janvier 1914, modifié par le déeret du 26 mai 1937, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 15. — Il pourra être attribué aux chefs de circonscription territoriale visés à l'article 3 (§ 3) du décret du 26 mai 1937 portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies, et à ceux de leurs adjoints visés au paragraphe 4 du même article, tant pour leurs appartements personnels que pour les bureaux, les pièces de réception et les pièces réservées aux hôtes de passage, un ameublement comprenant les meubles et objets mobiliers énumérés sous les paragraphes 1er à 9 inclus et 10 à 18 inclus de l'article 3 du présent décret.

« Toutefois les chefs de poste et adjoints visés au paragraphe 4 de l'article 3 ne pourront prétendre qu'à un ameublement comprenant au maximum les meubles et objets mobiliers énumérés sous les paragraphes 1er à 8 inclus et 10 à 16 inclus de l'article 3 du présent décret.

« L'entretien, l'éclairage, le chauffage et la ventilation des appartements, bureaux et pièces diverses visées ci-dessus sont assurés par les soins et aux frais du service local. »

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 24 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 24 août 1948 accordant une concession de terrain rural à titre provisoire (Cameroun).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 12 janvier 1938 réglementant le régime des terres domaniales au Cameroun;

Vu la demande de la mission presbytérienne américaine tendant à la concession à titre provisoire d'un terrain rural de 100 ha sis dans la région de Lom et Kadei (Cameroun);

Sur la proposition du haut commissaire de la République française au Cameroun, après avis du conseil d'administration du territoire et de l'assemblée représentative;

Vu l'avis émis par la commission des concessions coloniales et du domaine dans sa séance du 7 juillet 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Il est accordé, à titre provisoire, à la mission presbytérienne américaine, dans les conditions et sous les réserves fixées par la réglementation domaniale en vigueur au Cameroun et le cahier des charges annexé au présent décret, une concession rurale de 100 ha sise dans la région de Lom et Kadei (Cameroun), au Sud et entre les points kilométriques 439,240 et 440,240 de la route de Batouri à Kentsou.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* du territoire du Cameroun et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 24 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret n° 48-1326 du 25 août 1948 portant à 16 milliards de francs C. F. A. le maximum des émissions de la Banque de l'Afrique occidentale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 29 janvier 1929 portant renouvellement du privilège d'émission de la Banque de l'Afrique occidentale, modifiée par l'acte dit loi du 25 mai 1942;

Vu le décret n° 48-848 du 18 mai 1948 portant à 12 milliards de francs C. F. A. le montant maximum des émissions autorisées.

Décrète:

Art. 1er. — Le montant maximum des émissions autorisées de la Banque de l'Afrique occidentale est porté à 16 milliards de francs C. F. A.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

PAUL REYNAUD.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 25 août 1948 portant création d'un office public d'habitations à bon marché à la Seyne-sur-Mer (Var).

Par décret en date du 25 août 1948:

Il est créé un office public d'habitations à bon marché à la Seyne-sur-Mer.

Est approuvée la délibération en date du 10 octobre 1947 par laquelle le conseil municipal de la Seyne-sur-Mer a décidé l'attribution d'une dotation de 500.000 F, payable en cinq annuités de 100.000 F.

Décret portant délégation de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1948: page 8162, 2e colonne, 3e ligne, au lieu de: « paragraphe *f* », lire: « paragraphe *b* ».

Déclaration d'urgence de travaux nécessaires à la réalisation de projets de reconstruction.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques, ont été déclarées urgentes les opérations faisant l'objet de l'application de l'article 10 de la loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945, prévues aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes suivantes:

Saint-Quentin (Aisne), arrêté du 13 juillet 1948.
Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes), arrêté du 25 juin 1948.
Sedan (Ardennes), arrêté du 13 juillet 1948.
Fleury (Aude), arrêté du 8 juillet 1948.
Argences (Calvados), arrêté du 13 juillet 1948.
Royan (Charente-Maritime), arrêté du 10 juin 1948.
Egletons (Corrèze), arrêté du 13 juillet 1948.
Brest (Finistère), arrêté du 10 juin 1948.
Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), arrêté du 10 juin 1948.
Beaucaire (Gard), arrêté du 8 juillet 1948.
Saint-Jean-en-Royans (Isère), arrêté du 8 juillet 1948.
Gavray (Manche), arrêté du 8 juin 1948.
Ay (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Bussy-le-Château (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Cheminon (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Euvy (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Fismes (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Rilly-la-Montagne (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Saint-Jean-devant-Possesse (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Sainte-Menehould (hameau de la Grange-aux-Bois) (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Sermaize (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Ville-en-Tardenois (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Villers-en-Argonne (Marne), arrêté du 8 juillet 1948.
Atton (Meurthe-et-Moselle), arrêté du 31 mai 1948.
Xousse (Meurthe-et-Moselle), arrêté du 31 mai 1948.
Void (Meuse), arrêté du 13 juillet 1948.
Anzin (Nord), arrêté du 25 mai 1948.
Creil (Oise), arrêté du 1er juin 1948.
Quœux (Pas-de-Calais), arrêté du 1er juin 1948.
Montricher (Savoie), arrêté du 13 juillet 1948.
Dieppe (Seine-Inférieure), arrêté du 10 juin 1948.
Fécamp (Seine-Inférieure), arrêté du 25 juin 1948.
Sanvic (Seine-Inférieure), arrêté du 10 juin 1948.
Bus-la-Mésière (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Caulières (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Chuignolles (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Estrées-Deniecourt (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Foucaucourt-en-Santerre (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Fremontiers (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Guerbigny (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Guillaucourt (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Méricourt-en-Vimeu (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Moyenneville (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Pertain (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Potte (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Thieulloy-l'Abbaye (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Tronchoy (Somme), arrêté du 13 juillet 1948.
Saint-Tropez (Var), arrêté du 25 mai 1948.

Déclaration d'utilité publique et d'urgence.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 19 juillet 1948, parmi les opérations mentionnées au projet de reconstruction d'Arles (Bouches-du-Rhône), sont déclarées d'utilité publique et urgentes, telles quelles sont délimitées au plan annexé audit arrêté, outre les opérations mentionnées à l'arrêté du 8 mars 1946 portant prise en considération du projet de reconstruction et déclaration d'utilité publique et d'urgence d'opérations prévues audit projet, les opérations ci-après : création, à l'Est du chemin de la Fortune, d'un quartier de compensation, destiné au relogement des cheminots sinistrés, avec élargissement à 10 m, du chemin du lotissement Imbert.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 48-1327 du 25 août 1948 modifiant le décret n° 45-0179 du 29 décembre 1945 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux professions non agricoles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 modifiée fixant le régime des assurances sociales applicable aux professions non agricoles;

Vu le décret n° 45-0179 du 29 décembre 1945 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux professions non agricoles;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 85 (§ 3) du décret du 29 décembre 1945 susvisé est complété par un alinéa ainsi conçu:

« Un employé d'une caisse ne peut être délégué par l'assuré pour l'encaissement des prestations que s'il a été spécialement accrédité à cet effet par le conseil d'administration de la caisse ».

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

Décret n° 48-1328 du 25 août 1948 modifiant le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 117 du décret du 31 décembre 1946 est complété par un alinéa ainsi conçu:

« Un employé d'une caisse ne peut recevoir de délégation de la victime pour

l'encaissement des indemnités journalières que s'il a été spécialement accrédité à cet effet par le conseil d'administration de la caisse ».

Art. 2. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1948.

ANDRÉ MARIE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté du 23 juillet 1948, les fonctionnaires dont les noms suivent, du cadre provisoire des agents supérieurs de l'administration centrale, reçoivent un avancement d'échelon:

(A compter du 1er janvier 1948.)

Mme Faverot (Jeanne), agent supérieur de 1re classe (2e échelon).

M. Revenas (Edmond), agent supérieur de 1re classe (1er échelon).

M. Delgery (Oscar), agent supérieur de 2e classe (2e échelon).

M. Tisserant (Georges), agent supérieur de 2e classe (1er échelon).

M. Dunes (Raoul), agent supérieur de 2e classe (1er échelon).

M. Bruère (Léopold), agent supérieur de 2e classe (1er échelon).

M. Authier (Joseph), agent supérieur de 2e classe (1er échelon).

M. Labelle (François), agent supérieur de 2e classe (1er échelon).

(A compter du 3 janvier 1948.)

Mlle Hurel (Marguerite), agent supérieur de 3e classe (2e échelon).

Mme Chauvois (Madeleine), agent supérieur de 3e classe (2e échelon).

(A compter du 2 février 1948.)

M. Le Fouler (Adrien), agent supérieur de 3e classe (1e échelon).

(A compter du 8 février 1948.)

Mlle Bradesi (Julia), agent supérieur de 3e classe (1er échelon).

Par arrêté en date du 25 août 1948, l'arrêté du 29 mars 1947 attribuant un avancement d'échelon à des administrateurs civils du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, en application de l'article 14, *in fine*, du décret n° 45-2414 du 18 octobre 1945, est complété ainsi qu'il suit:

« M. Micallef (Laurent), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon. — Nouvel échelon dans le grade après reclassement: administrateur civil de 1re classe, 2e échelon.

« M. Siret (Achille), administrateur civil de 1re classe, 1er échelon. — Nouvel échelon dans le grade après reclassement: administrateur civil de 1re classe, 2e échelon ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du vendredi 27 août 1948.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi relatif au rappel à l'activité et à l'avancement des officiers de l'armée de l'air appartenant aux cadres actifs et placés en non activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps. (Nos 2535, 5280. — M. Jacques Grésa, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote du projet de loi portant déclassement d'une partie des fortifications de la place d'Orléansville (Algérie). (Nos 3415, 5288. — M. Mekki, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de loi de MM. Hutin-Desgrées et Godin portant création d'un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur et de Croix de guerre à l'occasion du premier congrès national et international des combattants volontaires des armées françaises et alliées. (Nos 5187, 5292. — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi portant modification des articles 6 *bis* et 27 de la loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique. (Nos 4873, 4986 rectifié. — M. Cordonnier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi tendant à rendre applicable aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, le titre II de la loi n° 46-1889 du 28 août 1946 relative au contrôle des inscriptions sur les listes électorales et à la procédure des inscriptions d'urgence. (Nos 3100, 5219. — M. Borra, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote de la proposition de loi de MM. July et Maurice Fredet tendant à accroître la représentation familiale auprès des tribunaux pour enfants. (Nos 2202, 5087. — M. Chaulard, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi réglementant l'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées dans les affaires intéressant les collectivités locales et divers organismes. (Nos 3932, 4707, 5011, 5223. — M. Penoy, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote du projet de loi autorisant, déclarant d'utilité publique et concédant à « Electricité de France » — service national, les travaux d'aménagement de la chute de Montpezat, sur la Loire et l'Ardèche, départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire et de la Loire. (Nos 4202, 5236. — M. Couston, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote de la proposition de résolution de Mme Nédelec et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à doubler les rations actuelles de savon de ménage et à assurer tous les deux mois la distribution de savons de toilette à tous les consommateurs. (Nos 4467-5253. — Mme Schell, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Suite de la discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi portant modification des autorisations d'engagement de dépenses et des crédits accordés par la loi n° 48-466 du 21 mars 1948. (Nos 4958-5297-5311-5370. — M. René Pleven, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 27 août 1948.

N° 5242. — Rapport par M. Garet, au nom de la commission de la justice, sur les propositions de loi relatives au statut des huissiers.

N° 5243. — Rapport par M. Garet, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi supprimant la tentative de conciliation dans les affaires du ressort des tribunaux d'instance.

N° 5357. — Proposition de loi formulée par M. Jean-Marie Thomas et transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à attribuer la médaille militaire à certains anciens militaires des guerres 1914-1918 et 1939-1945 réformés pour maladie (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 5396 (1). — Rapport par Mme Péri, au nom de la commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 5397. — Rapport supplémentaire par M. Mazier, au nom de la commission du travail, sur le projet de loi portant statut des centres d'apprentissage.

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Blanchet, Charpentier, Gros, Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Moussu, Orvoen, Pirot, Sesmaisons (de), Terpend, Vuillaume.

Excusés. — MM. Delcos, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Valay.

Suppléants. — MM. Dixmier (de M. Sourbet), Roulon (de M. Legendre).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Airoldi, Deixonne, Doyen, Fauvel, Finet, Hamon (Marcel), Mlle Lamblin, MM. Marc-Sangnier, Marin (Louis).

Excusés. — Mlle Dienesch, M. Farine.

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Barel, Borra, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Fagon (Yves), Fievez, L'Huillier (Waldeck), Mokhtari, Mondon, Quilici, Servin, Mme Sportisse, M. Wagner.

Excusé. — M. Schaff.

Suppléants. — Mmes Schell (de M. Cristofol), Lambert (de M. Demusois), Reynaud (de M. Marty), Mlle José Dupuis (de M. Halbout), MM. Xavier Bouvier (de M. Crouzier), Joubert (de M. Lefèvre-Pontalis), Girardot (de M. d'Astier de La Vigerie), Manceau (de M. Ballanger), Benoist (de M. Albert Petit), Lenormand (de M. Dreyfus-Schmidt), Devinat (de M. Rencurel), Silvandre (de M. Hussel), Beugniez (de M. Ihuel), Finet (de M. Fonlupt-Esperaber), Hugues (Seine) (de M. Hugues (Alpes-Maritimes)), Duroux (de M. Badiou), Charlot (de M. Rabier), Blocquaux (de M. d'Aragon), Gosset (de M. Bouret).

Commission de la justice et de législation.

1re *séance du jeudi 26 août 1948.*

Présents. — MM. Charpin, Chantard, Citerne, Delahoutre, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Minjoz, Mondon, Sissoko (Fily Dabo), Toujas.

Suppléants. — MM. Triboulet (de M. Chamant), Ninine (de M. Dumas), Gosset (de M. Defos du Rau), Louvel (de M. Gallet), Claudius-Petit (de M. Médecin), Mme Duvernois (de Mme Rabaté), MM. Bouxom (de M. Roques), Fauvel (de M. Tinaud), Catoire (de M. Wasmer).

2e *séance du jeudi 26 août 1948.*

Présents. — Mlle Archimède, MM. Berger, Charpin, Chautard, Citerne, Delahoutre, Dominjon, Garet, Grimaud, Mabrut, Minjoz, Sissoko (Fily Dabo), Toujas, Wasmer.

Suppléants. — MM. Triboulet (de M. Chamant), Gabelle (de M. Defos du Rau), Claudius-Petit (de M. Médecin), Coudray (de M. Roques).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. André (Pierre), Asseray, Besset, Beugniez, Duprat (Gérard), Duquesne, Fayet, Gazier, Lavergne, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazier, Meck, Renard, Sion.

Excusés. — Mme Denise Bastide, Mlle Prévert, MM. Bonnet, Moisan et Vialle.

Suppléant. — M. André Denis (de M. Bacon).

Assistait en outre à la séance. — M. Doyen, auteur d'une opposition au vote sans débat du projet de loi portant statut des centres d'apprentissage.

Commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 5026).

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Billat, Biscarlet, Mme Péri, M. Pirot.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le jeudi 2 septembre 1948, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

I. — Désignation de deux membres de la commission des finances chargés de représenter l'Assemblée nationale au sein de la commission extraparlementaire nommée pour enquêter sur les déficits constatés dans l'exploitation des services publics des collectivités locales.

II. — Projet de loi (n° 3027). — Collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948, retour du Conseil de la République (*suite*). — M. le rapporteur général.

III. — Eventuellement, autres projets de loi, retour du Conseil de la République.

IV. — Projet de loi (n° 5301) portant ouverture de crédits pour l'exploitation des lignes aériennes françaises dans le Pacifique Sud. — M. Jacques Gresa, rapporteur.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Gadoin, Gargominy, Gautier (Julien), Liénard, Longchambon, Mermet-Guyennet, Molinié, Novat, Mme Roche (Marie), MM. Rochereau, Sauer, Siaut, Mme Vialle.

Commission des finances.

1re *séance du jeudi 26 août 1948.*

Présents. — MM. Boudet, Cardonne (Gaston), Dorey, Grenier (Jean-Marie), Lacaze (Georges), Landaboure, Merle (Faustin), Minvielle, Pauly, Poher (Alain), Roubert (Alex), Sauer, Victoor, Vieljeux.

Excusés. — MM. Avinin, Baron, Janton, Reverbori, Thomas, Victoor.

Suppléant. — M. Alric (de M. Peschaud).

2e *séance du jeudi 26 août 1948.*

Présents. — MM. Boudet, Cardonne (Gaston), Gerber (Marc), Ignacio-Pinto (Louis), Lacaze (Georges), Landaboure, Minvielle, Monnet, Pauly, Peschaud, Poher (Alain), Roubert (Alex), Thomas (Jean-Marie), Vieljeux.

Excusés. — MM. Baron, Janton, Reverbori.

Suppléants. — MM. Fourré (de M. Marrane), Sauvertin (de M. Victoor), Verdeille (de M. Courrière).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Benoît (Alcide), Borgeaud, Mme Devaud, MM. Dorey, Mme Eboué, MM. Léo Hamon, Larribère, Rogier, Sarrien, Trémintin.

Suppléants. — MM. Dulin (de M. Marintabouret), Valle (de M. Dumas).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Tahar.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Carles, Mollé (Marcel), Georges Pernot, Rausch (André), Simard (René).

Excusés. — MM. Boivin-Champeaux et Maire.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Bossanne (André), Brier, Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Dassaud, Dumas (François), Fournier, Fourré, Gadoin, Gatuing, Glauque, Jullien, Mme Oyon, MM. Teyssandier, Thomas (Jean-Marie), Vittori.

Délégué. — M. Brier (par M. Ascensio).

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Aguesse, Delfortrie, Hauriou, Jacques Destrée, La Gravière, Legeay, Pajot (Hubert).

Excusé. — M. de Menditte.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Avinin, Baratgin, Borgeaud, Brune (Charles), Buard, Grimal, Guyot (Marcel), Hamon (Léo), Jauneau, Montalembert (de), Moulet (Marius), Peschaud, Sempé, Socé (Ousmane), Trémintin, Zyromski.

Délégués. — M. de Montalembert (de M. Maire), M. Marius Moulet (de M. Salomon Grumbach), M. Trémintin (de M. Paul Simon).

Suppléants. — M. Boivin-Champeaux (de M. Plait), M. Colardeau (de M. Nicod), M. Colonna (de M. Bendjelloul), M. Charles Cros (de M. Chataigner), M. Djament (de M. Naime), M. Gatuing (de M. Chaumel), Mme Girault (de M. Landaboure), M. Hauriou (de M. Pauly), M. Magrane (de M. Lefranc), M. Saint-Cyr (de M. Rotinat), M. Vanrullen (de M. Alex Roubert).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — M. Abel-Durand, Mmes Brisset, Claeys, MM. Dassaud, Defrance, Mme Devaud, MM. Hyvrard, Jarrié, Martel (Henri), Menu, Renaison, Satonnet, Siabas, Valle.

Excusé. — M. Caspary.

Commission de comptabilité.

Séance du jeudi 26 août 1948.

Présents. — MM. Baratgin, Cardonne (Gaston), Hyvrard, Reverbori, Thomas (Jean-Marie).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le samedi 28 août 1948, à dix heures (local n° 274):

I. — Audition du rapport de M. Rochereau sur le projet de loi (n° 884, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget du ministère de la production industrielle pour l'exercice 1947;

II. — Audition du rapport de M. Rochereau sur le projet de loi (n° 887, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget ordinaire de l'exercice 1948 (services civils);

III. — Audition du rapport de M. Siaut sur la proposition de loi (n° 878, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder aux sociétés coopératives de commerçants un délai pour l'accomplissement de formalités prévues par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération;

IV. — Questions diverses.

La commission des affaires étrangères se réunira le vendredi 27 août 1948, à quinze heures (local n° 201):

Examen des projets de loi (nos 872 et 873, année 1948), adoptés par l'Assemblée nationale, concernant: 1° un accord franco-italien relatif aux modalités d'application de l'article 79 du traité de paix (n° 872); 2° la liquidation de biens, droits et intérêts italiens en Tunisie (n° 873). — Nomination d'un rapporteur.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le vendredi 27 août 1948, à neuf heures trente (local n° 201):

Examen de la proposition de loi (n° 895, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la formation du conseil général et des élections cantonales.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le vendredi 27 août 1948, à dix heures (local n° 221):

Suite de l'examen du projet de loi (n° 868, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'élection des conseillers de la République.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 27 août 1948, à quinze heures (local n° 213):

I. — Examen du rapport de M. Caspary sur le projet de loi (n° 806, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, étendant certaines dispositions du code du travail aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

II. — Désignation d'un rapporteur et examen du projet de loi (n° 888, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, reconduisant l'allocation temporaire aux vieux pour le troisième trimestre de l'année 1948, majorant le taux de l'allocation temporaire et de l'allocation à domicile, unifiant le taux minimum de la majoration pour conjoint à charge et modifiant l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 (audition éventuelle d'un représentant: *a*) du ministère des finances; *b*) du ministère du travail et de la sécurité sociale.

III. — Questions diverses.

Réunions des commissions du vendredi 27 août 1948.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de la défense nationale, à onze heures trente. — Local n° 217.

Commission de l'intérieur, à neuf heures trente. — Local n° 201.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 221.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures. — Local n° 213.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emploi à l'école nationale supérieure des beaux-arts.

La déclaration de vacance d'emploi de chef d'atelier d'architecture, parue au *Journal officiel* du 16 juillet 1948, est annulée en raison d'une modification de la limite d'âge du titulaire de l'emploi.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis n° 345 de l'office des changes relatif au régime des comptes étrangers néerlandais.

L'avis n° 246 de l'office des changes distingue les « comptes nouveaux néerlandais » dont les disponibilités sont transférables, et les « anciens comptes étrangers néerlandais », c'est-à-dire ceux ouverts chez un intermédiaire dans la zone franc antérieurement au 5 mai 1946 dont les disponibilités ne le sont pas.

Le présent avis a pour objet de faire connaître les conditions dans lesquelles le montant des « anciens comptes étrangers néerlandais » peut devenir transférable.

Ces derniers comptes sont donc amenés à disparaître progressivement et l'opposition entre comptes anciens et comptes nouveaux n'aura plus raison d'être. En conséquence, à l'appellation « comptes nouveaux néerlandais » est substituée dorénavant l'appellation plus simple « comptes étrangers néerlandais ». Les comptes étrangers néerlandais fonctionnent dans les conditions fixées par l'avis n° 246 (titre 1er, 1°).

I. — Déblocage des « anciens comptes étrangers néerlandais ».

a) « Anciens comptes étrangers néerlandais » ouverts au nom de banques néerlandaises

Ces comptes sont débloqués sur simple demande adressée aux intermédiaires chez lesquels ils sont tenus, par les banques néerlandaises.

b) « Anciens comptes étrangers néerlandais » ouverts au nom d'autres résidents dans la zone florin.

Ces comptes sont débloqués:

Soit par virement au crédit d'un « compte étranger néerlandais » ouvert au nom d'une banque néerlandaise chez un intermédiaire agréé dans la zone franc;

Soit sur production par le titulaire d'un certificat de propriété néerlandaise et non ennemie, visé par le Neerlandsche Bank et conforme au modèle 5 ci-après en annexe.

II. — Utilisation des comptes après déblocage.

Les anciens comptes étrangers néerlandais débloqués comme il est dit ci-dessus peuvent:

Lorsqu'ils sont tenus chez un intermédiaire agréé dans la zone franc, être transformés sur simple demande de leurs titulaires, en « comptes étrangers néerlandais »;

Lorsqu'ils sont tenus chez un intermédiaire non agréé, être virés sur simple demande de leurs titulaires au crédit de « comptes étrangers néerlandais » ouverts chez un intermédiaire agréé. Si ces virements ne sont pas effectués, les comptes débloqués demeurant ouverts chez les intermédiaires non agréés seront libres au débit pour tout payement en France, mais ne pourront enregistrer aucune opération au crédit.

III. — Régime des « anciens comptes étrangers néerlandais » non débloqués.

Les anciens comptes étrangers néerlandais qui n'auront pas fait l'objet des formalités prévues au titre 1er ci-dessus pour leur déblocage demeureront régis par les dispositions de l'avis n° 246 (titre 1er, 2°).

AFFIDAVIT N° 5

RELATIF AUX AVOIRS DANS LA ZONE FRANC APPARTENANT A DES PERSONNES RÉSIDANT DANS LA ZONE FLORIN.

Nous certifions par la présente déclaration, que les avoirs décrits ci-dessous, appartiennent depuis une date antérieure au 1er décembre 1947, à des personnes physiques ou morales qui:

1° Ont la qualité de résident néerlandais au sens de la réglementation française des changes, par quoi il faut entendre:

Pour les personnes physiques: les personnes physiques ayant dans la zone florin le lieu de leur séjour principal, quel que soit le lieu de leur domicile légal;

Pour les personnes morales: les entreprises, sièges, agences, succursales, ou autres dépendances ayant une gestion distincte, que possèdent dans la zone florin, des personnes morales, quelle que soit la nationalité de ces personnes morales et quel que soit le lieu de leur siège social;

2° Ne sont pas considérés comme un Etat ennemi au sens de l'article 1 sous 5 du décret royal relatif à la propriété ennemie (décret royal E. 133) ou un ressortissant ennemi au sens de l'article 2 sous 1, 2 ou 3 du décret précité.

Nous nous déclarons prêts à faire constater en tout temps, à la demande des autorités françaises, la véracité de cette déclaration par les autorités néerlandaises.

Enumération des avoirs.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Signature d'un membre du
Bedrijfsgroep Handelsbanken
ou du
Vereeniging Voor den Effecten-Handel

Cachet de la Nederlandsche Bank.

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-cinquième tranche de la loterie nationale 1948 a eu lieu à la Gaîté-Lyrique, à Paris, le 25 août 1948.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B
5	gagnent	500 F.	500 F.
7	—	500 F.	500 F.
17	—	800 F.	2.000 F.
23	—	1.500 F.	3.000 F.
251	—	2.500 F.	4.000 F.
306	—	2.500 F.	4.000 F.
565	—	2.500 F.	4.000 F.
053	—	3.000 F.	5.000 F.
901	—	3.000 F.	5.000 F.
244	—	4.000 F.	7.000 F.
879	—	4.000 F.	7.000 F.
930	—	4.000 F.	7.000 F.
0.239	—	8.000 F.	20.000 F.
1.893	—	8.000 F.	20.000 F.
2.433	—	8.000 F.	20.000 F.
5.314	—	8.000 F.	20.000 F.
9.025	—	8.000 F.	20.000 F.
2.612	—	30.000 F.	40.000 F.
3.928	—	30.000 F.	40.000 F.
0.124	—	45.000 F.	65.000 F.
33.807	—	500.000 F.	150.000 F.
35.669	—	500.000 F.	150.000 F.
65.005	—	500.000 F.	150.000 F.
85.285	—	500.000 F.	150.000 F.
89.092	—	500.000 F.	150.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
001.292	gagnent	1.000.000 F.	400.000 F.
038.916	—	1.000.000 F.	400.000 F.
090.977	—	1.000.000 F.	400.000 F.
146.273	—	1.000.000 F.	400.000 F.
183.353	—	1.000.000 F.	400.000 F.
011.205	—	1.500.000 F.	700.000 F.
299.178	—	1.500.000 F.	700.000 F.
103.169	—	3.000.000 F.	1.500.000 F.
201.644	—	10.000.000 F.	5.000.000 F.

PAYEMENT DES LOTS

(Extrait de l'article 14 du règlement.)

Les billets gagnants non présentés dans un délai de six mois à compter du tirage sont annulés.

Le prochain tirage aura lieu le 1er septembre 1948.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 19 AOUT 1948	AU 12 AOUT 1948
Encaisse-or (monnaies et lingots)		52.816.556.128 36	52.816.556.128 36
Or affecté en garantie (convention du 17 novembre 1947 et loi du 25 novembre 1947)		42.408.244.161 70	42.408.244.161 70
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		5.039.250.892 60	5.039.250.892 60
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement)		42.000.000.000 »	42.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		858.575.415 »	884.348.827 »
Comptes courants postaux		16.502.571.158 08	20.879.997.565 08
Disponibilités à vue à l'étranger		213.772 84	213.772 84
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics :			
Effets escomptés sur la France	162.332.001.458 90		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	536.385.601 »	162.917.833.210 90	165.218.300.441 10
Effets escomptés sur l'étranger	49.446.451 »		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		78.540.345.809 »	81.373.271.187 »
Avances sur titres		4.390.158.378 50	4.399.639.493 43
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		3.035.220.000 »	6.721.730.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947)		65.000.000.000 »	65.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.537.354 22	5.002.537.354 22
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928; convention du 12 novembre 1938; décret du 12 novembre 1938; convention du 27 mars 1947; loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947 et convention du 12 novembre 1947 approuvée par la loi du 15 novembre 1947)		155.300.000.000 »	158.300.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		112.980.750 14	112.980.750 14
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		14.818.386.137 22	15.641.341.509 91
Total		1.064.746.842.868 56	1.081.802.382.083 41

PASSIF			
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.454 81	303.231.454 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		835.763.801.555 »	813.478.030.740 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	46.824.374 50		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	806.156.950 »		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	207.640.126.199 35	210.193.573.632 45	218.480.359.717 43
Dispositions et autres engagements à vue	1.700.466.108 60		
Divers		18.277.630.476 16	19.332.154.421 04
Total		1.064.746.842.868 56	1.081.802.382.083 41

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	Effets publics et effets de commerce représentant des ventes	2,1/2 %
	Autres effets de commerce	3 %
Avances sur titres		4.1/4 %
Avances à 30 jours		2,1/2 %

Certifié conforme aux écritures :
Le gouverneur de la Banque de France,
EMM. MONICK.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

INDOCHINE

EMPRUNT 3 1/2 0/0 1913

Liste des numéros d'obligations 3 1/2 0/0 1913 comprises dans les 51 séries de 10 obligations sorties au soixante-dixième tirage du 2 août 1948 remboursables à partir du 15 septembre 1948.

3.121 à 3.130 — 3.831 à 3.840 — 4.501 à 4.510 — 11.261 à 11.270 — 14.781 à 14.790 — 20.421 à 20.430 — 22.051 à 22.060 — 24.031 à 24.040 — 28.641 à 28.650 — 31.061 à 31.070 — 33.351 à 33.360 — 36.721 à 36.730 — 37.951 à 37.960 — 38.661 à 38.670 — 40.221 à 40.230 — 41.811 à 41.820 — 43.781 à 43.790 — 45.961 à 45.970 — 49.001 à 49.010 — 52.731 à 52.740 — 54.311 à 54.320 — 54.781 à 54.790 — 61.671 à 61.680 — 62.341 à 62.350 — 65.351 à 65.360 66.381 à 66.390 — 71.931 à 71.940 — 73.191 à 73.200 — 73.891 à 73.900 — 77.801 à 77.810 — 78.781 à 78.790 — 80.051 à 80.060 — 80.201 à 80.210 — 81.381 à 81.390 — 83.711 à 83.720 — 85.271 à 85.280 — 85.381 à 85.390 — 89.871 à 89.880 — 92.451 à 92.460 — 94.801 à 94.810 — 95.391 à 95.400 — 95.531 à 95.540 — 95.951 à 95.960 — 97.791 à 97.800 — 100.451 à 100.460 — 101.741 à 101.750 — 102.521 à 102.530 — 102.721 à 102.730 — 107.331 à 107.340 — 107.641 à 107.650 — 107.831 à 107.840.

Obligations amorties aux précédents tirages et restant à rembourser au 2 août 1948.

661 à 670 — 1.121 à 1.123 — 1.125 à 1.130 — 1.470 — 1.491 à 1.500 — 1.911 à 1.915 — 1.962 — 2.201 — 2.204 à 2.206 — 2.221 à 2.230 — 2.271 — 2.278 à 2.280 — 2.401 à 2.405 — 2.408 — 2.991 à 3.000 — 3.201 à 3.205 — 3.207 à 3.210 — 3.531 à 3.540 — 3.805 à 3.809 — 4.021 — 4.024 — 4.027 à 4.030 — 4.508 — 4.512 et 4.513 — 4.531 à 4.535 — 4.537 à 4.539 — 4.731 à 4.738 — 4.893 à 4.896 — 4.900 — 5.261 à 5.270 — 5.532 et 5.533 — 5.567 et 5.568 — 6.321 à 6.325 — 6.327 à 6.330 — 6.331 à 6.340 — 6.361 à 6.366 — 6.614 à 6.620 — 7.252 à 7.255 — 7.259 et 7.260 — 7.321 à 7.327 — 7.330 — 7.504 — 8.221 et 8.222 — 8.224 à 8.229 — 9.181 à 9.184 — 9.189 et 9.190 — 9.831 à 9.840 — 9.901 et 9.902 — 9.907 à 9.910 — 10.047 à 10.050 — 11.031 et 11.032 — 11.034 et 11.035 — 11.299 — 11.421 à 11.430 — 11.591 à 11.600 — 12.211 à 12.220 — 12.371 à 12.375 — 12.377 à 12.379 — 12.510 — 12.551 — 12.557 à 12.559 — 12.581 et 12.585 — 12.956 à 12.959 — 13.004 et 13.005 — 13.007 à 13.010 — 13.152 à 13.160 — 13.537 à 13.539 — 13.626 à 13.630 — 14.352 — 14.721 à 14.730 — 14.923 — 15.151 et 15.152 — 15.505 et 15.506 — 15.509 — 15.668 à 15.670 — 15.771 à 15.773 — 15.871 à 15.880 — 15.962 — 15.967 à 15.970 — 15.981 à 15.985 — 16.175 et 16.176 — 16.462 — 16.470 — 16.731 à 16.737 — 16.739 et 16.740 — 17.193 à 17.200 — 17.261 à 17.270 — 17.489 et 17.490 — 17.586 à 17.590 — 18.431 à 18.437 — 18.439 — 18.951 à 18.955 — 19.121 et 19.122 — 19.124 — 19.126 — 19.571 — 19.573 — 19.578 à 19.580 — 20.661 à 20.666 — 21.161 et 21.162 — 21.164 — 21.321 — 21.328 et 21.329 — 21.685 — 21.871 et 21.872 — 21.878 à 21.880 — 22.071 à 22.074 — 22.077 à 22.080 — 22.091 — 22.093 — 22.095 — 22.100 — 22.414 à 22.420 — 23.781 à 23.790 — 23.794 à 23.800 — 23.821 à 23.830 — 24.132 à 24.134 — 24.136 à 24.140 — 24.420 — 24.711 à 24.713. 25.031 à 25.040 — 25.393 à 25.400 — 25.451 à 25.460 — 25.501 — 25.506 à 25.508 — 25.516 — 26.051 à 26.055 — 26.057 à 26.059 — 26.651 à 26.654 — 27.041 à 27.049 — 27.821 à 27.824 — 27.826 à 27.828 — 28.341 à 28.350 — 28.378 — 29.704 à 29.710 — 29.777 — 30.723 — 30.832 à 30.836 — 30.911 — 30.914 à 30.917 — 31.347 et 31.348 — 31.350 — 31.477 — 32.934 — 32.704 à 32.705 — 32.709 — 32.761 — 33.697 à 33.700 — 33.781 à 33.786 — 33.788 à 33.790 — 34.572 à 34.574 — 34.577 à 34.580 — 34.811 — 35.095 à 35.100 — 35.187 — 35.312 — 35.415 — 36.023 à 36.024 — 36.028 à 36.030 — 36.051 à 36.060 — 36.531 à 36.532 — 36.876 — 36.884 et 36.885 — 36.952 — 36.955 à 36.958 — 36.960 — 37.171 à 37.180 — 37.201 à 37.208 — 37.210 — 37.301 à 37.305 — 37.571 à 37.580 — 37.711 à 37.720 — 37.721 à 37.730 — 38.371 — 38.891 à 38.900 — 39.243 à 39.250 — 40.001 — 40.181 à 40.190 — 40.730 — 40.871 à 40.876 — 40.931 à 40.940 — 41.067 à 41.070 — 41.954 à 41.956 — 42.651 à 42.660 — 43.343 — 43.350 — 43.681 à 43.685 — 43.837 — 43.839 à 43.840 — 44.441 à 44.442 — 44.445 à 44.450 — 44.631 à 44.640 — 44.821 à 44.823 — 44.826 à 44.830 — 45.433 à 45.435 45.451 à 45.458 — 46.174 à 46.177 — 46.485 à 46.486 — 46.488 à 46.490 — 46.689 à 46.690 — 46.815 — 47.002 à 47.004 — 47.006 à 47.010 — 47.129 à 47.130 — 47.141 à 47.146 — 47.149 à 47.150 — 55.621 à 55.624 — 55.861 à 55.867 — 55.931 à 55.939 — 56.291 à 56.292 — 56.531 à 56.535 — 56.538 à 56.540 — 56.811 à 56.818 — 56.931 à 56.936 — 56.938 à 56.940 — 57.681 à 57.688 — 57.781 à 57.783 — 57.786 à 57.790 — 57.881 à 57.885 — 57.888 — 57.901 à 57.910 — 59.521 — 59.526 à 59.530 — 59.630 — 59.931 à 59.937 — 60.671 — 61.111 à 61.120 — 61.202 à 61.210 — 61.331 — 61.336 à 61.340 — 61.855 à 61.856 — 61.859 — 62.081 à 62.085 — 62.088 à 62.089 — 62.901 — 62.906 et 62.907 — 62.909 — 62.961 à 62.970 — 63.191 — 63.193 à 63.199 — 63.311 — 63.343 à 63.346 — 63.349 — 63.373 — 63.831 à 63.890 — 67.041 à 67.046 — 68.081 à 68.099 — 68.291 à 68.294 — 68.296 à 68.300 — 68.872 à 68.875 — 68.879 à 68.880 — 69.281 à 69.283 — 69.351 à 69.360 — 69.361 à 69.370 — 69.527 — 69.571 à 69.576 — 69.579 à 69.580 — 69.661 — 69.664 à 69.665 — 69.668 à 69.670 — 70.292 — 70.294 à 70.296 — 70.461 à 70.470.

80.131 à 80.135 — 80.138 — 80.761 à 81.768 — 81.134 — 81.140 — 83.262 — 83.602 — 83.604 et 83.605 — 84.221 à 84.230 — 84.502 — 85.451 à 85.460 — 85.616 à 85.620 — 85.981 et 85.982 — 86.168 à 86.170 — 86.291 à 86.293 — 86.296 à 86.300 — 86.691 à 86.700 — 86.811 et 86.812 — 86.814 à 86.820 — 87.331 à 87.339 — 87.931 et 87.932 — 88.201 à 88.209 — 88.258 — 88.693 — 88.699 et 88.700 — 88.991 — 91.279 et 91.280 — 91.475 à 91.480 — 92.161 à 92.166 — 92.481 à 92.486 — 92.821 à 92.830 — 92.851 à 92.860 — 93.246 à 93.250 — 93.747 à 93.750 — 93.991 — 93.993 — 93.997 à 93.999 — 94.381 à 94.390 — 94.503 — 94.507 à 94.509 — 95.188 et 95.189 — 95.491 à 95.500 — 95.711 à 95.720 — 95.931 et 95.932 — 96.091 à 96.100 — 96.111 à 96.120 — 96.335 — 96.339 et 96.340 — 96.821 à 96.894 — 96.897 et 96.898 — 96.984 — 98.472 à 98.477 — 98.479 et 98.480 — 98.523 et 98.524 — 98.529 et 98.530 — 98.561 à 98.570 — 98.601 à 98.603 — 98.951 à 98.960 — 99.171 à 99.180 — 99.421 et 99.422 — 99.424 — 99.427 à 99.430 — 99.562 à 99.570 — 100.301 à 100.310 — 100.321 à 100.330 — 100.481 à 100.488 — 100.492 à 100.500 — 100.761 à 100.765 — 101.191 à 101.200 — 101.260 — 101.391 — 101.399 et 101.400 — 102.261 à 102.263 — 102.266 à 102.270 — 102.763 — 102.765 et 102.766 — 102.939 — 102.949 — 102.961 — 103.272 — 103.756 à 103.760 — 103.861 à 103.870 — 104.251 à 104.257 — 104.331 à 104.340 — 104.357 — 104.371 à 104.380 — 104.381 à 104.389 — 104.991 à 105.000 — 105.161 à 105.166 — 105.170 — 106.081 — 106.683 à 106.685 — 106.171 — 106.981 à 106.990 — 107.021 à 107.029 — 107.242 à 107.220 — 107.462 — 107.465 à 107.470 — 107.541 à 107.550 — 107.561 à 107.570 — 108.042 — 108.045 à 108.050 — 108.208 — 108.341 — 108.368 à 108.370 — 108.621 — 108.624 — 108.626 à 108.629 — 109.051 et 109.052 — 110.382 et 110.383 — 110.386 à 110.390 — 110.468 — 110.491 et 110.492.

ETABLISSEMENTS EMILE SOULAGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

81, AVENUE JEAN-PERROT, A GRENOBLE

Liste des obligations de 1.000 F 5 0/0 1930 sorties au tirage du 30 juillet 1948, à présenter au remboursement à compter du 16 août 1948, jouissance ex-coupon n° 36.

52	53	107	109	151	152	153	154
155	156	262	263	264	312	357	379
384	385	386	416	417	418	419	420
421	422	423	424	425	532	548	564
500	503	504	506	507	508	515	623
628	629	730	731	805	821	825	826
828	851	948	965	981	1.060	1.076	1.092
1.107	1.115	1.123	1.207	1.260	1.292	1.364	1.383
1.384	1.387	1.389	1.399	1.436	1.452	1.480	1.527
1.543	1.581	1.601	1.634	1.650	1.656	1.657	1.685
1.711	1.718	1.769	1.800	1.852	1.853	2.042	2.058
2.074	2.128	2.144	2.160	2.296	2.297		

Liste de rappel des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées à la date du 30 juillet 1948.

42	43	46	47	48	56	57	58
96	168	213	249	272	329	330	426
433	462	463	478	485	501	514	559
580	594	687	696	727	741	778	859
874	914	918	931	934	956	966	982
985	988	992	998	1.013	1.026	1.030	1.039
1.049	1.075	1.084	1.091	1.178	1.180	1.212	1.213
1.215	1.220	1.231	1.276	1.279	1.289	1.291	1.295
1.303	1.314	1.341	1.357	1.371	1.372	1.374	1.375
1.466	1.468	1.469	1.486	1.490	1.498	1.547	1.566
1.590	1.624	1.616	1.673	1.681	1.689	1.723	1.759
2.001	2.005	2.018	2.038	2.041	2.050	2.054	2.057
2.070	2.073	2.075	2.086	2.089	2.094	2.143	2.148
2.253	2.294						

Remboursables :

Au siège social, à Grenoble;
Au Crédit Lyonnais, à Grenoble;
A la banque Nicolet et Lafanechère, à Grenoble.

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 2 octobre 1947, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 21 janvier 1945 plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Bienaimé Picot, cultivateur, demeurant à Digosville.

Par ordonnance en date du 26 janvier 1948, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 3 avril 1946 plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur René Lefeuvre, cultivateur, demeurant à Hainneville.

Par ordonnance en date du 26 janvier 1948, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 25 janvier 1945 plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Antoine Ponsola, demeurant à Cherbourg.

Par ordonnance en date du 9 février 1948, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 4 juillet 1945 plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la société à responsabilité limitée Dalbera et Cie, ayant son siège social à Carentan.

Par ordonnance en date du 11 février 1948, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 7 mars 1945 plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Laurent Ponsola, demeurant à Cherbourg, 11, rue de l'Union.

Par ordonnance en date du 16 décembre 1946, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 24 octobre 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Luce, née Lelyon, bouchère, demeurant à Besneville.

Par ordonnance en date du 24 mars 1947, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 7 mars 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Mathilde Scherer, demeurant à Paris et précédemment à Cherbourg, 13, rue de la Paix.

Par ordonnance en date du 17 septembre 1947, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de ses deux ordonnances du 29 décembre 1944, plaçant sous séquestre l'imprimerie des journaux *Cherbourg-Eclair* et *Le Réveil de la Manche*.

Par ordonnance en date du 17 septembre 1947, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 8 mai 1946, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Raymond Mauger, mareyeur, demeurant à Cherbourg.

Par ordonnance en date du 11 février 1948, le président du tribunal civil de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 7 mars 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Catala, veuve Ponsola, demeurant à Cherbourg, 61, rue de la Paix.

Par ordonnance en date du 6 novembre 1946, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 3 janvier 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Luce, boucher, demeurant à Besneville.

Par ordonnance en date du 19 novembre 1946, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 16 février 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Louis Travers, dit Pitou, cultivateur, demeurant à Saint-Jacques-de-Néhou.

Par ordonnance en date du 16 décembre 1946, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 6 juin 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Lora Primina, veuve Raphaël Sotille et au sieur Jean Sotille, résidant alors en Italie.

Par ordonnance en date du 16 décembre 1946, le président du tribunal de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 25 janvier 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Charles Lefebvre, instituteur, demeurant à Tatihou (Manche).

Par ordonnance en date du 11 février 1948, le président du tribunal civil de Cherbourg a donné mainlevée de son ordonnance du 3 janvier 1945, plaçant sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Pierre Ollitrault, marchand de chiffons, demeurant à Tourlaville.

Par ordonnance en date du 4 mai 1948, le président du tribunal civil de Soissons a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens du nommé Colombo (Vaglani-Guiseppe), de nationalité italienne, domicilié précédemment à Vuillery (Aisne), actuellement en Italie.

Par ordonnance en date du 15 avril 1948, le président du tribunal civil d'Epernay a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de la demoiselle Inglese (Marguerite-Anna), de nationalité italienne, domiciliée à Gênes (Italie).

Par ordonnance en date du 20 décembre 1944, le président du tribunal de Fontainebleau a placé sous séquestre les biens et éléments actifs de tous ordres ayant servi à la publication du journal *L'Informateur de Seine-et-Marne*, dont le siège est à Fontainebleau, 16, rue de Primatice, et a confié ses biens à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental.

Par ordonnance en date du 24 juin 1948, le président du tribunal de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens appartenant à Stenger (Chrétien), à Rosselange.

Par ordonnance en date du 14 juin 1948, le président du tribunal de première instance de Metz a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens appartenant à:

Chevalier (Joseph), à Hagondange;
Halvay (Armand), à Metz;
Munsch (Chrétien), à Maizières-les-Metz;
Horn, née Siegel (Anne), à Metz;
Fiacre (Joseph), à Devant-les-Ponts;
Selter (Ernest), à Longeville;
Koeppel (Nicolas), à Bronvaux;
Malow (Richard), à Metz-Sablon;
Mahler (Michel), à Suisse;
Wurtz (François), à Metz;
Pignelli (Maurice), à Talange;
Schlich (Florian), à Longeville;
Leroy (Jules), à Amnéville;
Pontes (Dominique), à Metz-Sablon;
Horn (Henri), à Metz;
Gérold (François), à Vitry-sur-Orne.

Par ordonnance en date du 9 juillet 1948, le président du tribunal civil de Rennes a prononcé la mainlevée du séquestre des biens de M. Boussin (Paul), commerçant, demeurant alors à Cannes, 19, rue George-Sand, séquestre institué par ordonnance du président du même tribunal en date du 18 octobre 1944.

Par ordonnance du 9 juillet 1948, le président du tribunal civil de Rennes a prononcé la mainlevée du séquestre des biens des époux Métayer, à l'époque restaurateurs à Rennes, 1, quai Lamennais, séquestre institué par ordonnance du président du même tribunal du 12 décembre 1944.

Par ordonnance en date du 29 juin 1948 le président du tribunal civil de Castelsarrasin a donné mainlevée du séquestre portant sur les biens, droits et intérêts appartenant à M. Moulin (Philippe), demeurant à Castelsarrasin.

Par ordonnance rendue par le président du tribunal de Châteauroux le 8 juillet 1946, ont été placés sous séquestre les biens, droits et intérêts du sieur Augros (Jules), quincaillier à Valençay.

Par ordonnance du président du tribunal d'Issoudun en date du 2 juin 1945, ont été placés sous séquestre les biens et intérêts appartenant directement ou indirectement par personne interposée à M. Chasseigne (François), sis dans l'arrondissement judiciaire d'Issoudun, le séquestre desdits biens étant confié à l'administration des domaines en la personne de son directeur du département de la Seine.

Par ordonnance du président du tribunal d'Issoudun en date du 30 juillet 1945, ont été placés sous séquestre les biens et intérêts que le sieur Triballat (Maxime), laitier à Rians (Cher), possède dans le département de l'Indre. Mainlevée de ce séquestre a été prononcée par nouvelle ordonnance en date du 26 mars 1947.

Par ordonnance du président du tribunal d'Issoudun en date du 29 décembre 1944, a été ordonné le placement sous séquestre du journal *l'Echo des Marches*, édité par l'imprimerie Gaignault, à Issoudun, l'administration de l'enregistrement étant désignée en la personne de son directeur à Châteauroux, en qualité de séquestre.

Par ordonnance du président du tribunal d'Issoudun en date du 7 février 1945, ont été placés sous séquestre les biens, immeubles ou objets mobiliers ayant une assiette déterminée dans l'arrondissement d'Issoudun (Indre) et appartenant à la société anonyme d'imprimerie d'édition et des journaux du Berry, dont le siège social est à Châteauroux, 10, rue de la Poste, l'administration de l'enregistrement étant désignée en qualité de séquestre en la personne de son directeur à Châteauroux.

Par ordonnance du président du tribunal d'Issoudun en date du 2 juin 1945, ont été placés sous séquestre les biens, droits et intérêts sis en France appartenant à M. Kaiser (Jules), domicilié à Genève (Suisse), 16, rue P.-H.-Plantamour, et notamment le solde créditeur de 117.212,99 F du compte ouvert au nom du susnommé à l'agence d'Issoudun de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, le séquestre desdits biens étant confié à l'administration des domaines, représentée par son directeur départemental à Châteauroux. Mainlevée de ce séquestre a été prononcée par nouvelle ordonnance en date du 27 juin 1946.

Par ordonnance du président du tribunal civil de Châteauroux du 20 février 1945, ont été placés sous séquestre les biens du sieur Lefebvre (Henri), demeurant 2, rue Pérard, à Châteauroux.

Par ordonnance du 30 décembre 1944, le président du tribunal civil de Châteauroux a placé sous séquestre les entreprises de presse ci-après: *Le Département, Le Progrès de l'Indre, Le Journal d'Argenton, Le Département sport* (société d'imprimerie d'édition et des journaux du Berry, 10, rue de la Poste, à Châteauroux).

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Weissang (Joseph), de nationalité française, ayant demeuré à Hayange, 77, rue de Verdun.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Kessel (Guillaume), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 36, route de Metz, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bruns (Anne), née Mauss, de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 21, route de Metz, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Zenner (Joseph), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 12, rue Alexandre-Dreux, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Urban (Guillaume), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 2, rue de la Gendarmerie, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Sickelmann (Franz), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 9, rue de la Vieille-Porte, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Paul (Henri), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 3, rue Theissier, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Meckenstock (Albert-Jules), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 43, boulevard Foch, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Hoffmann (Charles), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 9, rue Foch, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Kœnig (Henri), de nationalité allemande, ayant demeuré à Knutange, 2, rue de Lorraine, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Hubsch (Jean), et son épouse Rose, née Kühn, de nationalité allemande, ayant demeuré à Malgrange-Thionville, 9, rue du Verger, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Loibl (Jean) et son épouse, née Geitz (Caroline), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 14, avenue Comte-de-Berthier, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Korytko (Willy), de nationalité allemande, ayant demeuré à Audun-le-Tiche, 2, rue Colonel-Baurel, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 juillet 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Thomsen, de nationalité allemande, ayant demeuré à Audun-le-Tiche, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance du 23 avril 1948, le président du tribunal civil d'Avallon a ordonné la mainlevée du séquestre apposé sur les biens appartenant à De Paoli (Natale), de nationalité italienne, demeurant à Avallon, et en a ordonné la restitution par l'administration des domaines.

Par ordonnance en date du 21 juillet 1948, le président du tribunal civil de Dijon a donné mainlevée du séquestre placé par son ordonnance du 23 avril 1945, sur les biens, droits et intérêts appartenant au nommé Leroy (Fernand), ancien architecte à Dijon, 26, boulevard Thiers, sous l'administration du directeur départemental des domaines.

Par ordonnance du 21 juillet 1948, le président du tribunal civil de Dijon a donné mainlevée du séquestre placé au titre des profits illicites, par son ordonnance en date du 9 janvier 1946, sur les biens, meubles et immeubles situés dans la circonscription judiciaire du tribunal de Dijon, notamment sur les territoires des communes d'Arcey, Fleury-sur-Ouche et Urcy, appartenant à la dame Clerget (Marius), née Klein (Madeleine), demeurant à Pommard, séparée de biens, seulement ladite mesure de séquestre conservant, par contre, ses effets à l'égard des biens du sieur Clerget (Marius).

Par ordonnance en date du 12 avril 1948, le président du tribunal civil de Pau a:

1° Donné mainlevée pure et simple et sans réserve du séquestre sous lequel il avait placé les biens des nommés:

Rota (Xavier);
Dame Rota (Xavier), née Facchinetti (Mentina);
Dame Rota (Arthur), née Facchinetti (Ida);
Rota (Joseph), dit Peppino,

par son ordonnance du 18 décembre 1941;

2° Dit que l'administration des Domaines rendrait compte aux susnommés de sa gestion et l'en a déchargé.

Demandes de changement de nom

M. Henri Konn, né à Lodz (Pologne) le 15 mars 1891, domicilié à Orléans (Loiret), 20, rue d'Alsace-Lorraine, présente, pour lui et son épouse, née Odette Lopes, née à Paris le 15 septembre 1901, et leur fils mineur, Philippe-Albert, né le 12 octobre 1936 à Paris, une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Bertrand.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

27 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. Société des chasseurs en plaine de Châtillon-sous-les-Côtes. But: réglementation locale de la chasse, protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Châtillon-sous-les-Côtes.

28 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. Club bigophoniste et accordéoniste jazz de Nancy. But: apprendre la musique, organiser des fêtes. Siège social: brasserie de la Citadelle, 2, rue Sellier, Nancy.

30 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. Union française Economie et droit. But: étude générale et plus spécialement juridique des problèmes organiques, économiques et juridiques intéressant l'Union française. Siège social: 155, rue de Courcelles, Paris.

30 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de police. Fédération de l'association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (A. R. A. C.), département de Seine-et-Oise. But: soutien des victimes de guerre. Siège social: 10, rue des Saussaies, Paris.

30 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. Association des chasseurs de Pleue. But: location de terrains et bois pour la chasse, exercice du droit de chasse sur ces biens par les membres de l'association; répression du braconnage; protection du gibier et destruction des nuisibles. Siège social: mairie de la Boulaye.

31 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de Nîmes. Syndicat d'initiative de Villeneuve-les-Avignon. But: augmenter la prospérité de Villeneuve; y attirer les étrangers et leur rendre leur séjour agréable; mettre en relief toutes les richesses de la région; faire connaître aux habitants tous les beaux sites de notre pays. Siège social: 1, place Saint-Pons, Villeneuve-les-Avignon.

1er août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Amicale des patrons coiffeurs. But: pratique, entr'aide à tous les adhérents. Siège social: café Rose, Carvin.

3 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. Le Rassemblement des femmes républicaines transfère son siège social du 5, avenue de l'Opéra au 31, rue du Louvre, Paris.

3 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. Associatics les bouchers du Centre. But: ravitaillement en viandes de Paris. Siège social: 12, rue des Hospitalières-Saint-Gervais.

3 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Comité du monument aux victimes des deux guerres, morts pour la France. But: associer dans un même sentiment de reconnaissance les victimes des deux guerres mondiales. Siège social: mairie de Saint-Vallier.

4 août 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. Association familiale de Saint-Vincent-sur-Oust. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Hervieux (Léandre), Saint-Vincent-sur-Oust.

4 août 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. Association familiale de Saint-Jacut. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Hallier (Pierre), bourg de Saint-Jacut.

5 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. Amicale sportive d'Orgerus. But: pratique des exercices physiques, et notamment du football. Siège social: M. François Bryère, hôtel du Parc, Orgerus.

6 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. Les Amis de la fondation Victor-Lyon (cité universitaire). But: aide aux étudiants. Siège social: 8, square du Bois-de-Boulogne, Paris.

7 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Die. Société de chasse communale d'Aix-en-Diois. But: protection du gibier et destruction des animaux nuisibles. Siège social: domicile du président, Aix-en-Diois.

7 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. Société de chasse de Merlimont-Plage. But: exercice de la chasse, protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: hôtel des Dunes, Merlimont-Plage.

7 août 1948. Déclaration à la préfecture de Laval. Amicale Saint-Joseph-de-Chemeré-le-Roy. But: défense commune de l'enseignement libre; aide et soutien mutuel aux maîtres et maîtresses catholiques. Siège social: école Saint-Joseph-de-Chemeré-le-Roy.

9 août 1948. Déclaration à la préfecture de police. Comité national des groupements d'emprunt pour la reconstruction. But: coordonner l'action des divers groupements d'emprunt, dans le financement de la reconstruction, et les représenter auprès des pouvoirs publics. Siège social: 48, avenue du Maine, Paris.

9 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. Association d'éducation populaire de l'école catholique de Grazay. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement de l'école catholique de Grazay. Siège social: école libre de Grazay.

10 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. Groupement des propriétaires et chasseurs des Parrichets-de-Mouroux. But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques de ses membres, amélioration de la chasse, protection des récoltes, repeuplement, protection des animaux utiles, destruction des animaux nuisibles, poursuite des délits visant la chasse et la propriété. Siège social: salle Trillard, aux Parrichets-de-Mouroux.

10 août 1948. Déclaration à la préfecture de l'Allier. Amicale sportive bayetoise. But: pratique du football. Siège social: mairie de Bayet.

10 août 1948. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. Association des anciens élèves des cours d'agriculture d'Indre-et-Loire. But: établir entre les adhérents des relations amicales et techniques. Siège social: direction des services agricoles, 45, boulevard Béranger, Tours.

10 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. Etoile sportive d'Echassières. But: grouper tous ceux qui, animés d'un esprit commun et désintéressé d'amicale solidarité, désirent développer leurs moyens athlétiques par la pratique du football en particulier et, d'une manière générale, de tous les exercices physiques. Siège social: hôtel de la poste, à Echassières.

11 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. La Boule du Ternay. But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Trouillet, saint-Julien-Molin-Molette

11 août 1948. Déclaration à la préfecture de Laval. Association d'éducation populaire des écoles catholiques de Juvigné. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres, et spécialement des écoles catholiques de Juvigné. Siège social: foyer Saint-Martin, Juvigné.

12 août 1948. Déclaration à la préfecture de Blois. Société de chasse de la commune de Binas. But: intensification de la production du gibier par la protection des nichées, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse, la défense des propriétés et des récoltes. Siège social: domicile du président, Binas.

12 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. Union sportive de Vars. But: développer le football dans la commune de Vars. Siège social: mairie de Vars.

13 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. Section départementale de la Sarthe de l'Union française des colonies de vacances et œuvres du grand air. But: apporter de l'aide aux dirigeants des colonies de vacances du département. Siège social: 5, rue Robert-Triger, le Mans.

13 août 1948. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Association artisanale interentreprises pour les services de la médecine du travail de la région d'Avignon. But: service médical du travail. Siège social: 39, rue Four-de-la-Terre, Avignon.

14 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Amicale dite Des Anciens de Schkopau. But: grouper tous les camarades ayant vécu ensemble au camp de la Buna (Schkopau, Allemagne), afin de resserrer entièrement les liens d'amitié qui les unissaient de 1942 à 1945 dans le même esprit d'aide et de fraternité mutuelle. Siège social: M. Jean Roulière, 11, rue de Châteaudun, Nantes.

14 août 1948. Déclaration à la préfecture de Vannes. Association familiale de Plumergat. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Nocher (Guillaume), Plumergat.

14 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Association familiale de Macau. But: étudier et défendre les intérêts matériels et moraux de la famille. Siège social: mairie de Macau.

16 août 1948. Déclaration à la préfecture de Niort. Association pour la tenue du livre généalogique de la race bovine parthenaise ou Herd-Book Parthenay. But: coordonner l'action des éleveurs, maintenir par sélection la pureté de la race; son moyen d'action essentiel est la tenue d'un livre généalogique, d'un livre d'élite et de tous autres documents reconnus utiles. Siège social: 12, rue d'Alsace-Lorraine, Niort.

16 août 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. Association des chasseurs propriétaires de Saint-Nicolas-du-Bosc. But: mettre le droit de chasse en commun et réprimer le braconnage. Siège social: mairie de Saint-Nicolas-du-Bosc.

16 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Drôme. Association paroissiale de Saint-Romain-d'Albon. But: création et développement d'œuvres paroissiales; étude des questions religieuses et sociales sur le plan catholique; établissement de jeux, de sports, et encore établissement d'école privée, logement d'institutrices et celui de gardes-malades. Siège social: chez le président, Saint-Romain-d'Albon.

17 août 1948. Déclaration à la préfecture de Pontivy Association familiale de Brehan-Loudéac. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels de toutes les familles. Siège social: chez M. Guillemot (Jean), au bourg de Brehan-Loudéac.

17 août 1948. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Section départementale de l'Association des Français libres de l'Ain. But: maintenir un lien étroit entre les Français libres; aide et défense de leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: 12, rue Bourgmayer, à Bourg.

17 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. Société de chasse et de pêche de Chevannes. But: préservation du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Chevannes.

17 août 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. Société communale de chasse de Plonévez-Porzay. But: répression du braconnage, repeuplement du gibier. Siège social: café Mao, bourg Plonévez-Porzay.

18 août 1948. Déclaration à la préfecture du Rhône. La Belle cordière. But: grouper les amateurs de théâtre et de musique des deux sexes désireux de cultiver l'art théâtral (dramatique et lyrique), musical ou littéraire, en les intéressant par ses spectacles, concerts et toutes manifestations artistiques qu'elle pourra organiser. Siège social: taverne du Lion-d'Or, 24, rue Pizay, Lyon.

19 août 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. Club sportif Lever-Haubourdin. But: pratique de tous sports et exercices physiques. Siège social: savonneries Lever, Haubourdin.

19 août 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Sporting-Club des cadets de la résistance limousine. But: pratique des sports. Siège social: ancien conservatoire, place de l'Evêché, Limoges.

19 août 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. Société de chasse de Grossœuvre. But: exercice du droit de chasse et répression du braconnage. Siège social: mairie de Grossœuvre.

19 août 1948. Déclaration à la préfecture de l'Eure. Société de chasse de Miserey et Cierrey. But: protection du gibier. Siège social: mairie de Miserey.

19 août 1948. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. Centre artistique agenais. But: unir et faire connaître au public les jeunes artistes amateurs. Siège social: 42, rue Fleurus, Agen.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

15 novembre 1946. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 30 juillet 1948.) Organisation d'aide a la patrie. But: développement de l'idée d'amitié franco-polonaise. Siège social: café Dupont, Labourse.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.